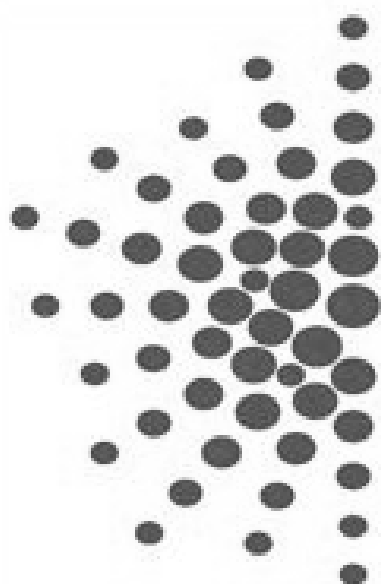


# PROJET DE LOI DE FINANCES, GESTION 2022

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE  
ET ÉCONOMIQUE PLURIANNUELLE 2022-2024

**DOCUMENT PRINCIPAL**





# PROJET DE LOI DE FINANCES, GESTION 2022

DOCUMENT DE PROGRAMMATION BUDGÉTAIRE  
ET ÉCONOMIQUE PLURIANNUELLE 2022-2024

**DOCUMENT PRINCIPAL**



# SOMMAIRE

Synthèse .....	1
Introduction .....	3
<b>I. Situation Économique et Financière sur la période 2018-2021 .....</b>	<b>4</b>
I.1 Situation économique sur la période 2018-2021.....	4
I.1.1 Aperçu sur la situation économique de 2018 à 2020.....	4
I.1.2 Retour sur les prévisions économiques de 2021 .....	13
I.2 Situation financière sur la période 2018-2021 .....	18
I.2.1 Opérations financières de l'État sur la période 2018-2020 .....	18
I.2.2 Aperçu de la Loi de Finances, gestion 2021 .....	30
I.2.3 Situation financière des entreprises publiques sur la période 2018-2021.....	31
I.2.4 Situation des finances locales sur la période 2018-2021 .....	36
I.2.5 Situation de la sécurité sociale sur la période 2018-2021.....	40
<b>II. Perspectives Économiques et Financières sur la période 2022-2024....</b>	<b>45</b>
II.1 Perspectives de croissance au Bénin sur la période 2022-2024 .....	45
II.1.1 Orientations économiques du budget de l'État, gestion 2022 .....	45
II.1.2 Cadrage macroéconomique à moyen terme 2022-2024.....	53
II.1.3 Incertitudes.....	55
II.2 Perspectives financières à moyen terme 2022-2024.....	59
II.2.1 Opérations financières de l'État sur la période 2022-2024 .....	59
II.2.2 Perspectives financières des entreprises publiques sur la période 2022-2024	62
II.2.3 Perspectives financières des collectivités locales sur la période 2022-2024...	64
II.2.4 Perspectives en matière de sécurité sociale sur la période 2022-2024 .....	66
II.2.5 Stratégie d'endettement sur la période 2022-2024 .....	69
<b>Conclusion .....</b>	<b>73</b>





# SYNTHÈSE

La crise sanitaire due au coronavirus, rapidement muée en une crise économique, a plongé **l'économie mondiale** dans une profonde récession. Selon le Fonds Monétaire International, le taux de croissance s'est affiché à -3,3% en 2020 contre 2,8% en 2019 et 3,5% en 2018.

Toutes les régions du monde ont été affectées par cette crise. Pour le cas spécifique de **l'Afrique au Sud du Sahara**, la croissance s'est repliée à -1,9% en 2020 contre +3,2% en 2019. La zone **UEMOA**, bien connue pour ses fortes croissances, a enregistré un faible taux de croissance de 1,1% en 2020 contre 5,7% en 2019 et 6,4% en 2018. Cette performance est toutefois meilleure à celle du **Nigéria** qui n'a pas réussi à échapper à une contraction de son économie (-1,8% de croissance en 2020).

Au **plan national**, le taux de croissance s'est établi à 3,8% contre une prévision initiale de 7,6%. Bien qu'impactée, l'économie béninoise fait montre d'une résilience appréciable en enregistrant, par ce taux de croissance, la troisième meilleure performance d'Afrique au Sud du Sahara. Ce résultat est imputable à la mise en œuvre d'une stratégie innovante de gestion de la crise, d'une part, et à la reprise rapide de l'activité économique au second semestre, d'autre part. L'accélération de la création de la richesse est allée de pair avec une maîtrise des prix

dans les limites prescrites par les critères de convergence de l'UEMOA.

En ce qui concerne les **finances publiques**, la réponse budgétaire nécessaire à la crise a conduit à un taux de déficit budgétaire de 4,7% du PIB en 2020 contre 0,5% du PIB en 2019. Ce niveau de déficit, mieux que prévu (5,1% du PIB de prévision) et le meilleur de l'UEMOA, résulte d'une amélioration de la mobilisation des recettes, en dépit de la crise, et d'une gestion prudente des dépenses.

S'agissant des **échanges extérieurs**, les opérations commerciales entre le Bénin et le Reste du Monde (RDM) affichent un déficit structurel. Sur la période 2018-2020, ce déficit est ressorti à 5,4% du PIB, en moyenne. En intégrant les transferts et revenus nets reçus du reste du monde, les opérations courantes restent déficitaires. Ainsi, le solde courant de la balance des paiements en 2020 s'est affiché à -3,8% du PIB contre -4,0% du PIB en 2019 et -4,5% du PIB en 2018. Toutefois, ce déficit est entièrement couvert par les capitaux extérieurs reçus, avec pour conséquence, un solde global excédentaire de 1,3% du PIB, en moyenne sur la période.

La **situation monétaire**, sur la période 2018-2020, a été caractérisée par une expansion de la masse monétaire (+9,4%), en lien avec la progression des actifs extérieurs nets (+16,5%) et des créances sur l'économie (+7,8%).

A l'instar des finances publiques de l'administration centrale, les **situations financières des collectivités locales, des entreprises publiques et des organismes de sécurité sociale** affichent une nette amélioration sur la période 2018-2020.

**Pour 2021**, les prévisions tablent sur une reprise de **l'économie mondiale**, soutenue par une atténuation de la crise sanitaire. Ainsi, le taux de croissance devrait s'afficher à 6,0% selon le FMI.

Au **plan national**, l'économie devrait enregistrer une remontée marquée, entre autres, par une accélération de la croissance économique (6,0%) et une réduction du déficit budgétaire (4,5% du PIB prévu à la Loi de Finances 2021 contre 4,7% du PIB en 2020).

**A moyen terme**, la conduite de la politique économique sur la période 2022-2024 sera conforme au Plan National de Développement (PND) 2018-2025 et aux priorités du Gouvernement sur la période 2021-2026. Elle sera orientée vers la consolidation des acquis dans les secteurs phares du PAG 2016-2021 et le relèvement des chaînes de valeurs ajoutées pour le développement du secteur de la transformation.

Sur cette base, l'économie devrait poursuivre son expansion pour afficher **en 2022**, un taux de croissance qui se situerait autour de 7,0%, dans un contexte non inflationniste.

Au niveau des **finances publiques**, en matière fiscale, la politique sera orientée

vers la sécurisation des recettes, l'élargissement de la base imposable et l'amélioration des services rendus aux contribuables. En matière de dépenses, la politique se focalisera principalement sur le financement efficient des priorités du Gouvernement. Elle visera à renouer avec la consolidation budgétaire, de manière à opérer un retour vers le respect du critère clé de convergence dès 2022. Sur cette base, le déficit budgétaire devrait ressortir à 2,9% du PIB.

S'agissant des établissements publics, l'État continuera à veiller à leur bonne gestion pour que les résultats satisfaisants enregistrés ces dernières années se poursuivent.

Il en est de même des organismes de sécurité sociale. A cet effet, l'État est engagé à la maîtrise du déficit du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB) et la consolidation des excédents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS).

Du côté des collectivités locales, en se référant au défi relatif à l'atteinte des 15% du Budget Général affecté à ce secteur à l'horizon 2030, l'État renforcera, au cours de la période 2022-2024, les transferts aux communes afin de soutenir les efforts d'amélioration des conditions de vie des populations à la base.

Enfin, l'ensemble des interventions de l'État se fera de manière à préserver la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.





## INTRODUCTION

---

Le Document de Programmation Budgétaire et Économique Pluriannuelle (DPBEP), conformément au décret n°2015-035 du 29 janvier 2015 portant code de transparence dans la gestion des finances publiques et à la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013 relative aux lois de finances, est devenu un document de référence dans le pilotage des finances publiques. Il revêt un intérêt particulier dans le cadre de la réforme de la gestion des finances publiques.

Le DPBEP est le document support principal du Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) institué par la loi organique n°2013-14 du 27 septembre 2013, qui se tient à l’Assemblée Nationale, au plus tard le 30 juin de chaque année. Le DOB s’inscrit dans le cadre du renforcement du pouvoir de contrôle de l’institution parlementaire et contribue à améliorer son information sur l’évolution de l’économie et des finances publiques à moyen terme. Le DPBEP sert de référence à l’élaboration du Budget de l’État et accompagne la loi de finances qui en résulte à l’Assemblée Nationale.

Couvrant une période de trois (03) ans, le DPBEP constitue un instrument de programmation annuelle glissant qui définit les orientations, fixe les priorités en matière de politique publique et présente l’évolution des ressources et des charges, en réalisation comme en perspective.

La présente édition du DPBEP met l’emphase sur les options stratégiques retenues par le Gouvernement pour la gestion 2022. Ces options sont conformes au Plan National de Développement (PND) 2018-2025.

Globalement, le document présente la tendance d’une économie résiliente aux chocs exogènes. Il s’articule autour de deux grandes parties. La première expose la situation économique et financière sur la période 2018-2021 et la seconde présente les perspectives économiques et financières 2022-2024.



# I. SITUATION ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE SUR LA PÉRIODE 2018-2021

## I.1 Situation économique sur la période 2018-2021

### I.1.1 Aperçu sur la situation économique de 2018 à 2020

#### I.1.1.1 Évolution de l'environnement international et sous-régional sur la période 2018-2020

L'**économie mondiale** est entrée en 2020 dans une récession due à une crise sanitaire et économique sans précédent. Elle a été soudaine et profonde : la production mondiale a diminué environ trois fois plus que lors de la crise financière mondiale de 2009, en deux fois moins de temps. Ainsi, le taux de croissance de l'économie mondiale<sup>1</sup> s'est affiché à -3,3% en 2020 contre 2,8% en 2019 et 3,5% en 2018. L'activité économique a été ralentie par la COVID-19 autant dans les pays avancés (-4,7%) que dans les pays émergents et en développement (-2,2%).

Cette morosité de l'économie mondiale s'est également manifestée dans les indicateurs relatifs au marché tel que l'inflation. Ainsi, bien que les prix des articles comme les fournitures médicales aient augmenté et que les prix des produits de base soient remontés, les effets de la faible demande globale semblent avoir surpassé ceux des perturbations de l'offre<sup>2</sup>, induisant un effet baissier sur l'inflation. Toutefois, les spécificités nationales conduisent à nuancer cette tendance mondiale.

Au niveau **sous régional**, le taux de croissance de la zone UEMOA (Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine) s'est affiché en 2020 à 1,1% contre 5,7% en 2019 et 6,4% en 2018, sur une prévision de 6,6%. Cet important ralentissement est, comme pour les autres régions du monde, imputable aux effets dépressifs de la crise sanitaire sur les économies des Etats de l'Union. Toutes les branches de l'économie ont été impactées, à l'exception de quelques-unes dont les services de télécommunications et les services bancaires qui ont été plus résilients à la crise.

Du côté des prix, les perturbations liées aux approvisionnements en produits alimentaires locaux et importés en raison de la COVID-19 ont induit une hausse des prix, aggravant ainsi l'insécurité alimentaire. Le taux d'inflation s'affiche à 1,7% contre -0,6% en 2019.

Au **Nigéria**, l'économie a subi une contraction de 1,8% en 2020 contre des hausses de 2,2% en 2019 et 1,9% en 2018. Ce repli de la croissance est dû à la faiblesse du cours du pétrole, à la réduction de la production en raison de l'accord conclu au sein de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et des autres grands producteurs de

<sup>1</sup> *Perspectives Économiques Mondiales (PEM), Avril 2021*

<sup>2</sup> *Cette évaluation est assortie d'une importante réserve : il se peut que le panier de biens et services utilisé pour mesurer l'inflation des prix à la consommation ne soit pas représentatif des modes de consommation pratiqués pendant la pandémie et qu'il sous-estime la véritable hausse du coût de la vie. (FMI, PEM, octobre 2020).*



pétrole (OPEP+) et au recul de la demande intérieure imputable aux mesures de confinement en riposte à la pandémie.

Dans ce contexte, les prix se sont inscrits en hausse, en s'affichant à 12,9% en 2020 contre 11,4% en 2019 et 12,1% en 2018. La hausse de l'inflation en 2020 est essentiellement due à la flambée des prix des produits alimentaires de base qui représentent plus de la moitié du panier des biens pris en considération. Cette situation est également tributaire des politiques économiques protectionnistes mises en œuvre par le Nigéria depuis quelques années, dont la fermeture, en août 2019, de ses frontières terrestres avec les pays voisins.

Tableau 1 : Quelques indicateurs de l'environnement sous régional et international de 2018 à 2020

Année	2018	2019	2020 <sup>est</sup>
<b>Taux de croissance (en %)<sup>a</sup></b>			
Pays avancés	2,2	1,6	-4,7
Pays émergents et en développement	4,5	3,6	-2,2
Afrique Subsaharienne	3,3	3,2	-1,9
UEMOA	6,4	5,7	1,1
Nigéria	1,9	2,2	-1,8
<b>Monde</b>	<b>3,5</b>	<b>2,8</b>	<b>-3,3</b>
<b>Taux d'inflation (en %)<sup>b</sup></b>			
Pays avancés	1,7	1,4	0,7
Pays émergents et en développement (hors Venezuela)	4,9	5,1	5,1
Afrique Subsaharienne	8,4	8,5	10,8
Nigéria	12,1	11,4	13,2
UEMOA	1,0	-0,6	2,2
<b>Matières Premières<sup>c</sup></b>			
Coton (\$/kg)	2,01	1,72	1,59
Pétrole (\$/baril)	68,35	61,41	41,26
Riz (\$/mt)	420,67	418,00	496,75
Huile de palme (\$/mt)	638,66	601,37	751,77
Soja (\$/mt)	384,42	368,95	406,64
<b>Taux de change<sup>d</sup></b>			
Euro/Dollar	1,18	1,12	1,14
Dollar/FCFA	555,19	585,89	574,76
Yuan/FCFA	84,02	84,82	83,34
Yen/FCFA	5,03	5,37	5,39
Naira/FCFA	1,82	1,91	1,71

Sources : <sup>a,b</sup>FMI (*Perspectives de l'Économie Mondiale*, avril 2021, *Perspectives de l'Économie Mondiale*, octobre 2020, *Perspectives Économiques Régionales : Afrique subsaharienne*, avril 2021), <sup>c</sup>Banque Mondiale (*pink sheet*, avril 2021), <sup>d</sup>Banque de France, mars 2021, *Central Bank of Nigeria*, avril 2021.



### I.1.1.2 Évolution de l'environnement économique national sur la période 2018 - 2020

Sur les trois (03) dernières années, le taux de croissance moyen de l'économie béninoise s'est affiché à 5,8%. Le rythme d'accélération de la richesse nationale est resté rapide en 2018 et 2019 en ressortant à 6,7% en 2018 et 6,9% en 2019 (confer graphique 1), malgré le contexte de fermeture des frontières terrestres du Nigéria.

En 2020, le taux de croissance ressortirait à 3,8% contre une prévision initiale de 7,6% et une prévision révisée de 2,3%. Bien qu'étant en net ralentissement par rapport à la prévision initiale, le Bénin afficherait en 2020 la troisième meilleure croissance économique d'Afrique Subsaharienne et la première de la CEDEAO (confer graphique 2).

Ce niveau de croissance, largement supérieur aux prévisions révisées, s'explique principalement par la stratégie innovante de gestion de la pandémie, d'une part, et par la reprise rapide de l'activité économique au second semestre, d'autre part.

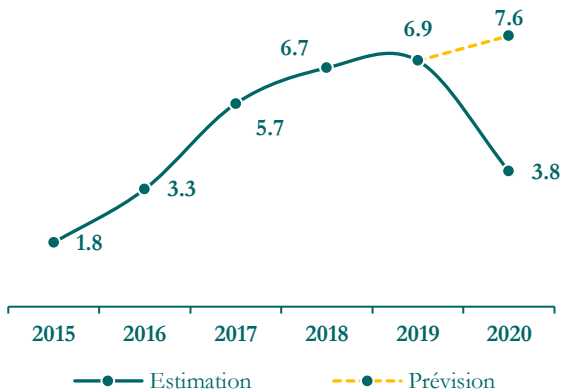
En effet, contrairement à la plupart des pays, le Bénin a adopté une stratégie de gestion innovante de la pandémie, caractérisée par la protection aussi bien des personnes que des affaires, qui a significativement contribué à amoindrir ses effets sur l'économie nationale.

De même, alors que les prévisions de trafic au Port de Cotonou tablaient sur une baisse du trafic total de l'ordre de 16%, le dynamisme de la reprise de l'économie au deuxième semestre a abouti à un niveau de trafic proche de celui de 2019 (seulement 2% de baisse par rapport à 2019). Il en a résulté, une évolution mieux que prévue des différentes branches de service.

Globalement, la hausse du niveau de richesse, malgré le contexte de pandémie, est principalement imputable à : i) l'amélioration de la production agricole, notamment le coton ; ii) la hausse de l'activité d'égrenage, en lien avec l'augmentation de la production du coton au cours de la campagne 2019/2020 ; iii) les effets induits sur l'économie de la mise en service, en août 2019, de la nouvelle centrale électrique de Maria-Gleta 2 ; iv) la résilience des activités de service aux effets de la pandémie et à la fermeture des frontières du Nigéria ; et v) l'incidence des réformes de l'administration fiscale, qui ont abouti à un dépassement des prévisions de recettes pré-COVID-19.

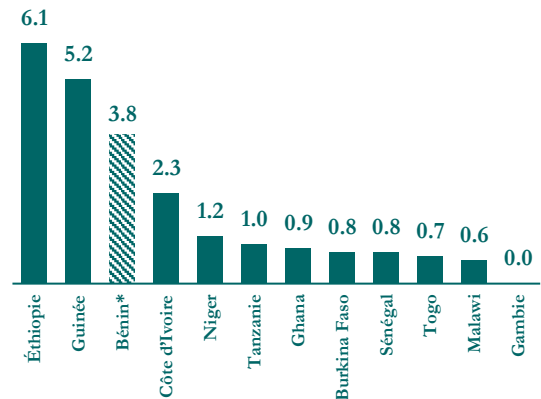


Graphique 1 : Évolution du taux de croissance réel du Bénin sur la période 2016-2020 (en %)



Source : DGAE, INSAE, avril 2021

Graphique 2 : Top 12 des meilleures croissances en Afrique subsaharienne en 2020 (en %)



Source : FMI-PER<sup>3</sup>, avril 2021, \*INSAE, avril 2021

### Encadré 1 : Gestion innovante de la crise de la COVID-19

Le Bénin a adopté une stratégie de gestion innovante de la pandémie de la COVID-19. En effet, les autorités ont évité le confinement total en laissant libre cours à la poursuite de la grande majorité des activités économiques. En lieu et place, un cordon sanitaire a été instauré autour des principales villes exposées à la maladie. Ce cordon est toutefois resté perméable aux mouvements de marchandises (contrairement aux mouvements de personnes) durant toute la période haute de la crise.

De même, les frontières aériennes, terrestres et maritimes sont restées ouvertes. En conséquence, le Bénin est devenu très rapidement un hub régional de transit pour le transport aérien, devançant d'autres pays de la sous-région. De nouvelles lignes de transport aérien ont été même ouvertes en pleine pandémie.

Par ailleurs, il a été institué une mise en quarantaine systématique de tous les voyageurs à l'entrée au Bénin, dans les hôtels de la place. Cette stratégie a significativement permis de contenir l'impact de la crise sur cette branche d'activité en première ligne des effets de la pandémie.

Cette politique a été renforcée par un appui direct de l'État aux principaux secteurs exposés comme ceux de l'industrie touristique et le maintien du calendrier de réalisation des projets phares afin que la lutte contre les effets de la pandémie n'empêche pas la mise en œuvre des réformes et investissements nécessaires à l'accélération de la croissance.

Source : DGAE, mai 2021

Au niveau du **secteur primaire**, la valeur ajoutée s'est accrue de 1,8% contre 5,2% en 2019 et 7,3% en 2018. Cette baisse de performance en 2020 est due à la réduction de la mobilité des personnes en raison de la pandémie de la COVID-19 qui a affecté l'accès à la main d'œuvre utilisée dans les exploitations, de même que le contact entre conseillers agricoles et producteurs.

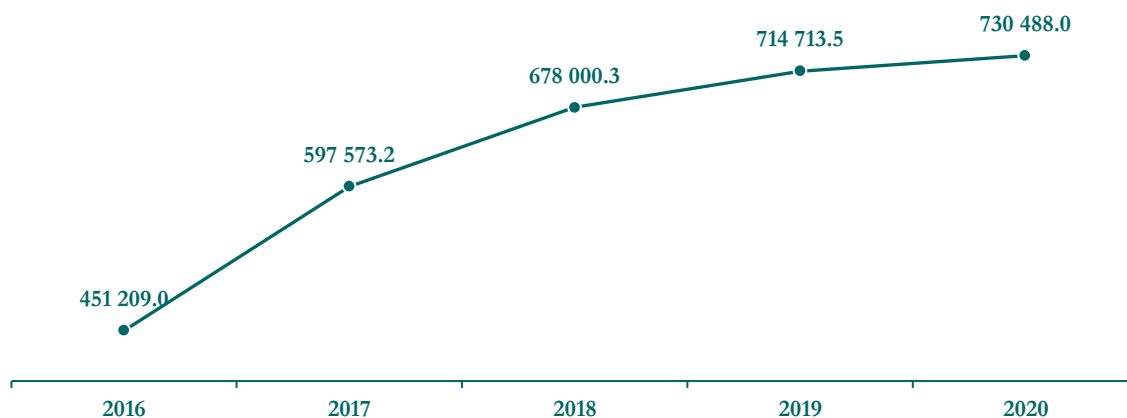
<sup>3</sup> Fonds Monétaire International – Perspectives Économiques Régionales, Afrique Subsaharienne.

S'agissant spécifiquement du coton, l'amélioration de l'organisation de la filière et le maintien du prix d'achat aux producteurs du kilogramme de coton graine, malgré la baisse des cours à l'international, ont permis d'obtenir une production qui s'afficherait à 730 488,0<sup>4</sup> tonnes pour la campagne 2020/2021 selon l'Association Interprofessionnelle du Coton (AIC), battant ainsi le record de production de 2019, et affichant une hausse de 2,2% (confer graphique 3).

En lien avec la production cotonnière de la campagne 2019/2020, il est noté une amélioration des activités d'égrenage<sup>5</sup>. Ces records de production de coton ayant conduit à un dépassement de la capacité de production des dix-neuf usines installées, soit 600 000 tonnes, le Gouvernement a donc autorisé l'installation d'une vingtième (20<sup>ème</sup>) usine.

Au total, la contribution moyenne à la croissance du secteur primaire devrait s'afficher à 1,4 point de pourcentage sur la période sous revue.

Graphique 3 : Évolution de la production de coton sur la période 2016-2020 (en tonnes)



Source : AIC, avril 2021

Dans le **secteur secondaire**, l'activité a ralenti en enregistrant une progression de 5,2% en 2020 contre 13,6% en 2019 et 4,8% en 2018, en raison principalement des contreperformances des industries agro-alimentaires et manufacturières induites, d'une part, par le ralentissement enregistré dans le secteur agricole et, d'autre part, par la baisse de la demande nationale et internationale du fait de la pandémie. De même, le rythme de progression de l'activité de construction est resté vigoureux en 2020. Ce niveau soutenu de l'activité de construction est imputable à la poursuite de la mise en œuvre de plusieurs projets dont le projet Asphaltage (phase A) lancée fin 2018, la construction des 22 stades communaux<sup>6</sup>, la construction de 35 marchés urbains, la construction de 20 000

<sup>4</sup> Estimation au 26 avril 2021

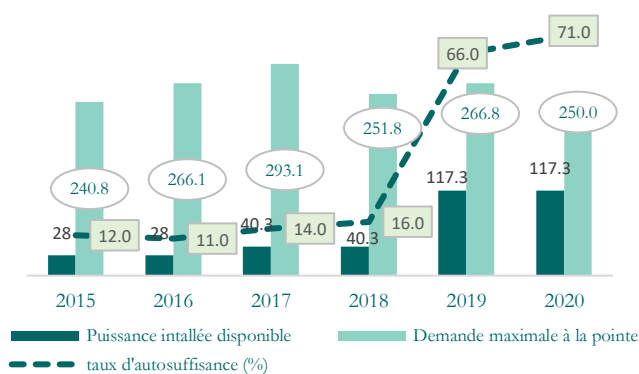
<sup>5</sup> L'égrenage est comptabilisé dans le secteur primaire pour les comptes, base 2015, conformément aux recommandations du SCN 2008.

<sup>6</sup> Les localités concernées sont : Djougou, Tanguéta, Nikki, Kouandé, Malanville, Banikoara, Bèmbèrèkè, Abomey, Savalou, Covè, Ouèssè, Toffo, Comè, Djakotomey, Dogbo, Aplaboué, Grand-Popo, Adjoboun, Avrankou, Pobè, Kétou, Onidah.

logements sociaux, la construction de la caserne d'Allada et de diverses infrastructures routières, etc.

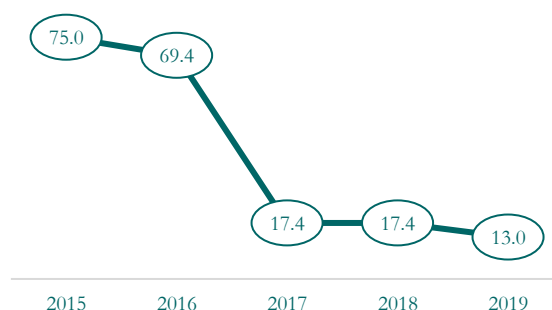
Contrairement aux autres branches d'activités du secteur secondaire, la branche électricité et eau affiche une nette embellie par rapport à son niveau déjà élevé en 2019. Ainsi, la valeur ajoutée de cette branche s'inscrirait en hausse de 13,4% en 2020 contre 10,3% en 2019. Cette amélioration est imputable à la mise en service, en août 2019, de la centrale duale de Maria-Gleta, d'une capacité de 127 MW, qui a fonctionné durant toute l'année 2020 contre seulement quatre (04) mois en 2019. La mise en service de cette centrale a induit, d'une part, une amélioration du taux d'autosuffisance énergétique et, d'autre part, une baisse du nombre de coupures (voir graphiques 4 et 5).

Graphique 4 : Évolution du taux d'autosuffisance (%)



Source : ME-DGRE, décembre 2020

Graphique 5 : Évolution du temps de coupures (en heures)



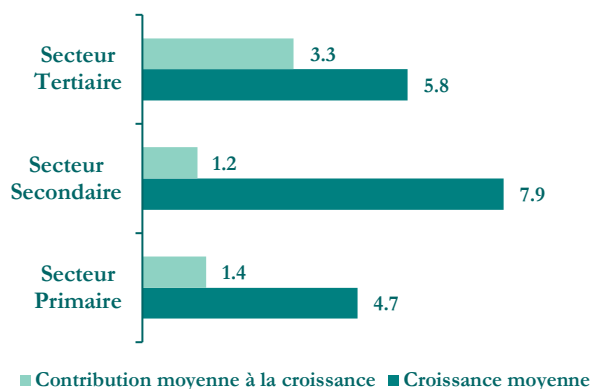
Source : ME-DGRE, décembre 2020

Dans le **secteur tertiaire**<sup>7</sup>, la valeur ajoutée s'est affichée en hausse, en moyenne sur la période 2018-2020 de 5,8% avec une contribution moyenne au PIB de 3,3%. Spécifiquement pour 2020, la hausse de la valeur ajoutée s'est établie à 4,5% contre 6,0% en 2019 et 6,9% en 2018 (confer graphique 6). Ce ralentissement est principalement imputable aux services marchands qui ont surtout été impactés par les effets néfastes de la pandémie du coronavirus et des principales mesures de riposte. Ces effets auraient été plus prononcés n'eût été la stratégie innovante de gestion de la pandémie par le Gouvernement et la reprise rapide du trafic portuaire au second semestre de l'année.

S'agissant des services non marchands, ils ont plutôt contribué à soutenir la croissance (graphique 6). La croissance rapide des branches, administration publique et sécurité sociale, éducation, santé et action sociale, est le reflet de l'ensemble des dépenses engagées par l'Etat pour la continuité du service public en période de pandémie et surtout pour la mise en œuvre des mesures de riposte sanitaire et économique.

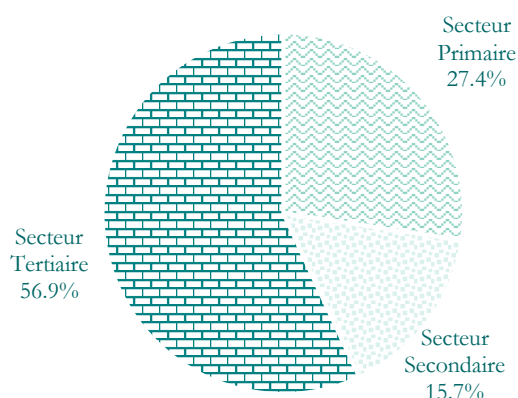
<sup>7</sup> Le secteur tertiaire tient compte du poste « Impôts et taxes nets de subvention »

Graphique 6 : Croissances moyennes et contributions moyennes à la croissance sur la période 2018-2020 (en %)



Source : INSAE, avril 2021

Graphique 7 : Poids moyen des différents secteurs dans le PIB sur la période 2018-2020



Source : INSAE, avril 2021

Au niveau de la **demande**, l'activité économique a été marquée sur la période 2018-2020 par la poursuite de la mise en œuvre des nombreux chantiers ouverts dans le cadre de la poursuite de l'exécution du Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021. Ainsi, les dépenses d'investissement sont passées de 2 050,0 milliards FCFA en 2018 à 2 255,4 milliards FCFA en 2019 avant de s'établir à 2 297,4 milliards FCFA en 2020, soit une hausse de 12,1% entre 2018 et 2020. Le taux d'investissement est ressorti en moyenne à 26,6% sur la période 2018-2020.

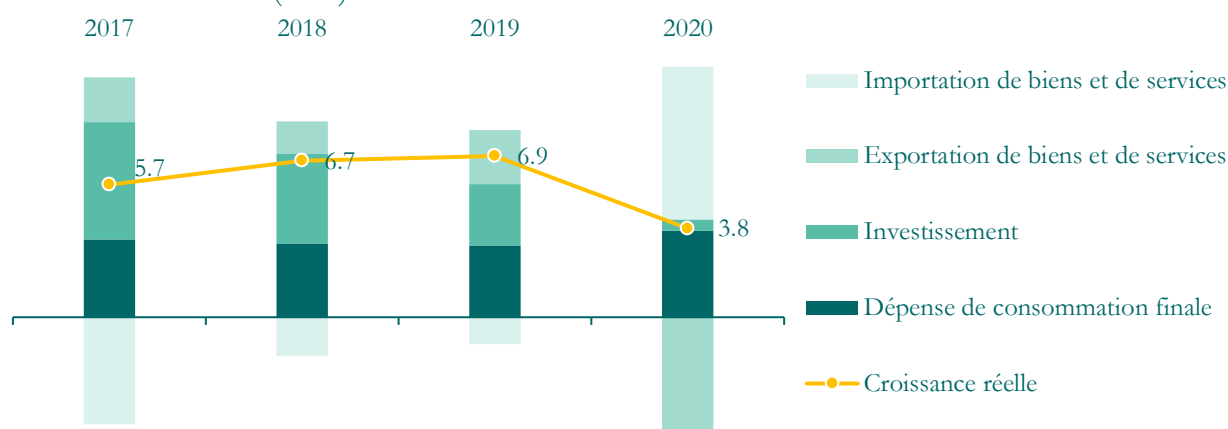
En ce qui concerne la consommation finale, elle s'est inscrite en moyenne en hausse de 4,1% sur la période sous revue. La hausse de la consommation finale est aussi bien tirée par les dépenses des administrations publiques que par celles des ménages. En effet, la consommation finale des ménages a enregistré une hausse moyenne de 3,4% sur la période, soutenue principalement par les activités génératrices de revenus et les divers transferts reçus. Concernant la consommation publique, elle s'est inscrite en hausse de 8,8% en moyenne sur la période.

Spécifiquement pour 2020, cette hausse s'est établie à 14,4% en lien avec les dépenses engagées par le Gouvernement dans le cadre des mesures de riposte anti-COVID-19.





Graphique 8 : Évolution de la contribution des éléments de la demande à la croissance du PIB sur la période 2017-2020 (en %)

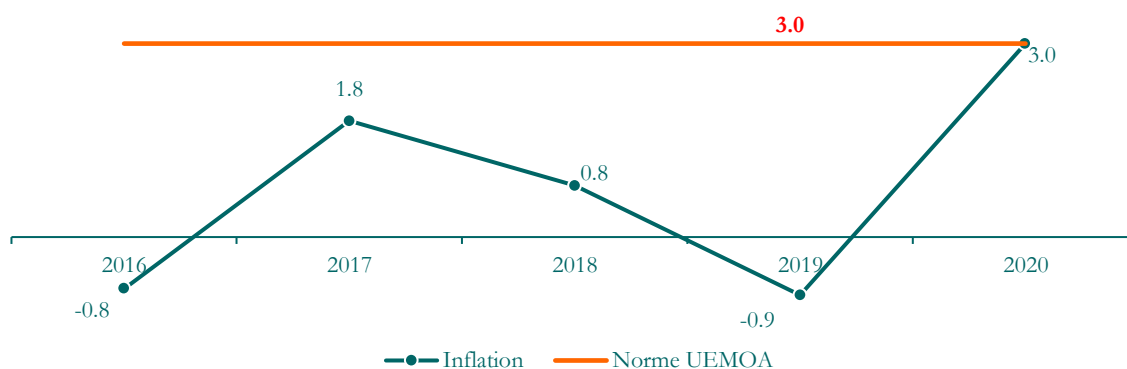


Source : INSAE, avril 2021

Du côté **des prix**, le taux d'inflation, mesuré par l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC), est ressorti à 3,0% à fin décembre 2020 contre -0,9% en 2019 et 0,8% en 2018 (confer graphique 9). La hausse du niveau général des prix est imputable, d'une part, à une baisse de l'offre et, d'autre part, à une pression sur la demande nationale de produits agricoles en provenance de certains pays de la sous-région. La baisse de l'offre est le résultat de la fermeture des frontières de plusieurs pays partenaires. En ce qui concerne la pression sur la demande nationale en provenance de certains pays de la sous-région, elle fait suite à une campagne agricole décevante dans ces pays.

Globalement, le taux d'inflation a été contenu dans la limite des 3,0% fixée dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein des États membres de l'UEMOA.

Graphique 9 : Évolution du taux d'inflation du Bénin sur la période 2016 - 2020 (en %)



Source : INSAE, DGAE, avril 2021

Au plan des **échanges extérieurs**, la situation du commerce des biens et services du Bénin avec le Reste du Monde est ressortie déficitaire sur la période 2018-2020, à l'instar des années précédentes. Le déficit de la balance commerciale s'établirait à 5,2% du PIB en 2020 contre 5,0% du PIB en 2019 et 5,8% du PIB en 2018, en raison de la prépondérance des importations sur les exportations.

Le solde courant de la balance des paiements, également structurellement déficitaire, devrait suivre la même tendance que le solde commercial, en s'établissant à -3,8% du PIB en 2020 contre -4,0% du PIB en 2019 et -4,5% du PIB en 2018. Toutefois, le déficit des transactions courantes serait globalement couvert par l'afflux des capitaux extérieurs. Il en résulterait un solde global excédentaire de 0,8% du PIB en 2020 contre 0,5% du PIB en 2019 et 2,5% du PIB en 2018.

Tableau 2 : Quelques indicateurs sur les échanges extérieurs sur la période 2018-2020 (en % du PIB)

En % du PIB	2018	2019	2020
Exportations des biens et services	26,8	24,9	21,1
Importations des biens et services	32,5	29,9	26,3
Balance des biens et services	-5,8	-5,0	-5,2
Solde courant	-4,5	-4,0	-3,8
Solde global	2,5	0,5	0,8

Source : BCEAO, DGAE, avril 2021

La **situation monétaire**, sur la période 2018-2020, est caractérisée par une expansion de la masse monétaire. La masse monétaire ressortirait à 2 751,9 milliards FCFA en 2020 contre 2 346,0 milliards FCFA en 2019 et 2 213,0 milliards en 2018, soit une hausse moyenne de 9,4%. Cette augmentation est due à un accroissement des actifs extérieurs nets de 16,2% sur la période et une hausse des créances intérieures (+4,6%) tirées en grande partie par les créances sur l'économie qui ont connu une augmentation moyenne de 7,8% sur la période.

Spécifiquement pour 2020, la contrepartie de la masse monétaire a été couverte en grande partie par la hausse des actifs extérieurs nets (+24,9%) suivie de la hausse des créances intérieures (+18,8%), portée par l'augmentation des créances nettes sur l'administration centrale (+74,8%).

Tableau 3 : Situation monétaire intégrée entre 2018 et 2020 (en milliards FCFA)

	2018	2019	2020
Circulation fiduciaire	513,7	562,9	707,2
Dépôts transférables	827,6	888,9	1 051,0
<b>Masse monétaire (M1)</b>	<b>1 341,3</b>	<b>1 451,8</b>	<b>1 758,1</b>
Autres dépôts inclus dans la masse monétaire (1)	871,6	894,2	993,8
<b>Masse monétaire (m2)</b>	<b>2 213,0</b>	<b>2 346,0</b>	<b>2 751,9</b>
<b>Actifs extérieurs nets</b>	<b>1 187,1</b>	<b>1 232,7</b>	<b>1 539,7</b>
BCEAO	426,0	314,0	260,3
Banques	761,1	918,7	1 279,5
<b>Créance intérieur</b>	<b>1 543,9</b>	<b>1 443,3</b>	<b>1 714,4</b>
Créances nettes sur l'Administration Centrale	111,5	-207,1	52,3
Créance sur l'économie	1 428,4	1 646,4	1 658,1

	2018	2019	2020
Passifs à caractère non monétaire (2)	346,3	392,8	460,8
Autres éléments (postes) nets	171,7	-62,7	41,5

Source : BCEAO, avril 2021

## 1.1.2 Retour sur les prévisions économiques de 2021

Cette partie présente l'actualisation des prévisions économiques aussi bien aux plans international, sous régional que national, en se basant sur les tendances observées au premier semestre 2021.

### 1.1.2.1 Retour sur l'environnement économique international et sous régional en 2021

Au regard du déploiement de plusieurs vaccins pour la lutte contre la COVID-19 en fin 2020, avec l'espoir que les nouvelles vagues d'infection et de nouveaux variants du virus seront contenus, la reprise de la croissance de l'économie mondiale en 2021 pourrait s'accélérer selon le FMI. Ainsi, l'économie mondiale devrait connaître une croissance de 6,0%<sup>8</sup>.

Par ailleurs, avec la reprise attendue, les écarts de production ne devraient se résorber qu'après 2022. Ainsi, l'inflation devrait rester atone. Dans les pays avancés, elle resterait généralement en deçà des objectifs des banques centrales, à 1,5%. Dans les pays émergents et les pays en développement, l'inflation devrait très légèrement dépasser 4,0%.

Le détail de la reprise anticipée des activités, selon les différentes régions ou pays du monde se présente ainsi qu'il suit :

Tableau 4 : Évolution de quelques indicateurs de l'environnement sous régional et international en 2021, depuis les estimations réalisées par le FMI en octobre 2020

Année	2020	2021		
	Est, avril 2021	Prev. rév. Oct. 2020	Prev. rév. Janv. 2021	Prev. rév. Avril 2021
<b>Taux de croissance (en %)</b>				
Pays avancés	-4,7	3,9	4,3	5,1
Pays émergents et en développement	-2,2	6,0	6,3	6,7
Afrique Subsaharienne	-1,9	3,1	3,2	3,4
UEMOA	0,3	5,3	-	5,2
Nigéria	-1,8	1,7	1,5	2,5
<b>Monde</b>	<b>-3,3</b>	<b>5,2</b>	<b>5,5</b>	<b>6,0</b>

Source : FMI (*Perspectives de l'Economie Mondiale*, avril 2021 ; *Mise à jour des Perspectives de l'Economie Mondiale*, janvier 2021 ; *Perspectives de l'Economie Mondiale*, Octobre 2020 ; *Perspectives Economiques Régionales, Afrique subsaharienne*, octobre 2020, *Perspectives Economiques Régionales, Afrique subsaharienne*, avril 2021).

<sup>8</sup> *Perspectives de l'Economie Mondiale*, avril 2021



### I.1.2.2 Retour sur l'environnement économique national pour 2021

Au regard de l'évolution de la conjoncture aux plans international et sous régional en 2020 et des tendances prévisibles de l'économie, le taux de croissance de l'économie devrait s'afficher à 6,0% en 2021.

Ce niveau de croissance robuste, après les performances nettement mieux que prévues enregistrées en 2020, serait dû à : i) une évolution favorable dans le secteur agricole ; ii) un dynamisme de l'activité dans le secteur de la construction en lien avec la poursuite des grands chantiers publics ; iii) une remontée progressive des branches de service suite à la détente attendue quant aux effets néfastes de la COVID-19 sur l'économie mondiale en 2021 ; et iv) aux effets favorables des mesures de modernisation des régies financières.

Dans le **secteur primaire**, la valeur ajoutée progresserait de 4,6% contre une prévision initiale de 4,5%. Cette légère hausse par rapport aux prévisions serait tirée aussi bien par la production vivrière que par les cultures industrielles ou d'exportation, dont notamment le coton. En effet, après une campagne agricole assez perturbée par la crise de la COVID-19 en 2020, la production agricole est attendue en hausse en 2021. Cette progression serait induite par l'amélioration en début de campagne de la mobilité des personnes en lien avec l'ouverture des frontières, l'accès à la main d'œuvre agricole en provenance des pays limitrophes et l'amélioration du conseil agricole du fait d'un assouplissement des mesures barrières à la propagation de la maladie à coronavirus.

Spécifiquement pour le coton, il est envisagé d'augmenter la production en travaillant à l'amélioration des rendements. Il s'agira de porter le rendement moyen national de 1 074 kg/ha en 2019 à 1 202 kg/ha en 2021 contre 1 189,14 kg/ha en 2020, ce qui permettrait de situer la production à environ 800 000 tonnes en 2021, soit une hausse de 9,5% par rapport à la campagne 2019-2020. A cet effet, des actions seront mises en œuvre pour favoriser la maîtrise de l'eau et l'atténuation des effets des changements climatiques, notamment la promotion du travail minimum du sol pour les semis et les semis sous couvert végétal, les techniques relatives aux cordons pierreux, demi-lune, les semis suivant les courbes de niveaux, etc. Un accent particulier sera mis sur le programme de traitement phytosanitaire caractérisé par un faible taux d'utilisation des insecticides. Aussi, la santé du sol sera-t-elle renforcée par les mesures de lutte contre l'appauvrissement des sols, l'amendement phosphocalcique (14 000T\*3) des sols et la promotion des pratiques agro-écologiques.

Par ailleurs, la filière bénéficiera des actions de promotion en cours à travers, entre autres, la construction de centres de formation et de maintenance en mécanisation agricole dans les communes de Banikoara, N'Dali et Savalou ; le maintien du prix d'achat aux producteurs du kilogramme de coton graine en dépit de la faiblesse du cours à l'international ; le bouclage dans les délais des paiements aux producteurs des flux



financiers de la campagne précédente et l'approvisionnement à temps des producteurs en intrants (semences, engrais et produits phytosanitaires).

Au niveau du **secteur secondaire**, la valeur ajoutée enregistrerait une progression de 10,2% contre une prévision de 8,0% issue des travaux de septembre 2020. Cette hausse s'expliquerait par l'amélioration attendue des performances dans toutes les branches du secteur secondaire, dont notamment celle des BTP.

Cette branche d'activités bénéficierait de la poursuite et de l'amélioration de plusieurs projets, dont : i) le démarrage effectif, au plus tard au troisième trimestre de l'année, des travaux de construction du pipeline Bénin-Niger (cette infrastructure à construire sur une distance totale 675 km sur la partie béninoise, traversera 17 communes du Bénin, pour un coût total de 608 milliards FCFA, sur deux (02) ans) ; ii) la mise en œuvre du projet Asphaltage phase 2 ; iii) la poursuite de la construction des 22 stades communaux ; iv) la construction de 35 marchés urbains ; v) l'achèvement de la construction des logements sociaux (20 000 logements) ; vi) la construction du nouveau siège de l'Assemblée Nationale ; vii) la réalisation des travaux de construction de l'hôtel Sofitel et la réhabilitation du Centre International de Conférence ; viii) la poursuite de la construction de 15 marchés régionaux et secondaires dans les communes du grand Nokoué ; ix) la finalisation de la construction de la caserne d'Allada (le projet prendra fin en septembre 2021) ; x) la construction de six (06) académies sportives ; xi) la construction de sept (07) arènes culturelles et diverses infrastructures routières.

Ce dynamisme affecterait les activités des industries manufacturières, notamment celles de fabrication de matériaux de construction (fer à béton et ciment). De même, l'amélioration des performances agricoles ainsi que, les effets positifs de l'amélioration progressive de la situation sanitaire et la détente des mesures barrières de lutte contre la pandémie devraient impacter favorablement les industries alimentaires. Par ailleurs, les autres industries manufacturières seraient également tirées par les imprimeries, fortement sollicitées en périodes électorales.

Dans la branche énergie, l'activité devrait continuer à bénéficier de la nouvelle centrale énergétique de Maria-Gléta 2, de même que de la mise en œuvre d'autres projets de renforcement de l'offre dont notamment : la mise en service en cours de 64 microcentrales solaires photovoltaïques construites dans diverses localités par l'ex-Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables (ANADER) dans le cadre du Projet de Valorisation de l'Énergie Solaire (PROVES) ; la construction en cours des deux (02) centres de contrôle de la distribution « dispatching » (national et régional). Par ailleurs, la branche énergie sera soutenue par le dynamisme attendu de l'économie, notamment dans les secteurs secondaire et tertiaire.



Dans le **secteur tertiaire**, la valeur ajoutée progresserait de 4,4% en lien avec les activités de services qui devraient se relever à la suite des perturbations connues en 2020 en raison de la COVID-19. Ainsi, la branche du commerce connaîtrait un rebond en lien avec l'ouverture des frontières et la reprise des activités au Port Autonome de Cotonou, dont le trafic enregistrerait une hausse de 2,0% en 2021 après une baisse d'environ 2,0% en 2020. De même, l'amélioration de l'activité dans les secteurs primaire et secondaire devrait soutenir l'activité commerciale en 2021.

Par ailleurs, la reprise du trafic portuaire et la hausse de l'activité dans les secteurs primaire et secondaire impacteraient positivement la branche « Transport ».

En ce qui concerne les activités des sous-secteurs « Hôtels et restaurants » et « Télécommunication », elles seraient également dopées par le retour progressif à une vie normale, renforcée par la disponibilité du vaccin anti-COVID-19, y compris au Bénin, par le biais de l'initiative COVAX. De même, les habitudes digitales, nées de la mise en application de l'ensemble des mesures barrières à la propagation de la COVID-19 devraient se poursuivre et affecteraient favorablement la valeur ajoutée de la branche télécommunication.

La décomposition sectorielle de cette croissance est présentée au tableau n°5.

Tableau 5 : Évolution sectorielle du taux de croissance économique sur la période 2019-2021

Année	2019	2020		2021	
		Prév. oct. 2020	Est. avr. 2021	Prév. oct. 2020	Prév. avr 2021
<b>Secteur Primaire</b>	<b>5,2</b>	<b>2,9</b>	<b>1,8</b>	<b>4,5</b>	<b>4,6</b>
Agriculture	4,9	2,7	2,0	4,7	5,6
Élevage, chasse	7,9	5,0	-0,5	5,0	-0,5
Pêche, sylviculture et exploitation forestière	2,9	1,0	3,1	1,0	3,1
<b>Secteur Secondaire</b>	<b>13,6</b>	<b>6,4</b>	<b>5,2</b>	<b>8,0</b>	<b>10,2</b>
Activités extractives	13,2	6,0	9,1	10,0	10,7
Industries Agro-alimentaires	8,7	5,1	2,4	5,5	8,0
Autres Industries manufacturières	16,3	6,8	5,2	7,1	9,5
Électricité et eau	10,3	5,4	13,4	6,3	6,5
BTP	19,1	8,0	7,1	12,0	14,0
<b>Secteur Tertiaire</b>	<b>5,2</b>	<b>0,2</b>	<b>4,9</b>	<b>5,9</b>	<b>4,4</b>
Commerce	2,5	-3,3	0,8	7,5	5,3
Restaurants et hôtels	9,5	-20,0	-1,2	5,3	5,0
Transports	4,7	-1,9	2,5	9,4	9,4
Postes et télécommunication	4,9	8,0	1,3	8,0	8,0
Banques et organismes financiers	3,4	3,0	3,0	3,0	3,5
Administration publique et sécurité sociale	5,8	-3,6	14,4	3,0	-2,7
Éducation	5,9	-3,6	14,6	3,0	-2,8
Santé et action sociale	9,7	160,0	15,4	-10,0	-2,8

Année	2019	2020		2021	
		Prév. oct. 2020	Est. avr. 2021	Prév. oct. 2020	Prév. avr 2021
Autres services	7,6	-1,1	3,3	8,4	7,7
<b>Impôts et Taxes nets des subventions</b>	<b>10,1</b>	<b>4,0</b>	<b>2,7</b>	<b>8,0</b>	<b>11,6</b>
<b>Total PIB</b>	<b>6,9</b>	<b>2,3</b>	<b>3,8</b>	<b>6,0</b>	<b>6,0</b>

Source : INSAE-DGAE, avril 2021

Du côté de la **demande**, l'activité serait tirée par les investissements qui connaîtraient une hausse de 13,6% par rapport à 2020, en lien avec l'ouverture des frontières et la relance de nombreux chantiers dans le cadre de la mise en œuvre du PAG.

La consommation finale afficherait une hausse de 3,4% en 2021, tirée principalement par les ménages. En ce qui concerne la consommation publique, elle devrait afficher un repli en lien avec l'amélioration anticipée de la situation sanitaire.

L'investissement, porté par la formation brute de capital fixe du secteur privé, devrait s'améliorer en 2021, grâce, d'une part, à la poursuite des grands projets d'infrastructures inscrits au PAG 2016-2021 et, d'autre part, au démarrage de la phase construction du projet pipeline Bénin-Niger, perturbé jusque-là par la pandémie de la COVID-19. Sur cette base, le taux d'investissement en proportion du PIB atteindrait 27,9% en 2021 contre une estimation de 25,6% en 2020 comme en 2019.

En ce qui concerne les **échanges avec l'extérieur**, il est attendu une hausse aussi bien des exportations que des importations du fait de l'ouverture des frontières et la reprise des activités au Port Autonome de Cotonou. Les exportations de biens et services s'établiraient ainsi à 23,7% du PIB en 2021 contre 21,1 du PIB en 2020 tandis que les importations ressortiraient à 28,5% du PIB contre 26,3% en 2020. Il en découlerait un solde courant qui resterait déficitaire à -3,9% du PIB en 2021 contre -3,8% du PIB en 2020.

En définitive, le solde global de la balance des paiements, en pourcentage du PIB, ressortirait excédentaire à +1,2% en 2021 contre une estimation de +0,8% en 2020.



## I.2 Situation financière sur la période 2018-2021

### I.2.1 Opérations financières de l'État sur la période 2018-2020

Sur la période 2018-2020, les opérations financières de l'État ont été globalement marquées par une consolidation budgétaire, excepté en 2020 en raison de la réponse budgétaire nécessaire à la situation de crise sanitaire.

#### I.2.1.1 Les recettes publiques

Les recettes totales des régies financières pour le compte de 2020 se sont établies à 1 142,1 milliards FCFA contre 1 088,0 milliards FCFA en 2019 et 1 028,6 milliards FCFA en 2018. Elles ont ainsi connu une hausse moyenne de 6,6% sur la période 2018-2020. Cette évolution favorable des recettes est soutenue par les bonnes performances de l'ensemble des régies financières, en lien avec les résultats probants des réformes entreprises par le Gouvernement.

A fin décembre 2020, les **recettes nettes de l'administration des Impôts** se sont affichées à 616,3 milliards FCFA contre 535,3 milliards FCFA en 2019 et 479,4 milliards en 2018. Elles enregistrent ainsi respectivement une amélioration de 15,1% par rapport à 2019 et de 28,6% par rapport à 2018.

Ce niveau de recouvrement des recettes des Impôts affiche une hausse par rapport aux prévisions pré-COVID-19 de 5,2% et une amélioration de 19,7% par rapport aux prévisions révisées. Il est induit par les multiples réformes engagées par le Gouvernement depuis 2016 en matière de modernisation de l'administration fiscale et d'élargissement de l'assiette fiscale. Au nombre de ces réformes, on peut citer : i) l'instauration des machines électroniques de facturation de la TVA et leur généralisation ; ii) la réforme de la déclaration unique DGI/CNSS ; iii) la soumission en ligne des états financiers (e-bilan) ; iv) la télé-déclaration et le télé-paiement des impôts ; v) le paiement de certains impôts par la téléphonie mobile ; vi) l'opérationnalisation des structures de conciliation et de médiation en matière de contentieux fiscaux et douaniers ; et vii) la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales.

Les **recettes nettes des Douanes**, à fin décembre 2020, se sont situées à 331,5 milliards FCFA contre 358,0 milliards FCFA en 2019 et 331,9 milliards FCFA en 2018. Elles affichent ainsi une détérioration de 7,4% par rapport à 2019 et une hausse moyenne de 1,8% sur la période 2018 – 2020. Toutefois, par rapport aux prévisions révisées pour 2020, elles s'établissent en hausse de 5,3%.

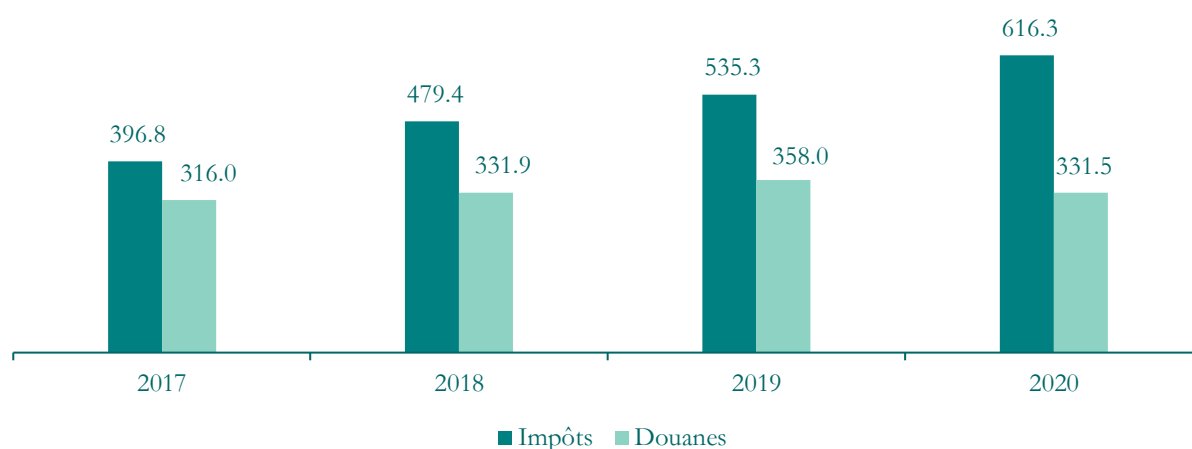
La détérioration des recettes douanières par rapport à 2019 est principalement induite par les chocs exogènes subis par le Bénin, notamment celui relatif à la pandémie de la COVID-19 qui a induit la fermeture des frontières dans plusieurs pays. Toutefois, ce





niveau de recettes, au-delà de la prévision révisée, reflète les résultats positifs des réformes entreprises par l'administration des douanes. Il s'agit notamment des actions ci-après : i) les réductions accordées sur certains produits ; ii) le renforcement de la lutte contre les importations de produits de contrebande ; iii) l'application des valeurs transactionnelles ; iv) la dématérialisation du tracking ; v) l'installation d'un scanner à Hillacondji ; vi) l'amélioration du ciblage ; vii) la mise en œuvre de la plateforme du Guichet Unique de Commerce Extérieur (GUCE) pour toutes les opérations du commerce extérieur (dématérialisation progressive de toutes les procédures et sécurisation des recettes de l'Etat grâce au paiement électronique) ; viii) la mise en place d'un Programme d'Opérateur Economique Agrée (OEA) pour le renforcement du partenariat douane-entreprise ; ix) la migration de l'ensemble des unités douanières sur SYDONIA WORLD ; x) l'interconnexion du SYDONIA avec les systèmes informatiques des Douanes des pays limitrophes ; xi) la gestion automatisée des cautions ; xii) la redynamisation de la Direction des Renseignements et Enquêtes Douanières (le renforcement du contrôle a posteriori) ; xiii) la création du Service de Veille Stratégique au sein de la Recette Nationale des Douanes ; xiv) l'interconnexion des bases de données des administrations des Impôts et de la Douane ; etc.

Graphique 10 : Évolution des recettes des Impôts et de la Douane sur la période 2017-2020 (en milliards FCFA)



Source : CSPEF, avril 2021

Les **recettes non fiscales**<sup>9</sup>, s'affichent à 194,2 milliards FCFA contre 194,8 milliards FCFA en 2019 et 217,2 milliards en 2018. Par rapport à 2019, elles enregistrent un niveau quasiment stable malgré l'amélioration des performances de la principale régie collectrice de recettes non fiscales qu'est le Trésor. En effet, les recettes du Trésor sont ressorties à 123,0 milliards FCFA en 2020 contre 115,6 milliards FCFA en 2019, soit une augmentation de 6,4%. Ce niveau de recettes non fiscales affiche une hausse de 2,2%

<sup>9</sup> Les recettes non fiscales sont constituées des recettes de l'administration du Trésor et des produits issus des services de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF), de la Caisse Autonome d'Amortissement (CAA), du Fonds Routier (FR) et du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB)

par rapport aux prévisions initiales pré-COVID-19 et une hausse de 15,0% par rapport aux prévisions révisées.

Le bon niveau de mobilisation de l'administration du Trésor est le résultat des réformes engagées depuis 2016 pour sa modernisation. Au nombre de ces réformes, on peut citer : i) la mise en place d'une plateforme web de centralisation des recettes non fiscales dans les services intermédiaires de recettes ; ii) la mise en place de l'outil web d'émission de quittance ou de tickets de paiement, de contrôle et de centralisation des recettes non fiscales (e-quittance). De même, des réformes sont engagées pour améliorer le service aux usagers. C'est le cas de la réforme relative à la mise en place d'un dispositif de notification de virement de primes par mail aux agents de l'État et l'opérationnalisation des trésoriers auprès de tous les ministères et institutions de l'État.

### I.2.1.2 Les dépenses publiques

En 2020, les dépenses totales et prêts nets de l'État se sont affichés à 1 719,8 milliards FCFA contre 1 225,9 milliards FCFA en 2019 et 1 305,9 milliards FCFA en 2018. Elles ont ainsi connu en 2020 une hausse de 40,3% par rapport à 2019. Cette hausse des dépenses publiques est principalement tirée par la pression sur les dépenses de transfert et d'équipement, conséquence de la mise en œuvre des mesures de riposte à la pandémie de la COVID-19.

Le tableau n°6 présente la répartition fonctionnelle des dépenses sur la période sous revue.

Tableau 6 : Répartition fonctionnelle des dépenses budgétaires sur la période 2018-2020 (en milliards FCFA)

Domaines fonctionnels	2018	2019	2020*	Poids en 2020 (en %)
Affaires économiques	362,3	270,5	466,5	27,5
Services généraux des administrations publiques	397,6	400,5	427,5	25,2
Enseignement	270,5	250,0	278,8	16,4
Défense	66,1	55,9	51,9	3,1
Ordre et Sécurité Publique	60,7	55,6	59,3	3,5
Protection de l'environnement	37,6	24,2	40,9	2,4
Logement et équipements collectifs	37,6	102,7	117,6	6,9
Santé	70,4	63,6	109,5	6,5
Loisirs, Culture et Culte	18,9	58,4	51,9	3,1
Protection sociale	84,6	91,6	94,7	5,6
Total	1 406,3	1 373,0	1 698,5	100

Source : DGB, février 2021, \* les chiffres de 2020 sont provisoires

Les dépenses prioritaires, sur ces trois dernières années, ont été principalement orientées vers les services généraux des administrations publiques, les affaires économiques (Agriculture, Transports, Communications) et l'enseignement. Ces trois (03) postes totalisent 69,1% des dépenses en 2020.



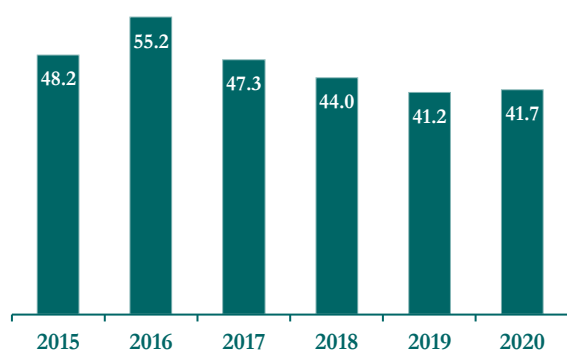
### I.2.1.2.1 Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel se sont affichées à 395,1 milliards FCFA en 2020, soit un accroissement moyen de 5,4% sur la période 2018-2020.

Cette hausse est, entre autres, en lien avec les effets financiers des glissements catégoriels et de l'avancement automatique des fonctionnaires, l'effet Équivalent Temps Plein (ETP) des recrutements effectués en 2019 et en 2020 au profit de certains secteurs (forces de sécurité, justice, etc.), le paiement des dettes sociales, notamment les arriérés de salaires au titre de la période sous revue, etc.

La masse salariale, rapportée aux recettes fiscales, ressort à 41,7% en 2020 contre 44,0% en 2018. Cette baisse du ratio s'inscrit dans la stratégie d'atterrissage progressif vers la norme communautaire de 35,0%, initiée par le Gouvernement depuis 2016.

Graphique 11 : Évolution du ratio Masse salariale sur recettes fiscales de 2015-2020 (en %)



Source : CSPEF, DGAE, avril 2021

Graphique 12 : Répartition sectorielle de la masse salariale en 2020 (en %)



Source : CSPEF, DGB, avril 2021

### I.2.1.2.2 Les autres dépenses courantes

Les autres dépenses courantes regroupent les dépenses de transfert<sup>10</sup> et les autres dépenses de fonctionnement.

Les **dépenses de transfert** se décomposent en subventions aux offices et établissements publics et en transferts courants aux services de l'Etat. Elles se sont affichées à 325,9 milliards FCFA en 2020 contre 271,4 milliards FCFA en 2019 et 271,6 milliards FCFA en 2018. Elles affichent ainsi une hausse moyenne de 7,9% sur toute la période. Spécifiquement pour 2020, la hausse s'est établie à 20,1%.

Quant aux **autres dépenses de fonctionnement**, elles se sont établies à 198,3 milliards FCFA en 2020 contre 125,1 milliards FCFA en 2019 et 103,6 milliards FCFA en 2018. Elles enregistrent ainsi une hausse moyenne de 23,3% sur la période avec une

<sup>10</sup> Il s'agit des pensions, bourses et autres transferts courants

progression de 58,5% en 2020 par rapport à 2019. Cette tendance est principalement portée par les dépenses relatives aux mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la propagation de la COVID-19.

### I.2.1.2.3 Les dépenses d'investissement

Les **dépenses d'investissement** se sont affichées à 622,4 milliards FCFA en 2020 contre 330,4 milliards FCFA en 2019 et 445,6 milliards FCFA en 2018, en hausse moyenne de 17,7% sur la période sous revue. Spécifiquement en 2020, ces dépenses ont affiché une progression notable de 88,4%, en phase avec les réponses apportées par le Gouvernement en riposte à la pandémie, à travers l'acquisition des équipements sanitaires tels que les appareils respiratoires et l'aménagement des sites pour hospitaliser les malades atteints de la COVID-19.

La hausse des dépenses d'investissement, sur la période 2018-2020, traduit la volonté du Gouvernement d'engager la transformation structurelle de l'économie, conformément à son Programme d'Action, à travers la réalisation des investissements dans les secteurs prioritaires dont :

#### Dans le **domaine de l'agriculture**

- le Programme d'urgence de réfection de routes et pistes dans le cadre des campagnes de commercialisation des produits agricoles ;
- le Projet d'Appui aux Infrastructures dans la Vallée de l'Ouémé (PAIA-VO) (2013-2020). Phase pilote en cours de mise en œuvre (Projet du PAG 2016-2021) ;
- le Projet de Sécurité Alimentaire par l'Aménagement de Bas-fonds et le Renforcement des capacités de Stockage au Bénin (PSAAB) ;
- Projet d'appui au développement du maraichage (PADMAR) ; etc.

#### En ce qui concerne la **branche des BTP**

- la réhabilitation de la voirie urbaine « Asphaltage » ;
- la construction de 35 marchés urbains et régionaux ;
- l'aménagement et le bitumage de la traversée urbaine de Parakou et du contournement (16,8 km) ;
- la reconstruction du tronçon Ancien pont de Cotonou-Loterie Nationale-Hôtel du Port-Carrefour CENSAD-Erevan (5,80 km) - Aménagement de voies en béton dédiées au trafic portuaire ;
- l'aménagement et bitumage de la Rocade de Porto-Novo -section 1 : Hôtel Beurivage-début cinquantenaire en 2x2 voies prenant en compte le pont sur Zounvi et la rue des manguiers menant à l'Assemblée Nationale (9,55 km) ;
- la reconstruction de la route Porto Novo-Akpro-Misséré (12 km) en 2X2 voies

et aménagement et bitumage de la route Pobè- Adja Ouèrè (8 km), Adja Ouèrè-Ouinhi (14,4 km), Akpro-Missérété - Pobè - Obèlè et la bretelle Zian-Igolo ; etc.

Dans le secteur du **cadre de vie**

- la construction de 578,981 km d'ouvrage de drainage des eaux pluviales et aménagement de 211,808 km de voies dans le cadre des travaux d'Asphaltage, de pavage et d'assainissement de rues financées par la BOAD et la BIDC, le Projet d'Aménagement Urbain et d'Appui à la Décentralisation (PAURAD) et le Programme Spécial de Réhabilitation de la Cité Historique d'Abomey (PSRCHA) ;
- l'achèvement (en cours) des travaux de viabilisation primaire des sites devant abriter les logements de OUEDO (Abomey-Calavi) et le démarrage des travaux de construction de 3 035 logements à Ouèdo dans le cadre de la mise en œuvre du programme des 20 000 logements ;
- les travaux de réhabilitation et d'extension du siège de la cour constitutionnelle exécutés à 77% en 2020 ;
- les travaux de rénovation du stade Général Mathieu KERÉKOU (Cotonou) par la Chine, réalisés à 64% ;
- les travaux de construction de 22 stades omnisports de standing international en cours d'achèvement ; etc.

Au niveau du **sous-secteur de l'eau**

- le développement des infrastructures hydrauliques multifonctions et gestion durable des ressources en eau (Projet du PAG 2016-2021) ;
- la réalisation de 08 forages à motricité humaine ;
- la construction de 04 magasins de stockage ;
- le reboisement de 250 ha de bande de servitude ;
- l'aménagement de 24 km de piste d'accès aux sites et 40 km de couloirs d'accès aux barrages pour le bétail ; etc.

Au niveau du **sous-secteur de l'énergie**

- l'achèvement des travaux de construction et la mise en service de la centrale duale de Maria-Gléta 2 de 127 MW ;
- la réception de groupes ayant des capacités de huit (08) MW, de dix (10) MW et de douze (12) MW, respectivement aux centrales de Porto-Novo, de Natitingou et de Parakou ;
- le Projet de production d'électricité (construction de 4 centrales solaires à raccorder au réseau de la SBEE) pour une capacité totale de 45 MW ;



- le Projet de réalisation en urgence des travaux d'électrification de 17 localités rurales par raccordement au réseau conventionnel de la SBEE ;
- le Projet de Valorisation de l'Energie Solaire (PROVES) « Installation de 15 000 lampadaires solaires et 105 microcentrales » ;
- l'achèvement des travaux de construction de la ligne d'interconnexion 161 kv Parakou-Bembêrêkê-Kandi-Malanville longue d'environ 305 km avec les postes de transformation associés modernes et numérisés ;
- l'achèvement de la construction de la ligne d'interconnexion 161 kv Onigbolo-Parakou ; etc.

En ce qui concerne **le domaine de l'économie numérique**

- la déploiement de l'internet Haut Débit et Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire ;
- le déploiement dans 67 communes du Bénin de 2 000 km de fibre optique avec le développement d'un réseau métropolitain (plus de 200 km) autour de Ouidah, Calavi, Godomey, Cotonou et Porto-Novo ;
- la mise en place du réseau de collecte et de la diffusion de la TNT sur 29 sites ;
- la production de certificats électroniques, délivrés par l'Infrastructure à Clé Publique (ICP/PKI) pour les titres sécurisés (cartes nationales d'identité, passeports, etc.), y compris dans le cadre du projet ARCH ;
- le renforcement du système de communication (réseau local sans fil) et Sécurité de certaines administrations ; etc.

Dans le **domaine du tourisme** :

- la reprise des travaux de construction de la maison des arts et de la culture de Kétou (lot 2 en cours d'exécution) ;
- le lancement des travaux de réhabilitation du musée Akaba Idéna de Kétou (travaux en cours d'exécution) ;
- le démarrage des travaux de réhabilitation du Fort Portugais Phase I ;
- le démarrage des travaux de réhabilitation de 4 infrastructures à Zoungbodji et Djègbadji ;
- la réhabilitation et la mise en valeur du parc animalier de la Pendjari avec des impacts socio-économiques considérables, notamment : la création de 242 emplois permanents et 576 emplois saisonniers durant la saison 2019-2020 ; etc.

Au total, sur le Programme d'Investissement Public (PIP), la répartition fonctionnelle des dépenses se présentent ainsi qu'il suit :



Tableau 7 : Évolution de la part des dépenses du PIB par fonction sur la période 2018-2020 (en %)

DÉPENSES DU PIB PAR FONCTION	2018	2019	2020
Affaires économiques	55,8	58,9	36,1
Secteurs sociaux	32,7	28,5	36,9
Services généraux des administrations publiques	11,5	12,6	27,0
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : DGPSIP, février 2021

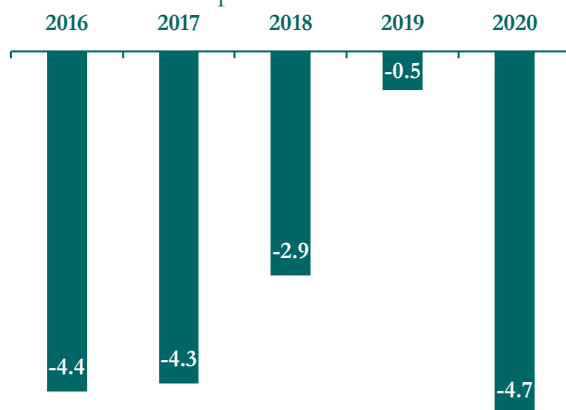
### I.2.1.3 Déficit budgétaire, financement et dette

Le déficit budgétaire, dons compris, est ressorti en moyenne à 2,7% du PIB, sur la période 2018 - 2020. Pour 2020, le déficit s'est affiché à 4,7% du PIB contre 0,5% du PIB en 2019.

Cette détérioration du déficit budgétaire, dons compris, en pourcentage du PIB en 2020 est imputable aux efforts du Gouvernement pour atténuer la propagation de la pandémie de la COVID-19 et ses effets sur les entreprises.

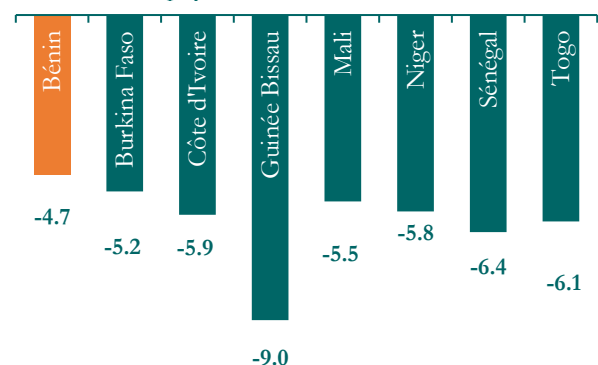
Bien que le déficit se soit creusé par rapport aux données historiques, le Bénin affiche en 2020, le plus faible déficit budgétaire de l'espace UEMOA (confer graphique 14), résultat de la bonne tenue des recettes publiques, même en période de pandémie, et de la maîtrise des dépenses.

Graphique 13 : Trajectoire du solde budgétaire global, dons compris, (en % du PIB) sur la période 2016-2020



Source : DGAE, mai 2021

Graphique 14 : Évolution comparée des soldes budgétaires, base ordonnancement, dons compris, (en % PIB) dans les pays membres de l'UEMOA en 2020



Source : DGAE, mai 2021 ; FMI-PER- avril 2021

En matière d'endettement, l'encours de la dette publique en 2020 s'est établi à 4 156,7 milliards FCFA, soit 46,1% du PIB contre 3 476,6 milliards FCFA en 2019 (41,2% du PIB). La hausse du taux d'endettement à fin décembre 2020 s'explique par la double crise sanitaire et économique de la COVID-19 qui a entraîné des besoins de financement

additionnel imprévisibles. Ce taux est largement en dessous de celui de l'Afrique Subsaharienne estimé à 56,2% par le FMI en avril 2021<sup>11</sup>.

De plus, le ratio d'endettement public reste largement en dessous du seuil de 70% fixé pour les pays de la zone UEMOA dans le cadre du Pacte de Convergence (confer graphique 16). Le niveau de ce ratio reflète la bonne gestion de la dette publique et la marge de manœuvre d'endettement dont dispose le Bénin pour la poursuite du financement de ses projets de développement.

Quant aux indicateurs de coût et de risque du portefeuille de la dette publique du Bénin, ils ont globalement une tendance soutenable. La dette à amortir durant l'année prochaine (2021) représenterait 5,3% du PIB. La durée moyenne à l'échéance du portefeuille de la dette à fin 2020 est de 7,7 ans contre 7,5 ans à fin décembre 2019, ce qui montre l'efficacité de la stratégie de mitigation du risque de refinancement par la politique de rallongement de la maturité des instruments du portefeuille de la dette publique. Il convient de souligner que la maturité moyenne du portefeuille de la dette publique est essentiellement tirée par sa composante externe, en raison du caractère prioritairement concessionnelle de la dette extérieure du Bénin.

Le taux d'intérêt moyen pondéré du portefeuille de la dette publique reste soutenable et est ressorti à 3,6% à fin décembre 2020, évoluant sur une tendance baissière sur la période 2018-2020. L'amélioration des conditions financières des prêts contractés par le Bénin est tributaire de l'amélioration de la qualité de signature et du risque crédit du pays qui a été rendue possible par la mise en œuvre de la stratégie du Gouvernement fondée essentiellement sur trois (03) axes, à savoir : (i) réformes de transformation structurelle de l'économie ; (ii) programme économique et financier avec le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) sur la période 2017-2020, (iii) notation financière régulière du Bénin par les agences de renommée mondiale (Standard & Poor's, Fitch, Moody's) et régionale (Bloomfield, WARA).

S'agissant de la dette extérieure, ce taux est passé de 1,5% en 2018 à 1,8% en 2020 en lien avec l'accroissement de la capacité d'endettement du pays et la politique de diversification des sources de financement qui lui offre la possibilité de recourir un peu plus à des prêts non concessionnels qui demeurent en phase avec la stratégie d'endettement.

Par ailleurs, la part des emprunts exposés au risque de change (emprunts libellés en devises hors Euro) s'établirait à 24,9% à fin décembre 2020 contre 28,1% en 2019. Cette baisse traduit l'effort continu de réduction de l'exposition du portefeuille de la dette aux

<sup>11</sup> <https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/REO/AFR/2021/April/English/text.aspx> (table SA2. Overall fiscal Balance, Including Grant and Government Debt)





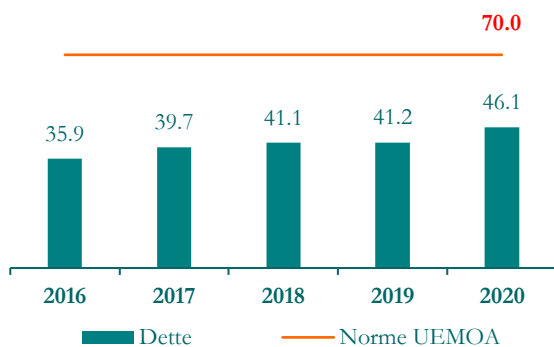
fluctuations des taux de change à travers un recours plus important aux emprunts extérieurs libellés en euro.

Enfin, le profil de remboursement de la dette intérieure indique que plus de la moitié des encours actuels (60,1%) (essentiellement les titres publics) ont des tombées d'échéances sur les trois prochaines années. En ce qui concerne le remboursement de la dette extérieure, 34,4% du portefeuille seront remboursés sur la période 2024 à 2026 en raison principalement de l'amortissement des prêts contractés par le Bénin sur le marché international (banques commerciales internationales et Euro bond 2019).

Toutes les Analyses de Viabilité de la dette publique conjointement réalisées avec le FMI (mai<sup>12</sup> et décembre 2020<sup>13</sup>) montrent que le risque de surendettement global du Bénin demeure modéré et que la dette publique est viable.

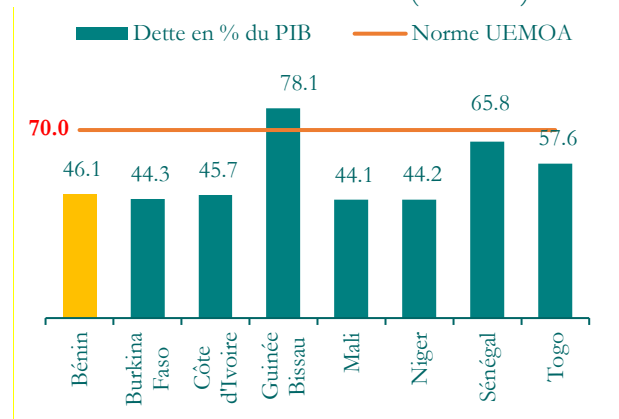
Ces résultats traduisent la résilience de l'économie nationale face aux chocs externes intervenus ces dernières années et la bonne gestion de la dette publique par le Bénin.

Graphique 15 : Évolution de la dette publique du Bénin sur la période 2016-2020 (en %PIB)



Source : CAA, mai 2021

Graphique 16 : Dette dans les pays membres de l'UEMOA en 2020 (en %PIB)



Source : CAA, mai 2021 ; FMI-PER, avril 2021

Le tableau 8 ci-après présente quelques indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique sur la période 2018-2020.

<sup>12</sup> <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2020/05/20/Benin-Sixth-Review-under-the-Extended-Credit-Facility-Arrangement-and-Request-for-49450>

<sup>13</sup> <https://www.imf.org/en/Publications/CR/Issues/2021/01/15/Benin-Requests-for-Disbursement-Under-the-Rapid-Credit-Facility-and-Purchase-Under-the-Rapid-50021>



Tableau 8 : Évolution de quelques indicateurs de coûts et risques du portefeuille de la dette publique sur la période 2018-2020

Année	Types	2018	2019	2020
Paiement d'intérêt (en % du PIB)	Dettes extérieures	0,2	0,4	0,7
	Dettes intérieures	1,4	1,3	1,2
	Dettes publiques	1,6	1,7	1,9
Taux d'intérêt pondéré (en %)	Dettes extérieures	1,5	2,1	1,8
	Dettes intérieures	6,1	6,1	5,9
	Dettes publiques	3,9	3,8	3,6
Encours (en % du PIB)	Dettes extérieures	19,4	24,0	26,0
	Dettes intérieures	21,7	17,3	20,2
	Dettes publiques	41,1	41,2	46,1
Valeur Actuelle de la dette (en % du PIB)	Dettes extérieures	13,1	17,9	18,8
	Dettes intérieures	21,7	17,3	20,2
	Dettes publiques	34,8	35,1	39,0
Durée moyenne d'échéance ATM (ans)	Dettes extérieures	13,0	10,9	10,9
	Dettes intérieures	3,0	2,8	3,6
	Dettes publiques	7,7	7,5	7,7
Dettes amorties l'année prochaine (en % du total)	Dettes extérieures	2,2	3,2	3,4
	Dettes intérieures	22,0	24,2	21,7
	Dettes publiques	12,7	12,0	12,8
Dettes amorties l'année prochaine (en % du PIB)	Dettes extérieures	0,6	0,8	0,9
	Dettes intérieures	6,5	4,2	4,4
	Dettes publiques	7,1	5,0	5,3
Durée moyenne à refixer ATR (ans)	Dettes extérieures	12,9	10,8	10,8
	Dettes intérieures	3,0	2,8	3,6
	Dettes publiques	7,7	7,4	7,7
Dettes refixées durant l'année prochaine (% du total)	Dettes extérieures	3,7	5,3	5,8
	Dettes intérieures	22,0	24,2	21,7
	Dettes publiques	13,4	13,2	12,8
Dettes à Taux d'intérêt fixe (en % du total)	Dettes extérieures	98,5	97,7	97,2
	Dettes intérieures	100,0	100,0	100,0
	Dettes publiques	99,3	98,7	98,4
Dettes en devise <sup>14</sup> (en % du total)	-	47,1	58,1	56,3
Dettes en euro (en % du total)	-	20,3	30,7	30,1

Source : Caisse Autonome d'Amortissement, avril 2021

Le tableau 9 ci-après présente la synthèse du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) sur la période sous revue.

Tableau 9 : Synthèse du TOFE sur la période 2018-2020 (en milliards FCFA, sauf indication contraire)

Année	2018	2019	2020	
			Prévision Sept 2020	Réalisation
Recettes totales	1 028,6	1 088,0	998,7	1 142,1
Recettes Fiscales	811,4	893,3	829,9	947,9
Douanes	331,9	358,0	315,0	331,5

<sup>14</sup> Elle inclut la dette en euro.

Année	2018	2019	2020	
			Prévision Sept 2020	Réalisation
Impôts	479,4	535,3	514,9	616,3
<b>Recettes non fiscales</b>	<b>217,2</b>	<b>194,8</b>	<b>168,8</b>	<b>194,2</b>
<b>Dépenses totales et prêts nets</b>	<b>1 305,9</b>	<b>1 225,9</b>	<b>1 670,6</b>	<b>1 719,8</b>
<b>Dépenses courantes</b>	<b>857,8</b>	<b>899,4</b>	<b>1 113,8</b>	<b>1 095,6</b>
Dépenses de personnel	356,7	368,3	394,7	395,1
Pensions et bourses	92,2	90,5	103,0	92,9
Transferts courants	179,4	180,9	233,3	233,0
Autres dépenses courantes primaires	103,6	125,1	193,5	198,3
Intérêts	126,0	134,6	189,3	176,3
Dette intérieure	108,8	106,8	102,4	105,7
Dette extérieure	17,1	27,8	86,9	70,6
<b>Investissement public</b>	<b>445,6</b>	<b>330,4</b>	<b>556,8</b>	<b>622,4</b>
Contribution budgétaire	279,1	228,3	321,8	356,4
Ressources extérieures	166,5	102,1	235,0	266,0
<b>Prêts nets</b>	<b>2,5</b>	<b>-3,9</b>	<b>0,0</b>	<b>1,8</b>
<b>Solde global (base ordonnancement)</b>	<b>-277,3</b>	<b>-137,9</b>	<b>-671,9</b>	<b>-577,8</b>
<b>Financement total</b>	<b>281,4</b>	<b>145,2</b>	<b>688,3</b>	<b>529,1</b>
Financement intérieur	-51,4	-304,3	344,7	156,4
Financement extérieur	332,7	449,5	343,6	370,7
<i>Critères de convergence</i>				
<b>Solde budgétaire global, base ordonnancement, dons compris (en % PIB)</b>	<b>-2,9</b>	<b>-0,5</b>	<b>-5,1</b>	<b>-4,7</b>
<b>Taux d'inflation annuel moyen (en %)</b>	<b>0,8</b>	<b>-0,9</b>	<b>2,8</b>	<b>3,0</b>
<b>Encours de la dette publique (en % du PIB)</b>	<b>41,1</b>	<b>41,2</b>	<b>46,1</b>	<b>46,1</b>
<b>Masse salariale sur recettes fiscales (en %)</b>	<b>44,0</b>	<b>41,2</b>	<b>47,6</b>	<b>41,7</b>
<b>Taux de pression fiscale (en % PIB)</b>	<b>10,3</b>	<b>10,6</b>	<b>9,4</b>	<b>10,5</b>
<i>Autres indicateurs</i>				
<b>Dépenses et prêts nets (en % PIB)</b>	<b>16,5</b>	<b>14,5</b>	<b>18,9</b>	<b>19,1</b>
<b>Investissement public (en % PIB)</b>	<b>5,6</b>	<b>3,9</b>	<b>6,3</b>	<b>6,9</b>
<b>Dons</b>	<b>47,2</b>	<b>97,7</b>	<b>218,6</b>	<b>152,2</b>
<b>PIB nominal</b>	<b>7 915,7</b>	<b>8 432,2</b>	<b>8 838,3</b>	<b>9 008,9</b>

Source : CSPEF, DGAE, avril 2021

La bonne orientation des indicateurs des finances publiques depuis 2016 justifie l'amélioration de la qualité de la signature du Bénin, telle qu'attestée par les différentes notations financières. Ainsi :

- le Bénin est noté « B+, perspective stable » par l'Agence Standard & Poor's en 2018, confirmé en 2019 et 2020 en pleine pandémie, pendant que les notes de la majorité des pays sont en dégradation ;



- le Bénin a vu sa notation financière rehaussée par l'Agence Moody's de « B2, perspective positive » à « B1, perspective stable » en mars 2021 ;
- l'Agence Fitch Rating rehausse la notation du Bénin de « B, perspective stable » à « B, perspective positive » ;
- le Bénin est noté « A-, perspective stable » par les agences Bloomfield et WARA. Il s'agit là encore des meilleures notes de la région UEMOA.

Fort de la qualité de sa signature, le Bénin a réalisé, en 2019, son émission inaugurale d'eurobond sur le marché international en Euro, contrairement aux autres pays africains qui tous l'ont faite en dollars US. La faiblesse du taux d'intérêt sur le titre du Bénin (5,75%) et sa sursouscription (près de 300%) confirment la qualité de la signature du Bénin.

De même, en 2021, le Bénin réalise sa deuxième sortie sur le marché international, en marquant cette fois-ci l'histoire financière africaine par une émission à succès à 31 ans.

En somme, la bonne gestion des finances publiques, sur la période 2016-2020 a valu au Bénin nombre de distinctions.

## I.2.2 Aperçu de la Loi de Finances, gestion 2021

L'exécution du budget en 2021 est marquée par l'organisation des élections présidentielles, la qualité de la gestion de la pandémie de la COVID-19 et la relance de l'économie. Les prévisions de recettes et de dépenses pour la Loi de Finances, gestion 2021 sont résumées dans le tableau 10 ci-après :

Tableau 10 : Tableau d'équilibre global de Loi de Finances, gestion 2021 (en millions FCFA)

OPERATIONS	RESSOURCES		CHARGES	
	LFR 2020	LFI 2021	LFR 2020	LFI 2021
<b>Operations Budgétaires</b>				
<b>Budget Général</b>	<b>1 246 686</b>	<b>1 349 914</b>	<b>1 698 488</b>	<b>1 780 229</b>
Recettes totales du Budget Général	1 177 917	1 277 554		
Dépenses du Budget Général			1 592 988	1 665 269
Budget annexe et autres budgets	52 269	54 400	89 000	97 000
Comptes d'affectation spéciale	16 500	17 960	16 500	17 960
<b>Solde Budgétaire Global</b>			<b>-451 802</b>	<b>-430 315</b>
<b>Operations de Trésorerie</b>				
<b>Besoin de financement</b>			<b>920 413</b>	<b>1 102 278</b>
Charges de Trésorerie			468 610	671 963
Solde budgétaire global			451 802	430 315
<b>Ressources de financement</b>	<b>920 413</b>	<b>1 102 278</b>		
<b>Ressources extérieures</b>	<b>196 200</b>	<b>176 100</b>		
Prêts Projets	140 200	146 600		
Obligations internationales	0	0		
Prêts Programmes	56 000	29 500		
<b>Ressources intérieures</b>	<b>572 116</b>	<b>913 337</b>		

OPERATIONS	RESSOURCES		CHARGES	
	LFR 2020	LFI 2021	LFR 2020	LFI 2021
Prêts banques locales	75 900	80 208		
Obligations du trésor	466 216	802 129		
Bons du trésor	30 000	31 000		
<b>Autres ressources</b>	<b>152 097</b>	<b>12 841</b>		
Tirage sur FMI	150 197	0		
Remboursement Prêts et Avances	1 900	2 841		
Prêts rétrocédés	0	10 000		
<b>Total Global de la Loi de Finances</b>	<b>2 167 099</b>	<b>2 452 192</b>	<b>2 167 099</b>	<b>2 452 192</b>

Source : DGB-DGAE/MEF, février 2021

Ainsi, les opérations budgétaires seraient marquées par une hausse de 103,3 milliards FCFA des recettes du budget général en 2021 et une augmentation de 81,7 milliards FCFA des dépenses, en comparaison avec les dépenses de la loi de finances rectificative 2020.

En ce qui concerne les charges du budget général, elles se situent à 1 780,2 milliards FCFA contre 1 698,5 milliards FCFA pour la loi de finances rectificative 2020, en raison principalement du coût budgétaire de la mise en œuvre des mesures de riposte sanitaire et économique.

En somme, il résulterait de l'exécution de la LF, gestion 2021, un déficit de 430,3 milliards FCFA, représentant 2,2% du PIB.

### 1.2.3 Situation financière des entreprises publiques sur la période 2018-2021

La situation financière des établissements publics décrite dans la présente section émane d'une opération de collecte de données réalisée par la Direction Générale des Affaires Économiques (DGAE), en collaboration avec la Direction Générale des Participations de l'État et de la Dénationalisation (DGPED), auprès des établissements publics, entre mars et avril 2021.

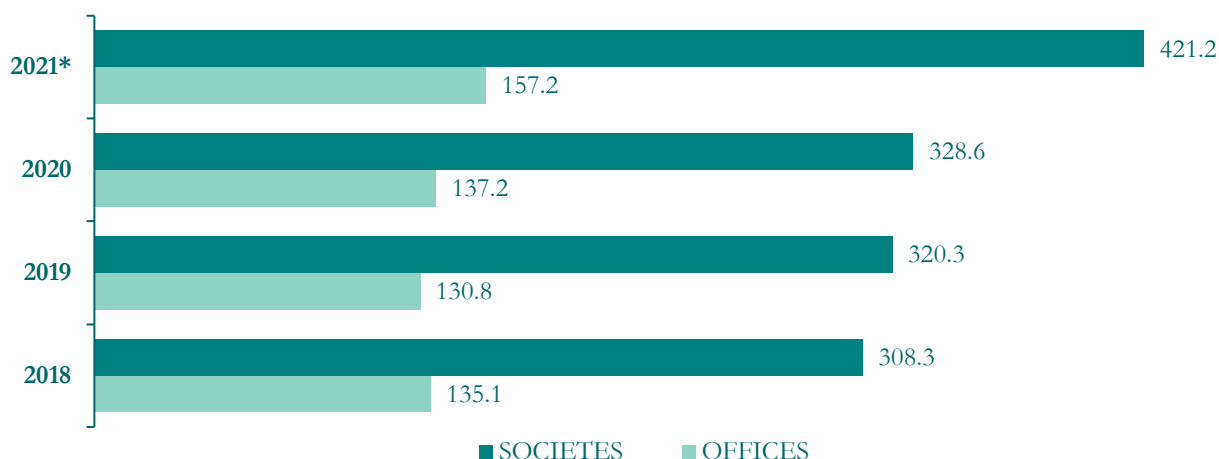
Au total, 166 établissements dont 26 sociétés et 140 offices d'État ont effectivement répondu au questionnaire. La liste exhaustive des sociétés et offices d'État est présentée à ***l'annexe 3*** du présent document.

Globalement, les chiffres d'affaires des offices se sont améliorés sur la période 2018-2020. Ils sont ressortis à 137,2 milliards FCFA en 2020 contre 135,1 milliards FCFA en 2018, soit une progression de 1,6%.

Les chiffres d'affaires des sociétés d'État se sont inscrits également en hausse sur la période 2018-2020. Ils passent de 308,3 milliards en 2018 à 328,6 milliards FCFA en 2020 après s'être affichés à 320,3 milliards FCFA en 2019. Ils enregistrent ainsi une augmentation de 6,6% entre 2018 et 2020.



Graphique 17 : Évolution des chiffres d'affaires des sociétés d'État et offices de 2018 à 2021



Source : DGAE, DGPEd, avril 2021, \* prévisions

Sous l'hypothèse de la maîtrise de la pandémie de la COVID-19 et de la relance de l'activité économique mondiale en 2021, les établissements publics prévoient un rythme de progression des chiffres d'affaires plus fort en 2021, traduit par une amélioration de 24,2% par rapport à 2020. Pour les offices, les chiffres d'affaires s'établiraient à 157,2 milliards FCFA tandis que ceux des sociétés d'État s'afficheraient à 421,2 milliards FCFA, soit des hausses respectives de 14,1% et 28,2% par rapport à 2020.

L'évaluation des **produits** et des **charges** indique que les produits des établissements publics ont permis de supporter leurs charges, induisant des résultats nets positifs aussi bien pour les offices que les sociétés d'État. Ainsi, le résultat net des offices s'élève à 97,3 milliards FCFA en 2020 contre 83,8 milliards FCFA en 2019 et 97,3 milliards FCFA en 2018. S'agissant des sociétés d'État, les produits ont régulièrement enregistré une progression plus forte que les charges. Il en a découlé des résultats nets positifs allant de 39,0 milliards FCFA en 2018 à 45,3 milliards FCFA en 2020.

Tableau 11 : Quelques indicateurs financiers des sociétés d'État et offices de 2018 à 2021 (en millions FCFA)

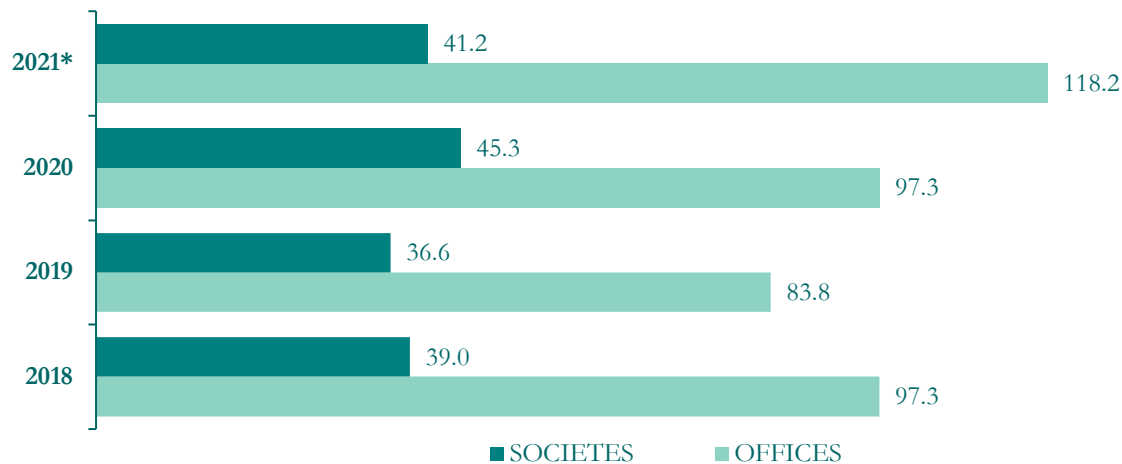
Année	OFFICES			SOCIÉTÉS		
	TOTAL PRODUITS	TOTAL CHARGES	RESULTAT NET	TOTAL PRODUITS	TOTAL CHARGES	RESULTAT NET
2018	292,2	195,0	97,3	373,6	334,6	39,0
2019	264,5	180,7	83,8	377,8	341,2	36,6
2020	255,8	158,4	97,3	387,1	341,9	45,3
2021*	346,4	228,2	118,2	444,7	403,5	41,2

Source : DGAE, DGPEd, avril 2021, \* prévisions

La bonne performance des établissements publics sur la période 2018-2020 se renforcerait en 2021 en lien avec l'amélioration de l'activité économique aux plans mondial et national. Ainsi, les offices projettent enregistrer un résultat net positif de 118,2 milliards FCFA. Les sociétés d'État, quant à elles, réaliseraient un résultat net positif de 41,2 milliards FCFA.



Graphique 18 : Résultat net des sociétés d'État et offices sur la période 2018-2021 (en milliards FCFA)



Source : DGAE, DGPEd, avril 2021, \* prévisions

La bonne situation financière des établissements publics sur la période sous revue en dépit du contexte de la pandémie de COVID-19 en 2020 est principalement expliquée par la maîtrise des charges et l'amélioration des produits.

La maîtrise des charges résulte des efforts d'assainissement des finances et de contrôle des charges d'exploitation, notamment au niveau des offices. Quant à l'amélioration des produits, elle émane, entre autres, des réformes engagées par l'État dans les différents secteurs dont :

- i) la fermeture des cliniques et cabinets de soins illégaux, la réorganisation de l'exercice en clientèle privée, le renforcement du plateau technique, la lutte contre les ventes illicites des produits pharmaceutiques et les rançonnements dans les formations sanitaires publiques qui ont impacté positivement l'activité dans les centres hospitaliers publics ;
- ii) la mise en service de certaines unités d'explorations (Electroencéphalogramme EEG et l'Electrocardiogramme ECG ainsi que la consultation des enfants de 0 à 14 ans souffrant des troubles bipolaires) ;
- iii) la diversification des activités ;
- iv) le renforcement de l'effectif des structures du personnel qualifié ;
- v) l'encadrement du droit de grève ;
- vi) l'élargissement de l'assiette de perception des redevances des droits d'auteurs ;
- vii) la hausse des produits techniques et financiers au niveau de certains établissements publics ;
- viii) l'amélioration de la mobilisation des ressources propres des structures notamment, auprès des Partenaires Techniques et Financiers, etc.

Concernant spécifiquement les **charges de personnel**, les montants alloués aux personnels par les offices ont connu des baisses entre 2018 et 2020. Elles s'évaluent à 46,1 milliards FCFA en 2020 contre 47,0 milliards FCFA en 2019 et 47,4 milliards FCFA

en 2018, soit des replis de 1,9% par rapport à 2019 et 2,7% par rapport à 2018. Pour 2021, les charges de personnel devraient enregistrer une hausse de 21,1%.

En ce qui concerne les sociétés, les charges de personnel sont passées de 53,6 milliards FCFA en 2018 à 53,8 milliards FCFA en 2019 et 54,4 milliards FCFA en 2020. Pour 2021, il est projeté également une hausse de ces charges de 11,7%.

Graphique 19 : Évolution des charges de personnel des sociétés d'État et offices de 2018 à 2021 (en milliards FCFA)

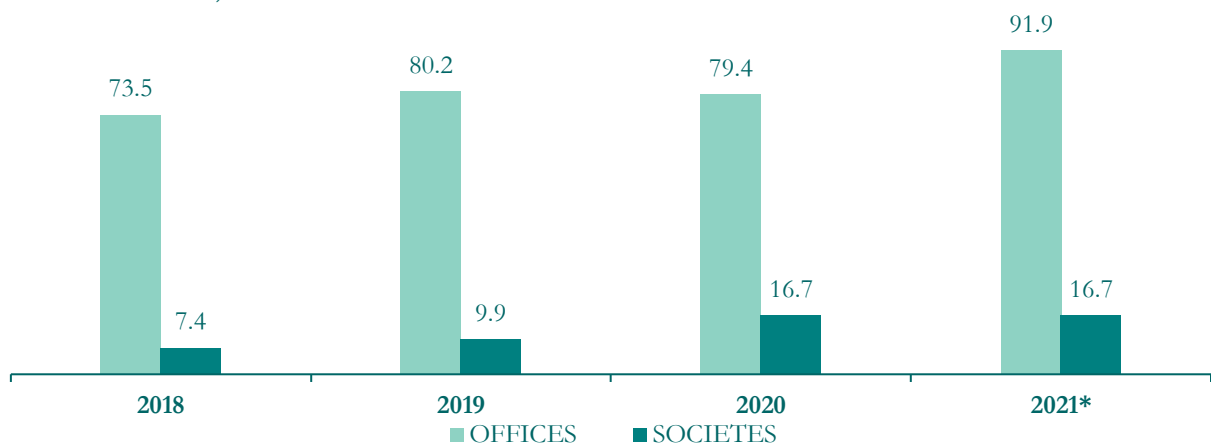


Source : DGAE, DGPEP, avril 2021, \* prévisions

Sur la période 2018-2020, les établissements publics ont bénéficié de **diverses subventions** réparties en deux catégories : les subventions d'exploitation et les subventions d'investissement.

Globalement, les subventions d'exploitation ont été prioritairement destinées aux offices. Pour cette catégorie d'établissements, ces appuis sont passés de 73,5 milliards FCFA en 2018 à 79,4 milliards FCFA en 2020, soit une progression de 8,0%. Les sociétés, bien que bénéficiant d'une faible part, ont enregistré une nette amélioration des subventions d'exploitation, passant de 7,4 milliards FCFA en 2018 à 16,7 milliards FCFA en 2020.

Graphique 20 : Évolution des subventions d'exploitation des établissements publics de 2018 à 2021 (en milliards FCFA)



Source : DGAE, DGPEP, avril 2021, \* prévisions

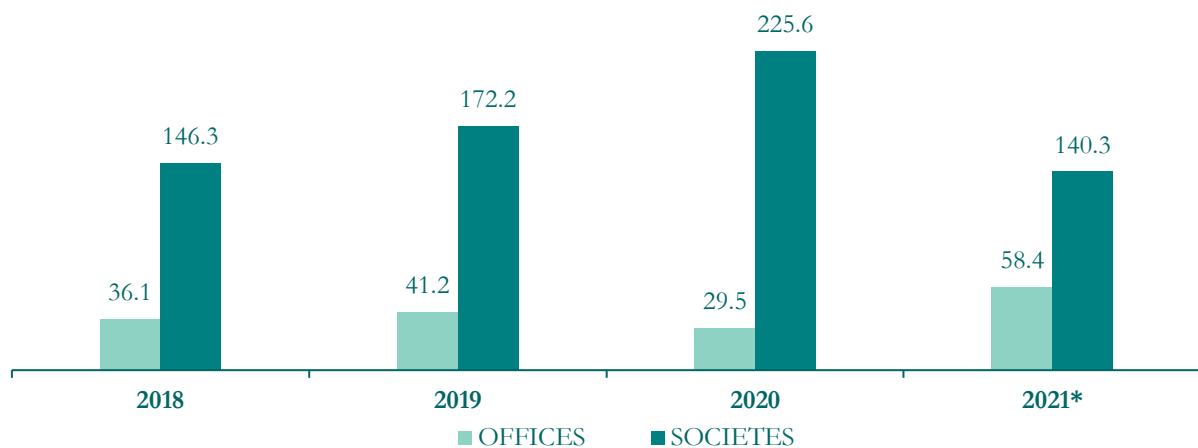




Pour l'année 2021, les offices garderaient une tendance haussière des subventions d'exploitation tandis qu'il s'observerait une stabilité au niveau des sociétés d'État.

S'agissant des subventions d'investissement, elles sont restées soutenues sur le triennal 2018-2020. **Les sociétés, principales bénéficiaires des subventions d'investissement**, affichent un niveau de subvention de 225,6 milliards FCFA en 2020 contre 146,3 milliards FCFA en 2018. Quant aux offices, les subventions ressortent à 29,5 milliards FCFA en 2020 contre 36,1 milliards FCFA en 2018, soit une baisse de 18,3%.

Graphique 21 : Évolution des subventions d'investissement des établissements publics de 2018 à 2021

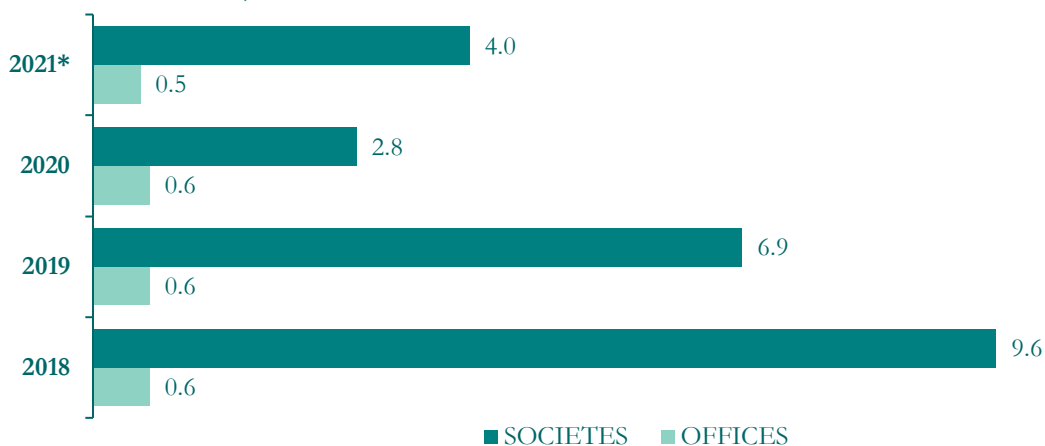


Source : DGAE, DGPEd, avril 2021, \* prévisions

Les subventions d'investissements des établissements publics attendues pour 2021 s'élèveraient à 198,8 milliards FCFA **dont 140,4 milliards FCFA pour les sociétés d'État** et 58,4 milliards FCFA pour les offices.

Au plan des contributions fiscales des établissements publics, les **impôts et taxes payés par les sociétés** sont ressortis à 2,8 milliards FCFA en 2020 contre 9,6 milliards FCFA en 2018, soit une baisse de 70,8%. Les offices, faiblement contributrices, affichent un niveau d'impôts et taxes stable de l'ordre de 0,6 milliard sur la période 2018-2020.

Graphique 22 : Évolution des impôts et taxes versées par les sociétés et offices d'État de 2018 à 2021 (en milliard FCFA)

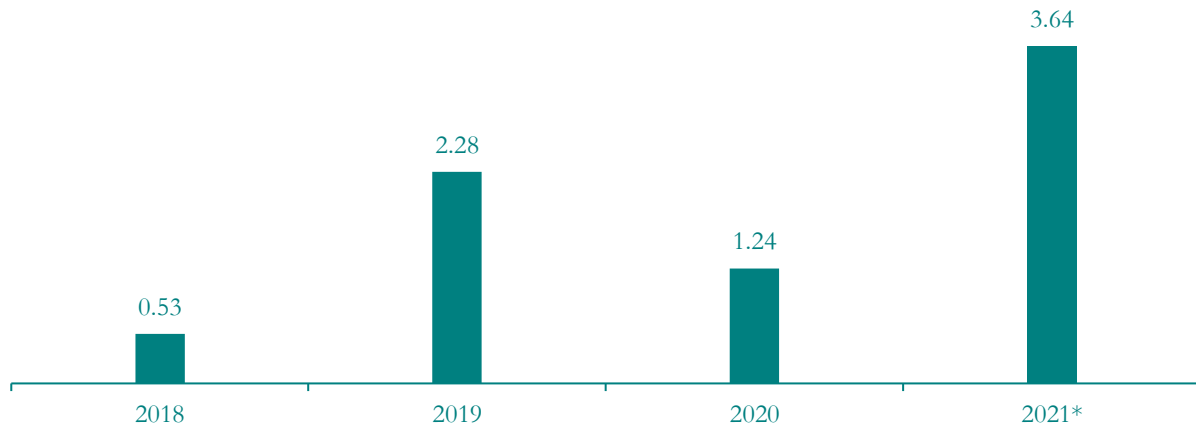


Source : DGAE, DGPEd, avril 2021, \* prévisions



S'agissant des dividendes, il faut signaler que seules les sociétés sont concernées. Sur la période 2018-2020, les dividendes versés par les sociétés sont passés de 0,53 milliard en 2018 à 2,28 milliards en 2019 et à 1,24 milliards en 2020. En 2021, les sociétés d'État envisagent réaliser 3,64 milliards FCFA de dividendes.

Graphique 23 : Évolution des dividendes versés par les sociétés à l'État sur la période 2018-2020<sup>15</sup>



Source : DGAE, DGTCP, avril 2021

## I.2.4 Situation des finances locales sur la période 2018-2021

### I.2.4.1 Évolution des recettes des communes sur la période 2018-2021

Les recettes totales des communes ont connu un accroissement entre 2018 et 2020. Elles sont passées de 77,2 milliards FCFA en 2018 à 80,8 milliards FCFA en 2019 et à 81,2 milliards FCFA en 2020, soit une hausse moyenne de 2,5% sur la période 2018-2020. Si entre 2018 et 2019, cette augmentation est portée par les transferts qui se sont accrus d'environ 8%, elle est plutôt tirée, entre 2019 et 2020 par un accroissement des ressources propres d'environ 9%.

En effet, les recettes propres des communes se sont établies au-dessus de la perspective initiale en 2020, en ressortant à 38,0 milliards FCFA contre une prévision initiale de 37,0 milliards FCFA. Cette bonne performance des recettes propres serait en lien avec les chantiers initiés par le Gouvernement dont les travaux permettent à plusieurs communes de mobiliser des recettes liées, entre autres, à l'exploitation des mines et carrières.

Pour ce qui concerne les transferts, ils se sont établis à 43,1 milliards FCFA en 2020 contre 45,9 milliards FCFA en 2019 et 42,5 milliards FCFA en 2018, soit une hausse moyenne modeste de 0,9% sur la période.

Pour 2021, les recettes totales des communes ressortiraient en hausse de 20,5% par rapport à 2020, soutenues par la dynamique attendue à la fois du côté des recettes propres que des transferts. Les recettes propres enregistreraient une amélioration de 32,9% en

<sup>15</sup> Il s'agit des contributions de quatre (04) sociétés en 2018, de deux (02) sociétés en 2019, de quatre (04) sociétés en 2020 et de trois (03) sociétés en 2021. Il s'agit de SOBEMAP, du PAC, de CNERTP, de la SONEB, de l'ONAB, de la POSTE, de LNB, de l'ONB, de la CNCB, de la COBENAM et de la SITB).



s'affichant à 50,5 milliards contre 38,0 milliards FCFA en 2020. Les transferts devraient également augmenter de 9,6% pour atteindre 47,2 milliards FCFA. Ce regain des transferts serait dû au soutien des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) en vue d'une sortie rapide de crise après les conséquences de la pandémie de la COVID-19.

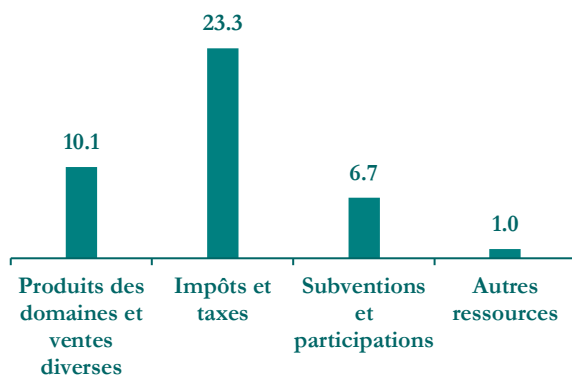
Tableau 12 : Évolution des recettes totales des communes sur la période 2018-2021 (en milliards FCFA)

POSTE	2018	2019	2020		2021**
			Prév	Réal*	
<b>Recettes totales dont :</b>	<b>77,2</b>	<b>80,8</b>	<b>84,2</b>	<b>81,1</b>	<b>97,7</b>
Propres	34,7	34,9	37,0	38,0	50,5
Transferts	42,5	45,9	47,2	43,1	47,2

Source : CONAFIL, \* Les données de 2020 sont issues de projection à partir du taux moyen d'accroissement des 3 dernières années. Elles peuvent donc connaître des modifications avec la disponibilité des comptes administratifs des communes adoptés par les Préfets de département qui seront disponibles en juillet 2021. \*\*les données de 2021 sont aussi des projections

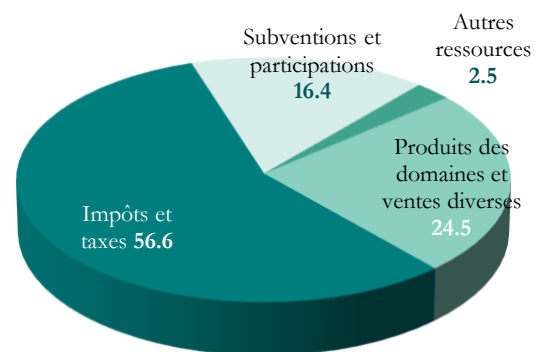
Les recettes de fonctionnement sont constituées des impôts et taxes perçus par les communes, des produits des domaines et des ventes diverses, ainsi que les subventions et participations et autres ressources. Les deux premiers postes (Impôts et taxes perçus par les communes, Produits des domaines et des ventes diverses) représentent plus de 81% des recettes de fonctionnement des communes en 2019.

Graphique 24 : Composition des recettes de fonctionnement des communes par grandes masses en 2019 (en milliards FCFA)



Source : CONAFIL, février 2021.

Graphique 25 : Part de chaque type de recette dans les recettes de fonctionnement des communes en 2019 (en %)



Source : CONAFIL, février 2021

Quant aux transferts, ils sont constitués pour l'essentiel des ressources du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC). Il s'agit d'un mécanisme mis en place depuis 2008 par lequel le budget général de l'Etat met des ressources à la disposition des communes, à travers différents ministères. Ces ressources sont soit affectées à des secteurs bien précis, soit non affectées.

Elles sont dominées par le FADeC non affecté qui représente en moyenne 75,8% du FADeC total sur la période 2018-2020. En ce qui concerne le FADeC affecté, les ressources sont concentrées au niveau des secteurs du transport rural, de la santé, des enseignements maternel et primaire, de l'agriculture, l'élevage et la pêche et de l'environnement, l'assainissement et le cadre de vie.



En 2021, cette tendance devrait se poursuivre avec une priorité au secteur des Enseignements maternel et primaire, suivi des secteurs du transport rural et de la santé. Le tableau 13 ci-dessous présente le point des transferts des ressources du FADeC aux communes par secteur sur la période 2018-2021.

Tableau 13 : Point des transferts des ressources du FADeC aux communes par secteur sur la période 2018-2021 (en milliards FCFA)

Secteurs	2018	2019*	2020*	2021**
<b>FADeC non affecté (Décentralisation)</b>	<b>30,0</b>	<b>34,4</b>	<b>35,3</b>	<b>33,9</b>
<b>FADeC affecté</b>	<b>12,5</b>	<b>11,5</b>	<b>11,8</b>	<b>13,4</b>
Santé	3,1	3,1	0,8	2,6
Energie et Eau	0,1	0,0	0,0	0,0
Agriculture, élevage et pêche	1,3	1,9	2,0	1,5
Enseignements maternel et primaire	3,5	3,0	0,0	4,3
Enseignement secondaire technique et professionnel.	0,1	0,1	0,1	0,1
Environnement, assainissement/ cadre de vie	1,6	0,9	1,7	1,0
Transport rural	2,4	2,4	2,9	3,5
Jeunesse, loisirs et sport	0,1	0,0	0,1	0,1
Promotion culture	0,3	0,0	0,2	0,3
<b>Totaux</b>	<b>42,5</b>	<b>45,9</b>	<b>43,1</b>	<b>47,2</b>

Source : CONAFIL-DGB, février 2021, \* estimations, \*\* prévisions

### 1.2.4.2 Évolution des dépenses des communes sur la période 2018-2021

Les dépenses des communes se sont affichées à 67,5 milliards FCFA en 2020 contre 68,3 milliards FCFA en 2019 et 64,5 milliards FCFA en 2018, soit une hausse moyenne de 2,4% sur la période. Cette augmentation est le résultat d'une amélioration des dépenses d'investissement (+4,6%) et de fonctionnement (+4,7%).

L'analyse de la structure des dépenses montre qu'elles sont dominées par les investissements qui représentent 54,1% des dépenses totales. La priorité des communes pour l'investissement est le reflet de l'engagement des élus locaux pour le développement à la base.

Tableau 14 : Évolution des dépenses totales des communes sur la période 2017-2020 (en milliards FCFA)

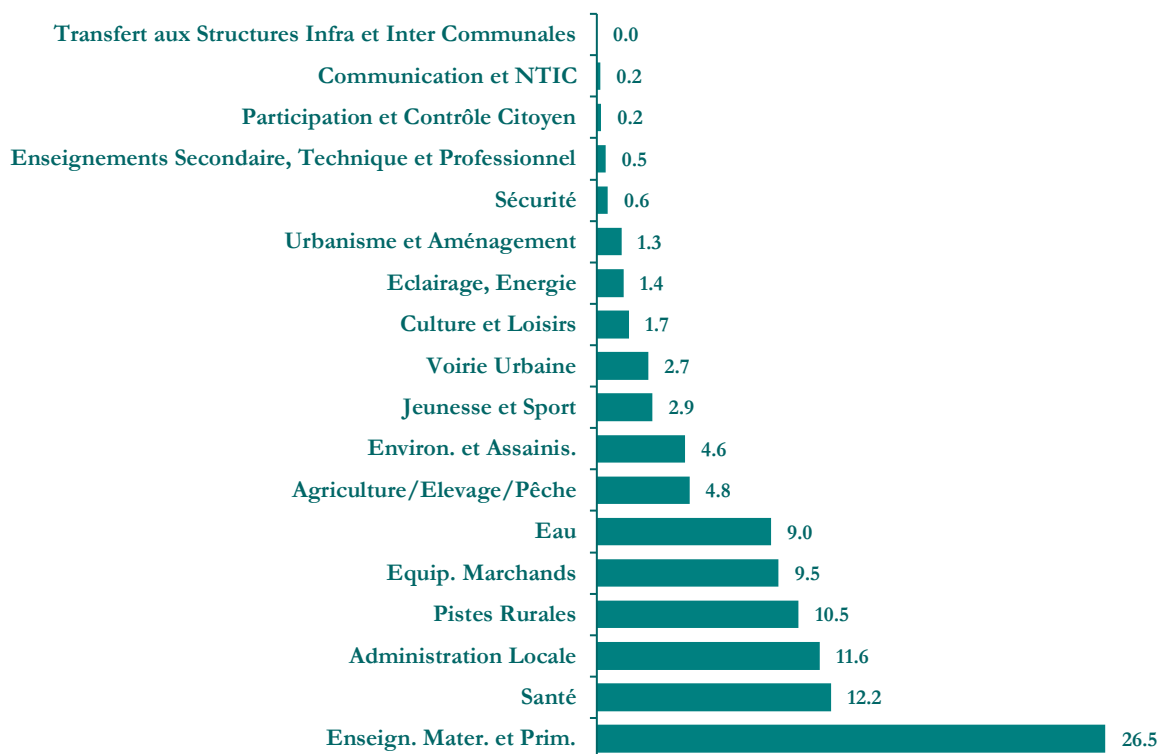
POSTE	2018	2019	2020		2021**
			Prév	Réal*	
<b>Dépenses totales dont :</b>	<b>64,5</b>	<b>68,3</b>	<b>68,5</b>	<b>67,5</b>	<b>71,8</b>
Fonctionnement	29,6	31,3	30,5	31,0	32,8
Investissement	34,9	37,0	38,0	36,5	39,0

Source : CONAFIL, mars 2021. \* Les données de 2020 sont issues de projection à partir du taux moyen d'accroissement des 3 dernières années. Elles peuvent donc connaître des modifications avec la disponibilité des comptes administratifs des communes adoptés par les Préfets de département qui seront disponibles en juillet 2021. \*\*les données de 2021 sont aussi des projections.

Ces investissements sont principalement orientés en 2020 vers les enseignements maternel et primaire (26,5%), la santé (12,2%), l'administration locale (11,6%) et les

infrastructures routières (10,5%). Ces quatre secteurs représentent 60,7% des dépenses d'investissement des communes en 2020.

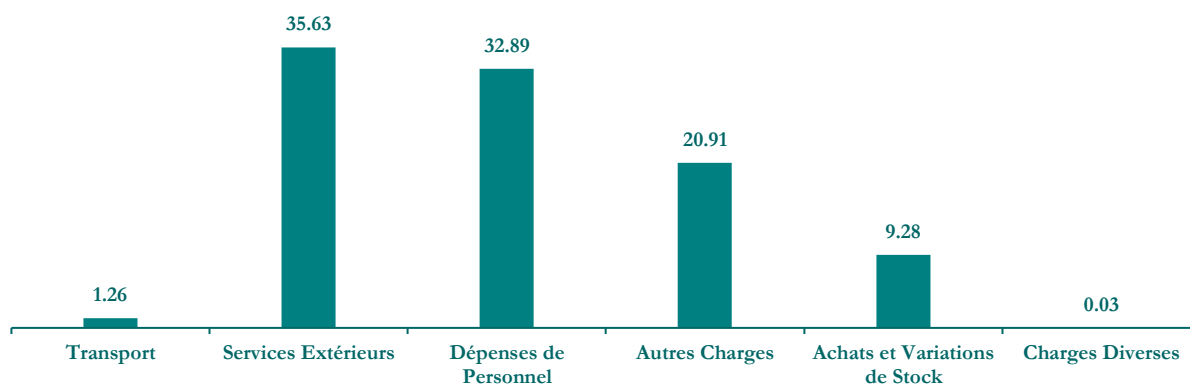
Graphique 26 : Répartition des investissements communaux réalisés sur le FADeC par principaux secteurs en 2020 (en %)



Source : CONAFIL mars 2021, données provisoires

En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement des communes en 2019, elles ont été dominées par les charges liées aux services extérieurs (35,6%) suivies des dépenses de personnel (33,0%) et des autres charges (20,9%). Ces trois (03) postes concentrent à eux seuls près de 90% des dépenses de fonctionnement.

Graphique 27 : Composition des dépenses de fonctionnement des communes par grandes masses en 2019 (en %)



Source : CONAFIL, février 2021, données provisoires.

## I.2.5 Situation de la sécurité sociale sur la période 2018-2021

La sécurité sociale au Bénin est gérée par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) et le Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB). La situation des deux structures se présente comme suit :

### I.2.5.1 Situation de la CNSS sur la période 2018-2021

#### I.2.5.1.1 Effectifs des assurés et des employeurs affiliés à la CNSS

L'évolution de l'activité à la CNSS a été favorable de 2018 à 2020. L'effectif des assurés a connu une progression moyenne de 8,6% sur la période en passant de 341 258 en 2018 à 400 318 en 2019 et à 423 383 en 2020.

Quant aux employeurs immatriculés à la CNSS, leur effectif est passé de 44 114 en 2018 à 47 276 en 2019 pour s'établir à 49 958 en 2020, enregistrant ainsi une hausse moyenne de 3,1% sur la période.

Cette embellie est la conséquence : i) d'un cadre juridique favorable à la création d'entreprise ; ii) du vote de la Loi n°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main-d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin qui donne plus de liberté dans le recrutement ; iii) des réformes en cours à la CNSS.

L'évolution des effectifs des assurés et des employeurs affiliés à la CNSS sur la période 2018-2020 est présentée dans le graphique 28 ci-dessous.

Graphique 28 : Évolution de l'effectif des assurés et des employeurs affiliés à la CNSS sur la période 2018-2021



Source : CNSS, février 2021, \* prévisions

Pour 2021, il est attendu le maintien du rythme de croissance des effectifs des assurés et des employeurs affiliés à la CNSS qui passeraient respectivement à 435 248 (+2,8%) et à 52 866 (+5,8%). Cette progression favorable serait soutenue, entre autres, par l'introduction de la déclaration conjointe (DGI/CNSS) qui permet : i) d'appréhender les

cotisations qui échappaient au système, ii) de recouvrer les arriérés de cotisation dues ; iii) de recouvrer à bonne date les cotisations des périodes échues.

### 1.2.5.1.2 Produits et charges de la CNSS sur la période 2018-2021

Les produits de la CNSS sont passés de 114,7 milliards FCFA en 2018 à 121,5 en 2019 puis à 121,2 milliards FCFA en 2020. Comparés à 2019, ils connaissent une baisse modeste de 0,3%. Ce niveau de réalisation est le fait de la pandémie de la COVID-19 qui a affecté la quasi-totalité des secteurs économiques et donc les activités de la CNSS, notamment en ce qui concerne les déclarations et le contrôle employeur. En effet, courant l'année 2020, environ 193 employeurs ont suspendu leurs activités ; ce qui a conduit à une baisse des cotisations d'environ 0,2 milliard FCFA. En outre, la pandémie n'a pas permis à la CNSS de réaliser les campagnes liées à la sensibilisation des entreprises sur les risques professionnels et celles d'IEC (Information – Education – Communication). Cette pandémie a aussi limité les actions de contrôle et de recouvrement auprès des employeurs.

Pour 2021, les produits s'afficheraient à 120,9 milliards FCFA en lien avec l'amélioration anticipée de la situation sanitaire et économique, la reprise des activités par certains employeurs et le respect de leurs engagements vis-à-vis de la structure.

Au niveau des charges, elles sont passées de 47,9 milliards FCFA en 2018 à 48,8 milliards FCFA en 2019 avant de s'établir à 48,1 milliards FCFA en 2020, soit une hausse moyenne de 0,2% sur la période.

Pour 2021, elles s'inscriront en hausse pour s'afficher à 54,6 milliards FCFA. Cette hausse anticipée s'explique principalement par le renforcement du contrôle a priori afin de réduire le niveau des dépenses inéligibles.

Au total, il se dégage pour l'ensemble de la période 2018-2020, des résultats excédentaires. Il est attendu une poursuite de ce résultat positif en 2021 qui s'inscrirait à 66,3 milliards FCFA, reflétant la bonne tenue des recettes et la maîtrise des dépenses dans un contexte de relance de l'activité économique.

Tableau 15 : Part contributive des différents produits et charges de la CNSS sur la période 2018-2020 (en milliards FCFA)

POSTES	2018	2019	2020		2021*
			Prév	Réal	
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>114,7</b>	<b>121,5</b>	<b>124,9</b>	<b>121,2</b>	<b>120,9</b>
Produits techniques	75,3	77,2	84,5	79,1	83,7
Produits financiers	36,4	40,2	38,7	40,3	35,4
Immeubles	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
Autres produits	2,8	3,9	1,5	1,6	1,6
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>47,9</b>	<b>48,8</b>	<b>49,0</b>	<b>48,1</b>	<b>54,6</b>
Charges techniques	27,3	31,9	33,2	32,0	34,2
Autres charges**	20,6	16,9	15,8	16,1	20,4

POSTES	2018	2019	2020		2021*
			Prév	Réal	
<b>RÉSULTAT</b> (Produits-Charges)	66,8	72,7	76,0	73,1	66,3

Source : CNSS, février 2021, \* prévisions ; Y compris, les reprises sur provisions

Comparés aux prévisions de 2020, les produits enregistrent un taux de réalisation de 97,0% dû à la non mise en location du domaine de Ekpè conformément aux prévisions.

Tableau 16 : Ecarts entre les prévisions et les réalisations au niveau des produits de la CNSS en 2020 (en milliards FCFA)

RUBRIQUES	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecarts (2)-(1)	Taux de réalisation (%)
Produits techniques	84,5	79,1	-5,4	93,6
Loyers	0,2	0,1	0,0	84,7
Produits financiers	38,7	40,3	1,6	104,2
Autres produits	0,1	0,1	0,0	94,7
Reprises sur les provisions	1,4	1,5	0,1	107,1
<b>TOTAL</b>	<b>124,9</b>	<b>121,2</b>	<b>-3,7</b>	<b>97,0</b>

Source : CNSS, février 2021

Le taux de réalisation des charges est globalement ressorti à 98,3%, légèrement en baisse par rapport aux prévisions, du fait du niveau d'exécution des charges techniques (96,6%). Ce niveau de réalisation des charges techniques est imputable à l'organisation du travail mise en place afin d'accélérer le processus de liquidation des dossiers de pension. Cependant, les autres charges (composées des charges de fonctionnement et des dotations aux amortissements et aux provisions) ont été réalisées au-delà de ce qui est prévu (101,9%) en raison des dotations aux provisions (169,7%) pour lesquelles la Caisse a enregistré un surcroît de déclarations de cotisations datant de plus de trois (03) ans.

Tableau 17 : Ecarts entre les prévisions et les réalisations au niveau des charges de la CNSS en 2020 (en milliards FCFA)

RUBRIQUES	Prévisions (1)	Réalisations (2)	Ecarts (2)-(1)	Taux de réalisation (%)
<b>Charges techniques (1)</b>	<b>33,2</b>	<b>32,0</b>	<b>-1,1</b>	<b>96,6</b>
<b>Charges de fonctionnement (2)</b>	<b>10,2</b>	<b>7,9</b>	<b>-2,3</b>	<b>77,3</b>
<b>Sous total I (3)=(1)+(2)</b>	<b>43,3</b>	<b>39,9</b>	<b>-3,4</b>	<b>92,1</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>1,3</b>	<b>0,9</b>	<b>0,4</b>	<b>70,4</b>
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>4,3</b>	<b>7,3</b>	<b>-3,0</b>	<b>169,7</b>
<b>Sous total II (4)</b>	<b>5,6</b>	<b>8,2</b>	<b>-2,6</b>	<b>146,4</b>
<b>TOTAL GENERAL (3)+(4)</b>	<b>49,0</b>	<b>48,1</b>	<b>-6,1</b>	<b>98,3</b>

Source : CNSS, février 2021





## I.2.5.2 Situation du FNRB sur la période 2018-2021

### I.2.5.2.1 Effectif des pensionnés du FNRB sur la période 2018-2021

Les pensionnés du FNRB sont constitués des affiliés (retraités) et de leurs bénéficiaires (ayants cause). L'effectif total des pensionnés du FNRB est passé de 49 372 en 2018 à 50 262 en 2019 et à 51 484 en 2020, soit en hausse moyenne d'environ 2,0%. Cette hausse est la conséquence de l'augmentation aussi bien du nombre des retraités que de celui des ayants causes. Ainsi, le nombre de retraités a connu, sur la période 2018-2020, une hausse moyenne de 1,2% (confer tableau 18) tandis que les ayants cause se sont accrus en moyenne de 4,4% sur la période sous revue.

Pour 2021, l'effectif des pensionnés s'afficherait à 55 342 contre 51 484 en 2020, tiré par une progression de 7,0% des retraités qui s'établiraient à 38 220 et une hausse de 8,7% des ayants cause qui ressortiraient à 17 122.

Tableau 18 : Évolution des effectifs des pensionnés du FNRB sur la période 2018-2021

Années	Retraités		Ayants cause		Total	
	Effectif	Variation	Effectif	Variation	Effectif	Variation
2018	34 913	1,2%	14 459	3,1%	49 372	1,7%
2019	35 027	0,3%	15 235	5,4%	50 262	1,8%
2020	35 727	2,0%	15 757	6,9%	51 484	3,5%
2021*	38 220	7,0%	17 122	8,7%	55 342	7,5%

Source : DGB, février 2021, \*prévisions

### I.2.5.2.2 Produits et charges du FNRB sur la période 2018-2021

Les produits du FNRB sont essentiellement composés des recettes de cotisation et des recettes issues de la validation des services. Ils sont en hausse sur la période 2018-2020. Ils sont passés de 41,1 milliards FCFA en 2018 à 45,6 milliards FCFA en 2019 avant de s'établir à 47,3 milliards FCFA en 2020. Ils enregistrent donc en 2019, un accroissement de 10,9% par rapport à 2018 et affichent en 2020, une hausse de 3,7% par rapport à 2019.

Cette augmentation régulière est due, d'une part, à l'effet de l'application des nouveaux taux de cotisation pour compter d'avril 2017, l'affiliation des agents contractuels de l'Etat au FNRB et, d'autre part, à l'augmentation de l'enveloppe budgétaire destinée au paiement des rappels de salaires sur la période. Comparés aux prévisions, les produits du FNRB sont recouverts à 90,4% en 2020. Cet écart résulterait de la baisse plus que prévue des cotisations des agents en détachement du fait de la réduction de leur nombre mais également de la faible sensibilisation sur la nécessité de la régularisation de leurs cotisations. Toutefois, cette situation est provisoire et pourrait s'améliorer par la régularisation des ordres de recettes à la charge de l'Etat émis en 2020 pour un montant de 3,5 milliards FCFA (*cf Rapport financier de la DPRV au 31 décembre 2020, mars 2021*).



Sur la même période, les charges sont passées de 85,8 milliards FCFA en 2018 à 87,8 milliards FCFA en 2019 puis à 89,8 milliards FCFA en 2020. Elles affichent en 2019 une augmentation de 2,3% par rapport à 2018. La même progression est observée entre 2019 et 2020. Les charges du FNRB sont constituées des dépenses de pension (97,0% en 2020), des dépenses de soins et d'hospitalisation des pensionnés (2,2% en 2020) et des dépenses de fonctionnement du FNRB (0,8% en 2020). La hausse observée en 2019 est due au paiement des rappels issus de la revalorisation au titre des années 2011 et 2012 d'un montant de 1,3 milliard FCFA.

Au total, l'amélioration du niveau des recettes a permis une maîtrise du déficit qui s'est affiché autour de 42 milliards FCFA malgré l'augmentation des dépenses sur la période.

Tableau 19 : Récapitulatif des produits et des charges du FNRB sur la période 2018-2021 (en milliards FCFA)

Année	2018	2019	2020		2021*
			Prév	Réal	
<b>CHARGES</b>	<b>85,8</b>	<b>87,8</b>	<b>89,0</b>	<b>89,8</b>	<b>97,0</b>
<b>Autres transferts courants</b>	<b>85,2</b>	<b>87,5</b>	<b>88,0</b>	<b>89,1</b>	<b>96,0</b>
Dépenses de pensions	83,8	86,4	86,0	87,1	93,5
Soins et hospitalisation des pensionnés	0,8	1,1	2,0	2,0	2,0
Évacuation sanitaire	0,5	0,0	0,0	0,0	0,5
<b>Fonctionnement FNRB</b>	<b>0,6</b>	<b>0,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,7</b>	<b>1,0</b>
<b>PRODUITS</b>	<b>41,1</b>	<b>45,6</b>	<b>52,3</b>	<b>47,3</b>	<b>54,4</b>
Recettes de cotisations	40,4	42,7	50,9	46,5	51,9
Recettes issues de la validation des services	0,7	2,9	1,4	0,8	2,5
<b>RESULTAT</b>	<b>-44,6</b>	<b>-42,2</b>	<b>-36,7</b>	<b>-42,5</b>	<b>-42,6</b>

Source : DGB, FNRB, Rapport financier au 31 décembre 2020, mars 2021, \* prévisions

En 2021, les projections de recettes sont estimées à 54,4 milliards FCFA contre 97,0 milliards FCFA pour les dépenses. La hausse attendue des dépenses, au-delà des prévisions initiales, est due à la programmation du paiement partiel des rappels liés à la revalorisation des pensions au titre des années 2013 à 2016, pour un montant estimé à plus de 7 milliards de francs CFA.

Le déficit prévisionnel serait de 42,6 milliards FCFA, restant quasiment au même niveau que celui de fin décembre 2020 qui s'établissait à 42,5 milliards FCFA. Pour la maîtrise du déficit du FNRB en 2021, certaines mesures sont envisagées parmi lesquelles figurent : i) l'introduction de la biométrie dans la gestion des pensions qui permettra de réduire les fraudes éventuelles et ii) la poursuite de la bancarisation des pensions.



## II. PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES SUR LA PÉRIODE 2022-2024

### II.1 Perspectives de croissance au Bénin sur la période 2022-2024

#### II.1.1 Orientations économiques du budget de l'État, gestion 2022

La conduite de la politique économique sur la période 2022-2024 sera conforme au Plan National de Développement (PND) 2018-2025 et aux priorités du Gouvernement sur la période 2021-2026.

Après s'être focalisé sur la mise en place des fondements de la transformation structurelle, en révélant le potentiel des secteurs stratégiques, la politique économique sur la période 2022-2024 sera orientée vers deux axes principaux que sont : i) la consolidation des acquis du PAG 2016-2021 ; ii) le relèvement des chaînes de valeurs ajoutées pour le développement du secteur de la transformation.

Concrètement, l'État poursuivra et renforcera les mesures en cours visant à promouvoir les secteurs à fort potentiel dont l'agriculture, le tourisme, l'économie numérique et l'économie du savoir, en mettant un accent marqué sur l'enseignement technique et la formation professionnelle. De même, les grands chantiers ouverts visant à combler le déficit infrastructurel du Bénin seront poursuivis, notamment les infrastructures de transport, énergétiques et d'assainissement.

Concomitamment à ces mesures, une attention particulière sera accordée au développement de l'industrie de transformation, à la faveur du retour de l'État dans l'investissement industriel pertinent ; l'objectif étant de lancer la dynamique industrielle pour rendre l'environnement plus attractif à l'investissement privé.

Cette politique économique sera associée à une stratégie de diffusion des fruits de la croissance, notamment vers les couches des plus vulnérables. A cet effet, l'État mettra en œuvre des projets à fort impact social et ceux en cours comme le projet ARCH seront accélérés.

De même, l'État restera résolument engagé sur la mise en œuvre des objectifs de Développement Durable (ODD) dont les cibles prioritaires sont déjà retenues et pour lesquelles un système de suivi est mis en place et opérationnel.

Toute cette politique sera portée par l'assainissement des finances publiques, la dématérialisation des procédures et des programmes spécifiques de financement de l'économie.



## Encadré 2 : L'angle social du budget de l'État, gestion 2022

Le budget pour l'année 2022 s'inscrit dans la poursuite de la consolidation des acquis et le renforcement de l'action publique en faveur de l'amélioration du cadre de vie, de l'accès à l'eau, de l'éducation, de la santé et la protection sociale, de la promotion de l'emploi, de l'accès aux crédits aux couches défavorisées, de l'accès à l'énergie à moindre coût, etc.

En effet, les actions envisagées dans le **domaine de l'emploi** concernent la promotion, la mobilité professionnelle à travers des actions de formation, de requalification, de perfectionnement, voire de reconversion et d'adaptation pour accroître la qualité de la main d'œuvre sur les chantiers en cours de construction et leur mise en exploitation, la poursuite du programme spécial d'insertion à l'emploi, etc.

Dans le **secteur de l'éducation**, outre la consolidation des actions récurrentes d'acquisition de manuels scolaires, d'équipements pédagogiques, de construction d'infrastructures scolaires et académiques, de prise en charge des frais d'écolage des enfants à la maternelle et au primaire et des filles aux collèges et dans les lycées, d'importantes nouvelles mesures/réformes sont en perspective à savoir : une nouvelle phase du programme d'alimentation scolaire, l'intensification de la campagne d'alphabétisation, le développement des filières techniques et professionnelles à travers la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP), le développement des capacités des universités thématiques, l'opérationnalisation de l'école des métiers du numérique, etc.

En ce qui concerne **l'accès à l'eau**, l'accent sera mis sur l'accélération du programme d'accès universel à l'eau à travers la réalisation des travaux de réhabilitation des adductions d'eau villageoises existantes, de renforcement et de densification des réseaux de distribution de l'eau potable en milieu rural et en milieu urbain. **L'accès à l'énergie** à moindre coût continuera aussi d'être érigé en priorité. Ainsi, plusieurs projets d'envergure tels que la construction d'une nouvelle turbine sur le site de Maria Gletta, l'extension du réseau conventionnel de la SBEE et le renforcement de l'énergie solaire seront réalisés.

Dans le **domaine des affaires sociales**, il est projeté la mise en œuvre d'un programme élargi de filets de sécurité sociale, la promotion des systèmes de famille hôtes pour la prise en charge des personnes vulnérables et la poursuite de la mise aux normes des infrastructures de protection sociale.

Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, le **secteur santé** sera principalement marqué par les actions de renforcement des mesures de riposte, le renforcement et à la mise aux normes des infrastructures sanitaires. Il est également prévu la mise à l'échelle du volet Assurance-maladie du projet ARCH, la prise en charge des évacuations sanitaires, des hémodialysés et la poursuite des mesures de gratuité de la césarienne, de prise en charge du paludisme chez les enfants de moins de cinq (05) ans, la construction de nouveaux hôpitaux pour améliorer l'accessibilité aux soins de santé (l'hôpital de référence d'Abomey-Calavi), le renforcement et la modernisation des plateaux techniques, etc.

Pour ce qui concerne **l'hygiène et l'assainissement du cadre de vie**, il est projeté le renforcement de la mobilité et du système de drainage des eaux dans les principales villes du Bénin à travers l'intensification des travaux de la 2<sup>ème</sup> phase du projet d'Asphaltage ainsi que la poursuite des travaux du programme d'assainissement pluvial de Cotonou et des villes secondaires, l'intensification du programme de modernisation de la gestion des déchets dans le grand Nokoué.

La **modernisation de l'agriculture** et l'augmentation des **services marchands** bien qu'étant à priori des actions économiques apporteront un souffle au social, à travers la réduction de la pénibilité des travaux champêtres, l'augmentation du niveau de vie des exploitants agricoles, la promotion de l'emploi, l'assainissement des espaces marchands, etc.

Source : DGB, avril 2021



### II.1.1.1. Priorités sectorielles pour l'année 2022

Les priorités pour 2022 se présentent ainsi qu'il suit selon les différents secteurs. Une présentation plus détaillée est faite en *annexe 1* du document *Annexe*.

Dans le domaine **agricole**, la politique publique pour la gestion 2022 sera axée sur l'amélioration de la contribution de l'agriculture au développement socio-économique national. A ce titre, les principales priorités porteront sur : i) la consolidation des acquis de l'opérationnalisation des pôles de développement agricole ; ii) la promotion des systèmes d'irrigation, d'aménagement agricole et leur valorisation ; iii) la mise en œuvre du Programme National de Développement de la Mécanisation Agricole (PNDMA) ; iv) la construction des infrastructures marchandes et le développement de services logistiques (quai fruitier, chambre frigorifique, etc) ; v) la transformation, le stockage et la conservation des produits agricoles ; etc.

Dans le domaine de **l'industrie et du commerce**, l'État orientera sa politique économique vers la mise en place d'un cadre favorable au développement d'un secteur privé, productif de biens et services de qualité et compétitifs, qui contribue à l'amélioration de la croissance économique du Bénin et à la réduction de la pauvreté. Les priorités pour 2022 seront axées sur : i) l'assainissement de l'environnement des activités industrielles et commerciales ; ii) la restructuration ou la réhabilitation des industries existantes ; iii) le renforcement du Système National de Normalisation, de Métrologie et du Contrôle Qualité ; iv) la promotion, la commercialisation et la consommation des produits locaux et autres ; v) la promotion du commerce électronique et de l'intégration régionale ; etc.

Au niveau de **l'énergie**, l'État veillera à assurer l'offre de services énergétiques de qualité, en quantité et en toute sécurité. A cet effet, les priorités concerneront : i) la mise en place de la contrepartie du Programme du Bénin pour le Millenium Challenge 2 ; ii) l'achèvement des travaux de construction des infrastructures sociocommunautaires dans le cadre du projet de construction de la Centrale Thermique de 120 Mégawatts de Maria-Gléta 1 (Première phase de 400 MW) et la construction d'une Centrale Thermique de 120 MW à Maria-Gléta (MG2 EPC) ; iii) l'amélioration de la performance de la SBEE dans le cadre du Projet d'Amélioration des Services Énergétiques (PASE) ; iv) l'électrification par système solaire photovoltaïque de 750 infrastructures sociocommunautaires ; v) le renforcement et l'extension des réseaux électriques de la SBEE dans les localités urbaines et périurbaines du Bénin ; vi) le renforcement des réformes sectorielles et institutionnelles ; etc.

Dans le domaine de **l'eau et des mines**, la politique économique visera à assurer équitablement l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la valorisation de l'eau, des terres et des ressources connexes. Les priorités pour 2022 seront axées sur : i) la contribution à l'amélioration des performances du secteur de l'Eau et des Mines ; ii) la

promotion de la gestion rationnelle et durable des ressources en eau ; iii) l'accès universel et durable à l'eau potable en milieu urbain ; iv) la promotion des potentialités en hydrocarbures des bassins sédimentaires du Bénin ; etc.

Au niveau des **infrastructures de transport**, l'État focalisera sa politique publique sur l'amélioration de la mobilité des personnes et des biens dans des conditions de confort et de sécurité. Pour ce faire, les priorités pour 2022 seront : i) l'aménagement, la réhabilitation et la construction du réseau routier classé sur un linéaire de 2 011,44 km ; ii) la reconstruction des quais Nord et la réhabilitation de la traverse au Port de Cotonou ; iii) la modernisation et le renforcement de la sûreté et de la sécurité de l'aéroport international Cardinal Bernardin Gantin de Cadjèhoun ; iv) le renouvellement des équipements du réseau d'observation météorologique national à travers l'acquisition des outils modernes et la construction de bâtiments techniques ; etc.

Au niveau des **petites et moyennes entreprises et de la promotion de l'emploi**, la politique économique visera l'amélioration de la contribution des PME/PMI et de l'artisanat à l'économie nationale et la promotion de l'emploi décent et durable. A cet effet, les priorités pour la gestion 2022 concerneront, entre autres : i) la poursuite de la mise en place des mécanismes de financement diversifiés et adaptés aux besoins des PME/PMI ; ii) la mise en place d'un programme d'accompagnement à la formalisation des unités de production informelles ; iii) le développement de nouveaux mécanismes d'embauche ; iv) l'opérationnalisation du Guichet Unique de Promotion de l'Emploi ; v) l'opérationnalisation de la chambre des métiers de l'artisanat du Bénin.

Dans les domaines du **tourisme, de la culture et des arts**, les priorités pour 2022 sont, entre autres : i) la poursuite et l'achèvement des grands travaux des projets touristiques (station balnéaire, village de vacance de type CLUB MED, musée fort portugais, etc.) ; ii) la mise en valeur des potentialités touristiques et culturelles des communes ; iii) la promotion de la « destination Bénin » sur les principaux marchés émetteurs de touristes ; iv) la poursuite du programme de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel ; etc.

Au niveau du **numérique et de la digitalisation**, la politique sera axée en 2022 sur la promotion du développement du numérique et de la digitalisation de manière à en faire la base du développement socio-économique du Bénin. A cet effet, il s'agira en priorité : i) d'étendre la couverture numérique des populations, notamment dans les zones rurales et d'assurer le déploiement des points numériques communautaires et des hotspots publics dans les zones à forte densité de population ii) de renforcer et de sécuriser les socles technologiques communs de l'administration (Portail National des Services, X-Roads, Data Center, Réseau National de l'Administration) ; iii) de développer les compétences numériques dans l'administration publique ; iv) de poursuivre la digitalisation des curricula et des contenus dans les établissements d'enseignement et de formation ainsi que la mise en place des salles numériques dans les établissements

d'enseignement ; v) d'assurer la promotion des start-ups et de la transformation numérique des PME ; etc.

Dans le secteur des **sports**, l'État entend faire du sport un véritable outil de développement humain, social et économique dans l'optique de favoriser l'émergence de talents et le rayonnement du Bénin au plan international. Spécifiquement, les points d'application de cette politique sont, entre autres : i) la construction/réhabilitation des stades communaux et départementaux ; ii) la création des académies sportives départementales ; iii) l'octroi de bourses sportives ; iv) l'opérationnalisation du Conseil National de la Jeunesse ; v) la création d'une Chaîne de sport ; etc.

En ce qui concerne la **santé**, l'orientation de la politique de l'État visera à garantir à tous, une bonne santé pour la promotion du bien-être des populations selon le cycle de vie. Pour la gestion 2022, l'État accordera la priorité : i) à la réorganisation de la carte sanitaire ; ii) à la mise à l'échelle du volet Assurance-maladie du projet ARCH ; iii) au recrutement de nouveaux agents de santé y compris les agents communautaires ; iv) au renforcement et à la mise aux normes des infrastructures sanitaires dont la poursuite des travaux de construction de l'hôpital de référence régionale d'Abomey-Calavi ; v) à la construction de nouveaux hôpitaux tels que les hôpitaux de zone sanitaire d'Adjarra-Avrankou-Akpro-Misséré ; etc.

Dans le domaine des **enseignements maternel et primaire**, les priorités pour 2022 seront axés sur : i) la construction de 1 200 salles de classe prévues au PAG et pour combler le déficit en salles de classe des années antérieures ; ii) le transfert des ressources aux communes pour la construction et la réhabilitation des infrastructures scolaires dans le cadre du Fonds d'Appui au Développement des Communes (FADeC) ; iii) l'acquisition et la distribution de manuels et cahiers d'activités au profit des écoles ; iv) le renforcement de la qualification professionnelle des enseignants et du personnel d'encadrement ; etc.

En ce qui concerne les **enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle**, l'orientation de la politique de l'État visera à favoriser la formation et l'éducation, la disponibilité d'un capital humain suffisant, de qualité et compétitif. Pour 2022, l'Etat accordera la priorité à : i) l'organisation des journées pédagogiques nationales de prérentrée scolaire ; ii) l'encadrement pédagogique des enseignants et des établissements de l'Enseignement Secondaire Général (ESG) et de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) ; iii) l'amélioration du dispositif de contrôle et de suivi des établissements privés ; iv) la mise en œuvre d'un nouveau mode de pilotage du système de l'EFTP et de gestion des établissements de formation avec l'implication effective des acteurs du monde économique et du monde professionnel ; v) la sécurisation des domaines des Collèges et Lycées d'ESG ; vi) la construction et l'équipement de nouvelles infrastructures scolaires ; vii) la prise en charge des prestations des Aspirants aux Métiers d'Enseignant (AME) ; etc.

Au niveau de **l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**, la politique de l'État sera focalisée sur la promotion de l'enseignement supérieur et une recherche scientifique axée sur la professionnalisation, les savoirs endogènes, l'innovation et la création de valeurs ajoutées. Pour ce faire, les priorités pour 2022 seront, entre autres : i) l'opérationnalisation de l'Agence pour la qualité et l'évaluation dans l'enseignement supérieur (ABAQES) ; ii) la poursuite des travaux d'interconnexion et de renforcement des plateformes pour les divers services (orientation et classement des nouveaux bacheliers, gestion des campus) de toutes les universités publiques ; iii) la poursuite du processus de dématérialisation de l'organisation des examens et concours ; iv) la poursuite de l'opérationnalisation de la Cité Internationale de l'Innovation et du Savoir (CIIS) ; v) la réhabilitation, la construction et l'équipement des infrastructures au profit des Universités Nationales Publiques du Bénin (UNPB) ; vi) le recrutement d'au moins 200 enseignants au profit des UNPB ; etc.

Dans le domaine du **cadre de vie**, la politique économique se focalisera sur la gestion durable du cadre de vie et l'émergence des pôles régionaux de développement. Spécifiquement pour 2022, les priorités concerneront : i) l'amélioration de la gouvernance du secteur ; ii) la construction de 15 marchés régionaux et secondaires dans les communes du Grand-Nokoué en complément à la première phase du projet de construction et de modernisation de 35 marchés urbains et régionaux ; iii) la poursuite des travaux de construction de 20 000 logements ; iv) l'achèvement des travaux de construction des cités ministérielles, administratives et départementales ; v) la construction du nouveau siège de l'Assemblée Nationale ; etc.

En ce qui concerne la **fonction publique**, la politique de l'État sera axée sur la dynamisation et la modernisation de l'administration publique. Pour atteindre cet objectif, les priorités pour 2022 concerneront, entre autres : i) la promotion des normes du travail, des conditions de travail et du dialogue social ; ii) le renforcement du système d'information du marché de travail ; iii) la poursuite de l'informatisation et de la dématérialisation de la gestion des ressources humaines de l'État ; iv) le suivi de la mise en œuvre des réformes administratives et institutionnelles ; etc.

Au plan de **la gouvernance et de la promotion de l'économie locale**, l'État axera en 2022 sa politique sur le développement à la base. A cet effet, les points d'application de cette politique seront relatifs, entre autres : i) au renforcement de la performance du système de mobilisation des ressources propres des communes ; ii) à la sécurisation et l'amélioration de la gestion des ressources propres collectées ; iii) à la généralisation des bonnes pratiques de reddition des comptes dans toutes les communes ; iv) à l'amélioration du niveau de crédits délégués aux services déconcentrés ; v) au renforcement de l'appui-conseil ; etc.

Au plan de **la justice et de la législation**, la politique publique sera orientée vers le renforcement de l'accès de tous à une justice indépendante, intègre et efficace. Les points



de concentration de cette politique pour la gestion 2022 seront, entre autres, relatifs à :

- i) l'appui à l'opérationnalisation de la Cours des Comptes ;
- ii) la relecture du Code de Procédure Pénale, du Code Pénal, du Code de Procédure Civile, Commerciale, Administrative, Sociale et des Comptes (CPCCASC), du Code Foncier et Domanial ;
- iii) la construction de nouvelles juridictions (Comè, Dassa-Zoumè et Malanville) ;
- iv) la refonte de la chaîne pénale ; etc.

**Au niveau des affaires étrangères**, l'État s'engage à la poursuite de la promotion de la bonne gouvernance, à contribuer à la mobilisation des ressources au service du développement et à assurer l'attractivité du Bénin et son rayonnement dans le monde à travers, entre autres :

- i) le renforcement de la professionnalisation et la spécialisation du métier du diplomate ;
- ii) la promotion d'une politique de bon voisinage favorable à la paix et à la sécurité au Bénin ;
- iii) l'accompagnement du déploiement au Bénin des mécanismes de sécurité et de défense commune des organisations sous régionales, régionales et internationales ;
- iv) l'accompagnement de la participation du Bénin aux actions et mécanismes de sécurité internationale ;
- v) la promotion de l'intelligence économique et de la veille stratégique ;
- vi) l'opérationnalisation du pacte du gouvernement avec la diaspora et les conclusions du Forum National sur la Diaspora (FONAD) de décembre 2013, etc.

Au plan des **affaires sociales**, l'État contribuera à l'amélioration du bien-être des couches vulnérables. Pour ce faire, les priorités seront, entre autres :

- i) le renforcement du leadership de l'État dans le secteur de la protection sociale (questions d'agrément et de suivi du respect des normes) ;
- ii) la poursuite de la mise en place de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) ;
- iii) la mise en place d'un programme élargi de filets de sécurité sociale ;
- iv) la mise en place d'un dispositif de refinancement des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) avec des ressources adaptées à leur besoin de financement à moyen et long termes, à travers leur intégration dans le dispositif ARCH ;
- v) la promotion des systèmes légers de prise en charge des personnes vulnérables (familles hôtes, appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR), aux Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), aux Personnes Vivantes avec le VIH (PVVIH)) ; etc.



### Encadré 3 : Point de mise en œuvre du Projet Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)

**Objectif général :** accroître la capacité et l'accès aux services sociaux de base ainsi qu'aux opportunités économiques de façon durable et équitable aux béninois, notamment les plus démunis.

#### Objectifs spécifiques :

- améliorer l'accès aux services de santé pour toute la population ;
- fournir aux acteurs démunis du secteur informel (agriculteurs, commerçants, transporteurs, artisans et artistes) des formations opérationnelles ;
- faciliter ou améliorer l'accès aux crédits aux différents acteurs susvisés ;
- assurer une pension de retraite aux différents acteurs susvisés.

#### Sources de financement :

D'une contribution de 94,818 milliards FCFA, soit environ 172,5 millions USD, ce projet est soutenu par le Budget National à hauteur de 1 milliard FCFA et par les PTFs (Crédit Suisse, Banque Mondiale, USAID et UNICEF) pour un montant de 93,818 milliards FCFA.

#### Principales actions menées/résultats :

##### ✚ au niveau du Ciblage et de l'Identification des pauvres :

- identification communautaire des ménages pauvres 100% ;
- enquête « Proxy Mean Test (PMT) » réalisée globalement dans les 77 communes ;
- identification de 541.748 ménages pauvres (extrêmes et non extrêmes) ;
- taux d'exécution physique Enquête PMT 98%.

##### ✚ au niveau du Volet Assurance Maladie :

- identification du panier de soins de base et de la liste des médicaments remboursables ;
- lancement de la phase pilote de l'assurance maladie dans 7 communes pour 105 000 bénéficiaires ;
- distribution des cartes biométriques aux bénéficiaires ;
- signature de convention de partenariat avec l'ANIP pour l'établissement des cartes au profit des nouvelles cibles identifiées, soit environ 1 million de bénéficiaires ;
- lancement de la phase de généralisation de l'assurance maladie ;
- 5175 bénéficiaires ont été prise en charge pour un montant de 16 548 633 FCFA ; etc.

##### ✚ au niveau du Volet Formation :

- mise en place d'un comité interministériel du volet ARCH-Formation, validation des documents d'opérationnalisation et élaboration du manuel de procédure de ARCH formation ;
- lancement de la phase pilote du volet formation dans huit (08) communes Abomey-calavi, Porto-Novo, Parakou, Abomey, Djakotomey, Djougou et Lokossa ;
- sélection des six (6) premières formations à mettre en place dans chacune des communes pilotes (boulangerie-pâtisserie, mécanique automobile et diesel, électricité automobile, menuiserie bois, menuiserie aluminium, électricité-bâtiment et énergies renouvelables), etc.

##### ✚ au niveau du Volet Crédit et du Volet Retraite :

- expérimentation par le Fonds National de Microfinance (FNM) de la phase pilote du crédit digital aux commerçants ;
- préparation de l'extension du crédit aux artisans ;
- élaboration de la fiche de crédit aux artisans ;
- conception d'un produit d'assurance retraite ARCH au profit des acteurs du secteur informel ; etc.

#### Perspectives :

- Généralisation du volet assurance maladie à 1,2 million de personnes ;
- Généralisation du volet crédit à tous les secteurs d'activités, pour un montant de 10 milliards de FCFA et du volet retraite ARCH ; etc. *Source : UC/ARCH, mai 2021*



## II.1.2 Cadrage macroéconomique à moyen terme 2022-2024

L'activité économique mondiale serait marquée en 2022 par un ralentissement de la croissance, après le rattrapage teinté d'incertitudes escompté pour l'année 2021. Le taux de croissance de l'économie mondiale devrait ainsi s'afficher à 4,4% en 2022 contre 6,0% en 2021.

En Afrique Subsaharienne, il est attendu un regain de vigueur de l'économie en 2022, soutenu par l'efficacité des mesures d'endigement de la pandémie. Le taux de croissance de la zone devrait ressortir à 4,0% contre 3,4% en 2021. Au Nigéria, la dynamique de l'activité économique devrait rester quasiment stable avec un taux de croissance de 2,3% en 2022 contre 2,5% en 2021. Dans la sous-région UEMOA, les prévisions du FMI tablent sur un taux de croissance qui restera robuste en 2022. Il devrait ainsi s'afficher à 6,6% en 2022 contre 5,2% en 2021.

Au plan national, sur la base de l'évolution probable de la conjoncture aux plans international et sous régional et en tenant compte de l'évolution prévisible de l'économie, plusieurs sentiers de croissance sont envisageables.

### II.1.2.1 Scénario de référence

Le scénario de référence suppose un retour progressif de l'économie à son sentier de croissance d'avant la crise de la COVID-19. Il considère une reprise entourée d'incertitudes en 2021, notamment au plan sanitaire, qui s'accélérera toutefois dans le temps en lien avec la découverte de vaccins anti-COVID, les campagnes de vaccination en cours dans plusieurs pays dont le Bénin, et la poursuite de la mise en œuvre des gestes barrières à la propagation de la maladie. Dans ce scénario, le taux de croissance s'affichera à 7,0% en 2022 et ressortirait à 7,5% à l'horizon 2024.

### II.1.2.2 Scénario pessimiste

Le scénario pessimiste intègre le risque lié à la situation sanitaire, dont la découverte et la propagation de nouvelles variantes de la COVID-19. Il suppose la survenance d'autres risques dont des conditions financières peu avantageuses et peu propices à la célérité adéquate des grands chantiers de l'État. Dans ce scénario, le taux de croissance de l'économie devrait s'afficher à 4,5% en 2022 contre 4,2% en 2021 et atteindrait 5,0% à l'horizon 2024.

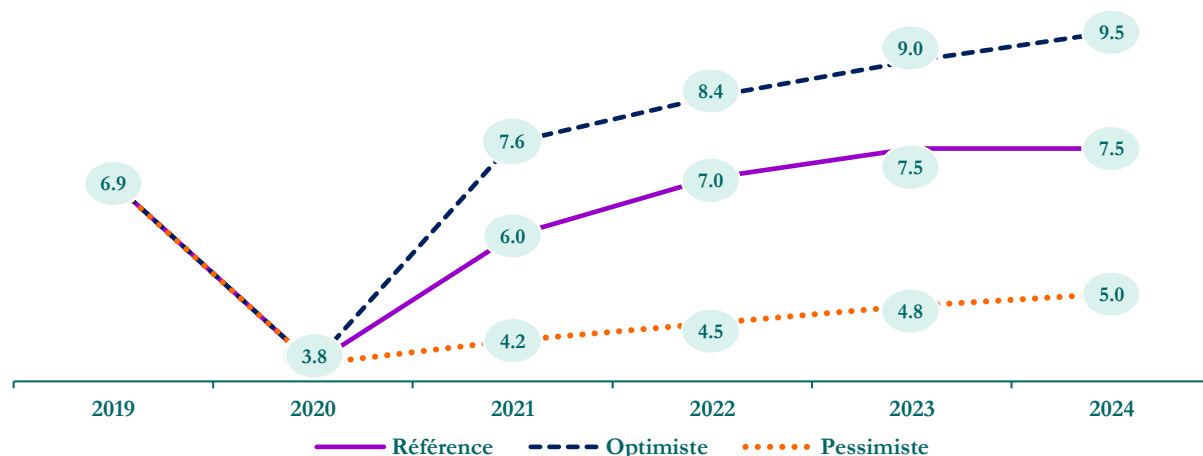
### II.1.2.3 Scénario optimiste

Le scénario optimiste suppose un retour à la trajectoire de l'économie d'avant crise dès 2021 et l'atteinte progressive du sentier de croissance du Programme National de Développement. Ce scénario suppose une forte atténuation de la situation sanitaire dès 2021, une évolution favorable des autres risques qui pèsent sur l'économie, dont des



conditions climatiques et des conditions financières particulièrement avantageuses, propres à une mise en œuvre rapide des réformes structurelles et des investissements structurants. Dans ce scénario, le taux de croissance s'afficherait à 7,6% en 2021 et atteindrait 9,5% en 2024.

Graphique 29 : Évolution du taux de croissance économique de 2019 à 2024 (en %)



Source : DGAE, avril 2021

Le tableau 20 ci-dessous présente les principaux résultats du cadrage macroéconomique à moyen terme pour le scénario de référence. Les **annexes 2** et **3** du document **Annexe** présentent les détails relatifs aux différents scénarii.

Tableau 20 : Principales hypothèses et synthèse des résultats du cadrage macroéconomique sur la période 2021-2024 (scénario de référence)

	2019	2020	2021 LFI <sup>16</sup>	2022	2023	2024
<b>Quelques hypothèses</b>						
<b>Taux de change (FCFA)</b>						
Dollar	585,9	574,8	587,1	574,8	574,8	574,8
Naira	1,91	1,71	1,84	1,71	1,71	1,71
<b>Cours des matières premières</b>						
Coton (\$/Kg)	1,72	1,59	1,64	1,97	2,00	2,02
Pétrole (\$/baril)	61,4	41,3	42,0	60,0	61,0	61,9
<b>Taux d'intérêt (en %)</b>						
Créditeur	5,35	5,35	5,35	5,35	5,35	5,35
Débiteur	7,31	7,31	7,31	7,31	7,31	7,31
<b>Variations en %</b>						
P.I.B. nominal	6,4	6,8	8,2	9,1	9,6	9,6
P.I.B. au prix de 2015	6,9	3,8	6,0	7,0	7,5	7,5
Recettes totales	5,8	5,0	21,6	11,3	12,8	17,4
Dépenses totales et prêts nets	-6,1	40,3	4,9	5,8	10,1	13,7
<b>Ratios en % du P.I.B</b>						

<sup>16</sup> Loi de Finances Initiale, gestion 2021



	2019	2020	2021 LFI <sup>16</sup>	2022	2023	2024
Taux d'investissement	25,6	25,6	24,2	30,2	30,5	31,2
Épargne Intérieure brute	20,6	20,4	18,3	25,5	26,1	26,5
Épargne Nationale	21,6	21,9	19,3	26,2	26,7	27,4
Recettes totales	12,9	12,7	12,7	13,6	14,0	15,0
Recettes fiscales	10,6	10,5	10,6	11,3	11,6	12,6
Recettes non fiscales	2,3	2,2	2,1	2,3	2,3	2,4
Dépenses totales et prêts nets	14,5	19,1	18,3	17,4	17,5	18,2
Masse salariale	4,4	4,4	4,3	4,2	4,2	4,6
Investissement public	3,9	6,9	6,2	6,0	6,2	6,5
Contribution budgétaire à l'investissement	2,7	4,0	3,9	3,7	3,9	4,7
Solde global (base ordonnancement, dons compris)	-0,5	-4,7	-4,5	-2,9	-2,7	-2,4
Exportations de biens et services	24,9	21,1	22,5	25,3	26,5	27,3
Importations de biens et services	29,9	26,3	28,3	29,9	30,9	31,9
Balance commerciale	-5,0	-5,2	-5,8	-4,6	-4,4	-4,6
Balance courante (- = déficit)	-4,0	-3,8	-4,9	-4,0	-3,8	-3,8
Balance globale	0,5	0,8	0,1	1,1	1,2	1,3

Source: MEF (DGAE, avril 2021), Banque Mondiale (Pink Sheet, avril 2021), BCEAO (Bulletin trimestriel des statistiques, quatrième trimestre 2020)

### II.1.3 Incertitudes

Les prévisions macroéconomiques pour la période 2022-2024 sont sujettes à des incertitudes qui pourraient affecter leur réalisation. Au nombre de celles-ci, on peut citer : i) le risque sanitaire lié à la COVID-19 ; ii) l'évolution des relations économiques et commerciales avec le Nigéria ; iii) l'évolution des cours des matières premières en particulier le coton et le pétrole ; iv) les aléas climatiques ; v) les conditions financières internationales.

Depuis l'avènement de la pandémie de la COVID-19, le monde vit l'une des plus graves crises de son histoire. Au plan national, le taux de croissance pour 2020 s'est établi à 3,8% contre une prévision initiale de 7,6% principalement du fait de la crise de la COVID-19, soit un écart défavorable de 3,8 points de croissance. Au niveau des finances publiques, les recettes mobilisées se sont établies à 1 142,1 milliards FCFA contre une prévision de 1 238,1 milliards FCFA, soit un écart défavorable de 96 milliards FCFA.

Bien que ces effets sur l'économie soient importants, ils montrent également la résilience de l'économie béninoise à ce choc d'envergure planétaire. En effet, le Bénin affiche l'un des meilleurs taux de croissance d'Afrique et du monde et la baisse des recettes budgétaires est nettement plus faible que les attentes.

Cette résilience est, entre autres, le fait de la stratégie innovante de gestion de la crise, mise en œuvre par l'État dont notamment la protection des affaires au même moment

que la population (cordon sanitaire perméable aux flux de marchandises, maintien des frontières ouvertes, mise en quarantaine systématique dans les hôtels, etc.).

Toutefois, afin de mieux atténuer ce risque, le Bénin a adhéré à l'initiative COVAX qui lui a permis de recevoir 144 000 doses de vaccins "AstraZeneca". Cette livraison constitue le premier lot d'un don de 792 000 doses de vaccins qui seront livrés au Bénin. A cela s'ajoutera l'initiative en cours dans l'espace CEDEAO qui devrait permettre à l'espace de se procurer 240 millions de doses de vaccins.

Au plan des **relations économiques et commerciales avec le Nigéria**, l'analyse des données disponibles avant 2016 montre l'étroitesse des liens économiques entre les deux pays. Selon les résultats des estimations (DGAE, 2016), une hausse de 1% du taux de croissance du Nigéria se traduisait par une augmentation du taux de croissance du Bénin de 0,14%. Au plan **monétaire**, une dépréciation du naira de 10% provoquerait une baisse de la production de 0,7% et une baisse des recettes publiques de l'ordre de 3%.

Conscient de cette situation, le Gouvernement a entrepris dès 2016, à travers son Programme d'action, une série de réformes et d'investissements avec pour objectif de multiplier les sources de la croissance du Bénin et renforcer sa résilience. Ce programme concerne aussi bien la modernisation des régies financières que la densification du tissu productif, en révélant notamment le potentiel du Bénin dans les secteurs stratégiques tels que l'agriculture, l'énergie, le numérique, le tourisme et de l'économie du savoir.

En conséquence, les résultats économiques du Bénin montrent le renforcement de sa résilience. Ainsi, en 2019, malgré la fermeture des frontières entre les deux pays depuis août 2019, le Bénin affiche son plus fort taux de croissance depuis 2016 et son deuxième plus fort taux de croissance depuis 20 ans, soit 6,9%, dans un contexte d'augmentation appréciable des recettes publiques. Les recettes des Impôts et de la Douane enregistrent en effet, des hausses respectives de 10,9% et 13,0%. En 2020, le Bénin réalise la troisième meilleure croissance d'Afrique Sub-Saharienne, soit 3,8% pendant que le Nigéria enregistre une récession de 1,8%. Ceci, dans un contexte de fermeture des frontières du Nigéria et de crise COVID-19. Au plan des finances publiques, les recettes des impôts et du trésor enregistrent des hausses respectives de 5,2% et 2,2% par rapport aux prévisions pré-COVID-19, tandis que les recettes de la Douane s'inscrivent en hausse de 5,3% par rapport aux prévisions révisées 2020.

Sur le **marché international des matières premières**, les cours ont globalement été affectés négativement par la pandémie de la COVID-19. Abordant spécifiquement le cas du coton, l'indice A de Liverpool s'est affiché à 1,59 dollar le kg en 2020 contre 1,72 \$/kg en moyenne en 2019, soit une baisse de 7,6%. Selon la Banque Mondiale, ce cours devrait connaître une remontée assez rapide en 2021 pour retrouver son niveau d'avant la pandémie, en s'établissant à 1,95\$/kg. Pour 2022, les cours s'afficheraient à 1,97 \$/kg marquant ainsi, une légère hausse de 1,0% par rapport à 2021. Toutefois, une baisse de



10% du cours du coton en deçà des prévisions aurait un impact sur les indicateurs macroéconomiques. Ainsi, le manque à gagner en terme de croissance serait de 0,29 point et la baisse des recettes attendues s'afficherait à 1,5%.

Pour atténuer ce risque, les entreprises béninoises recourent généralement à des placements à terme du coton fibre sur le marché international. De même, la stratégie de diversification du tissu productif national contribue à renforcer la résilience de l'économie à ce choc exogène.

S'agissant du pétrole, le cours, à l'instar des cours des autres matières premières, a été significativement impacté par la situation de crise. Le cours est ressorti à 41,3 \$/baril en 2020 contre 61,4 \$/baril en 2019, soit une baisse de 32,7%. Selon les prévisions de la Banque Mondiale, le cours du pétrole ne reviendrait pas à son niveau d'avant la COVID avant 2024. Toutefois, une baisse de ce cours au-delà des prévisions aurait un effet favorable sur l'économie. En effet, la baisse du cours du pétrole devrait, d'une part, se répercuter sur les coûts de transport et, d'autre part, sur les coûts de production des entreprises qui se réduiraient.

Pour le Bénin, les simulations montrent qu'une baisse du cours international du pétrole raffiné de 10% en deçà des prévisions créerait un gain de croissance de l'ordre de 0,2 point de pourcentage et une augmentation des recettes totales de l'ordre de 1,02 point de pourcentage.

Abordant le **risque climatique**, l'économie béninoise est également exposée aux aléas climatiques. Les différents sous-secteurs affectés sont notamment l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'éducation, les transports, le logement, l'eau potable, l'assainissement et la gestion des déchets solides.

Cependant, le sous-secteur agricole est sans conteste, l'un des plus touchés par la variabilité du climat à travers, entre autres, i) la baisse des rendements jusqu'à 25,0% pour le maïs et 10,0% pour le coton ; ii) l'apparition de nouveaux ravageurs qui déciment les cultures ; iii) les perturbations du calendrier agricole ; etc.

Selon les simulations, une baisse de la production agricole de 10,0% provoquerait un repli de la croissance économique de l'ordre de 2,0 points de croissance, toutes choses égales par ailleurs. Au plan des finances publiques, les résultats du Modèle de Simulation et d'Analyse des Réformes Economiques (MOSARE) montrent que les recettes budgétaires baisseraient d'environ 0,6%.

Pour faire face à ce risque, le Bénin a engagé, avec l'appui de ses Partenaires Techniques et Financiers, plusieurs initiatives, réformes et programmes en matière de prévoyance et de gestion des risques de catastrophe. Au nombre de ces mesures figurent : i) la mise en place du Système d'Alerte Précoce (SAP) ; ii) la mise en œuvre de plusieurs projets et



programmes visant à renforcer la résilience de l'économie ; iii) la conclusion en cours du projet CAT-DDO (Catastrophes Deffered Drawdown Option).

A la suite de son émission inaugurale sur le **marché financier international**, et profitant de conditions de marché particulièrement avantageuses, le Bénin a procédé avec succès, le 12 janvier 2021, à une nouvelle émission de 1,0 milliard d'euros (656 milliards FCFA) auprès d'investisseurs internationaux. Cette nouvelle émission a été faite en deux (02) tranches dont une ayant une maturité (délai de remboursement) de 11 ans et un taux d'intérêt de 4,875% et une deuxième tranche avec une maturité de 31 ans et un taux d'intérêt de 6,875%. Cette opération permet un remboursement anticipé de 65% du montant de la première émission, tout en finançant le budget 2021 et les projets phares du PAG. Elle permet aussi de réduire les risques de refinancement et le coût moyen de la dette du Bénin.

Pour faire face aux incertitudes liées au financement sur le marché international, le Bénin, avec l'appui de ses conseils, procède à un suivi rigoureux des conditions de marché afin de saisir promptement les opportunités qui s'y offrent.





## II.2 Perspectives financières à moyen terme 2022-2024

### II.2.1 Opérations financières de l'État sur la période 2022-2024

Au regard du cadrage macroéconomique, les ressources totales du budget général devraient afficher une hausse de 12,6% en moyenne annuelle sur la période 2022-2024. Spécifiquement pour 2022, elles s'afficheraient à 1 567,1 milliards FCFA contre 1 428,8 milliards FCFA en 2021, soit une hausse de 9,7%. Les dépenses du Budget Général connaîtraient un taux de progression moyen de 9,7% sur la période 2022-2024.

Plus généralement, la politique économique en 2022 visera à renouer avec la consolidation budgétaire, de manière à respecter le critère de convergence clé.

Plus précisément, les points d'application de la politique budgétaire pour 2022 sont :

- assurer la transition budgétaire entre les phases 1 et 2 du PAG par l'intégration en première priorité des crédits nécessaires à l'achèvement des chantiers en cours et à la réalisation des études de faisabilité des nouveaux projets d'investissement et projets de réformes innovants du quinquennat 2021-2026 ;
- consolider l'articulation du cadre logique des programmes budgétaires avec celui des ODD, avec la mise en relief de la sensibilité du budget de l'État aux axes transversaux tels que le genre, le changement climatique, etc.
- consolider le cadre de performance des programmes budgétaires et renforcer la cohérence des activités de programme avec la chaîne de résultats ;
- poursuivre le redressement du profil budgétaire pour le conformer davantage aux options/défis de la politique budgétaire en cours par :
  - le renforcement du ciblage de la dépense publique en faveur de l'investissement et du social ;
  - la revue de la dépense publique nécessaire à la qualité de la dépense publique ;
  - la maîtrise de la définition des coûts financiers nécessaires à une budgétisation de qualité.
- renforcer l'implication du citoyen dans la formulation du budget et la prise de décision budgétaire ;
- mettre en place un mécanisme de recensement, d'évaluation des contreparties nationales aux financements des projets et autres dépenses cofinancées et anticiper les inscriptions au budget de l'État ;
- améliorer la prévisibilité des dépenses dans les secteurs sociaux.

**S'agissant de la masse salariale**, l'État poursuivra sa politique d'atterrissage progressif du ratio de la masse salariale rapportée aux recettes fiscales vers la norme communautaire



de 35%, conformément au Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'UEMOA.

A cet effet, l'accent sera mis sur : i) la priorisation des secteurs essentiels pour le recrutement des agents de l'État ; ii) la dématérialisation des procédures administratives ; iii) l'achèvement du chantier de l'avancements automatique des grades et indices ; iv) la mise en place d'un nouveau système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie ; v) le renforcement de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences à travers une meilleure cohérence entre les différents outils (plans de recrutement, plans de formation, cadres organiques) et les disponibilités budgétaires.

En conséquence, le ratio masse salariale sur recettes fiscales ressortirait à 37,4% en 2022 contre 41,7% en 2020.

Sur la base de l'évolution des ressources et des charges du budget général, le déficit budgétaire devrait enregistrer une amélioration. Il s'afficherait à 312,9 milliards FCFA en 2022 et passerait à 311,3 milliards FCFA en 2024, contre 350,2 milliards FCFA en 2021.

Le tableau 21 suivant présente l'évolution des ressources et des charges du budget général sur la période 2021-2024.

Tableau 21 : Tableau d'équilibre prévisionnel du budget sur la période 2022-2024 (en millions FCFA)

<b>RESSOURCES</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>1 567 137</b>	<b>1 752 830</b>	<b>2 036 562</b>
Recettes totales du budget général	1 497 637	1 684 130	1 965 062
Budget annexe et autres budgets	55 500	57 200	60 000
Compte d'affectation spéciale	14 000	11 500	11 500
<b>CHARGES</b>			
<b>BUDGET GENERAL</b>	<b>1 880 009</b>	<b>2 067 786</b>	<b>2 347 885</b>
Dépenses du budget général	1 758 759	1 937 586	2 206 235
<i>dont dépenses en capital</i>	627 500	706 500	817 333
Budget annexe et autres budgets	107 250	118 700	130 150
Compte d'affectation spéciale	14 000	11 500	11 500
<b>SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL</b>	<b>-312 872</b>	<b>-314 955</b>	<b>-311 324</b>

Source : DGAE-DGB, avril 2021



Par fonction, les dépenses budgétaires mettront l'emphase sur les affaires économiques, les services généraux des administrations publiques et l'enseignement.

Tableau 22 : Répartition fonctionnelle des dépenses budgétaires sur la période 2022-2024

En millions FCFA	2022	2023	2024
Services généraux des administrations publiques	473 154	520 413	590 907
Défense	57 396	63 129	71 680
Ordre et Sécurité Publique	65 616	72 169	81 945
Affaires économiques	516 317	567 887	644 812
Protection de l'environnement	45 254	49 774	56 516
Logement et équipements collectifs	130 207	143 213	162 612
Santé	121 171	133 274	151 327
Loisirs, Culture et Culte	57 472	63 213	71 775
Enseignement	308 563	339 383	385 355
Protection sociale	104 859	115 333	130 955
<b>Total</b>	<b>1 880 009</b>	<b>2 067 786</b>	<b>2 347 886</b>

Source : DGAE-DGB, avril 2021

Somme toute, l'élaboration du budget 2022 permettra d'atteindre les objectifs de politique économique ci-après :

- porter le taux de pression fiscale de 11,3% en 2022 à 12,6% en 2024 ;
- réduire le ratio masse salariale sur recettes fiscales de 37,4% en 2022 à 36,2% en 2024 ;
- réduire le déficit budgétaire, base ordonnancement (dons compris) en pourcentage du PIB de 2,9% en 2022 à 2,4% en 2024.

Tableau 23 : Quelques indicateurs des finances publiques sur la période 2022-2024 (en %)

Année	2022	2023	2024
<b>% du PIB</b>			
Recettes totales	13,6	14,0	15,0
Recettes fiscales	11,3	11,6	12,6
Recettes non fiscales	2,3	2,3	2,4
Dépenses totales et prêts nets	17,5	17,5	18,2
Masse salariale	4,2	4,2	4,6
Investissement public	6,1	6,2	6,5
Contribution budgétaire à l'investissement	3,8	3,9	6,5
Solde budgétaire global, base ordonnancement, dons compris	-2,9	-2,7	-2,4
<b>% des recettes fiscales</b>			
Masse Salariale	37,4	36,2	36,2

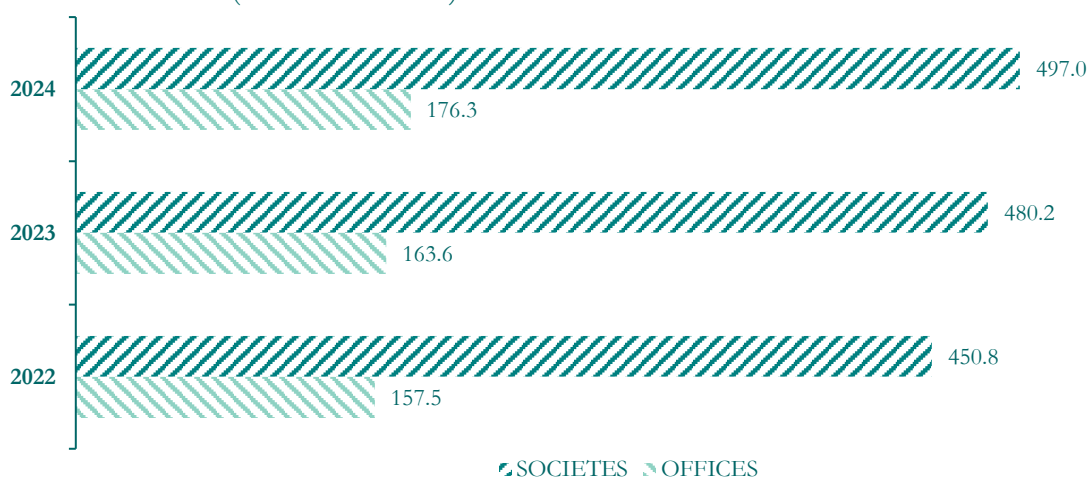
Source : DGAE, avril 2021



## II.2.2 Perspectives financières des entreprises publiques sur la période 2022-2024

La situation financière prévisionnelle des établissements publics indique des tendances globalement favorables sur la période 2022-2024. Les chiffres d'affaires des sociétés progresseraient de 10,3% pour s'afficher à 497,0 milliards FCFA en 2024 contre 450,8 milliards FCFA en 2022. S'agissant des offices, les chiffres d'affaires s'établiraient à 176,3 milliards FCFA en 2024 contre 157,5 milliards FCFA en 2022, soit une augmentation de 12%.

Graphique 30 : Évolution prévisionnelle des chiffres d'affaires des sociétés d'État et offices sur la période 2022-2024 (en milliards FCFA)



Source : DGAE-DGPED, avril 2021

La maîtrise des charges et l'accroissement des produits attendus induiraient une amélioration des résultats nets à moyen terme. Ainsi, les résultats pour les offices passeraient de 132,5 milliards FCFA en 2022 à 140,7 milliards FCFA en 2024, soit une augmentation de 6%. Ceux des sociétés s'établiraient à 49,7 milliards FCFA en 2024 contre 46,2 milliards FCFA en 2022, soit une hausse de 8%.

Tableau 24 : Évolution prévisionnelle de quelques indicateurs des sociétés d'État et offices sur la période 2022-2024 (en milliards FCFA)

Année	OFFICES			SOCIÉTÉS		
	TOTAL PRODUITS	TOTAL CHARGES	RESULTAT NET	TOTAL PRODUITS	TOTAL CHARGES	RESULTAT NET
2022	371,6	239,1	132,5	474,2	428,0	46,2
2023	391,1	254,0	137,1	502,3	452,8	49,5
2024	404,4	263,7	140,7	514,2	464,5	49,7

Source : DGAE-DGPED, avril 2021

En perspective, il est attendu une hausse des produits et une maîtrise des charges sur la période sous revue. Ainsi, les résultats nets s'amélioreraient pour l'ensemble des établissements publics, en raison des actions de gouvernance dont :

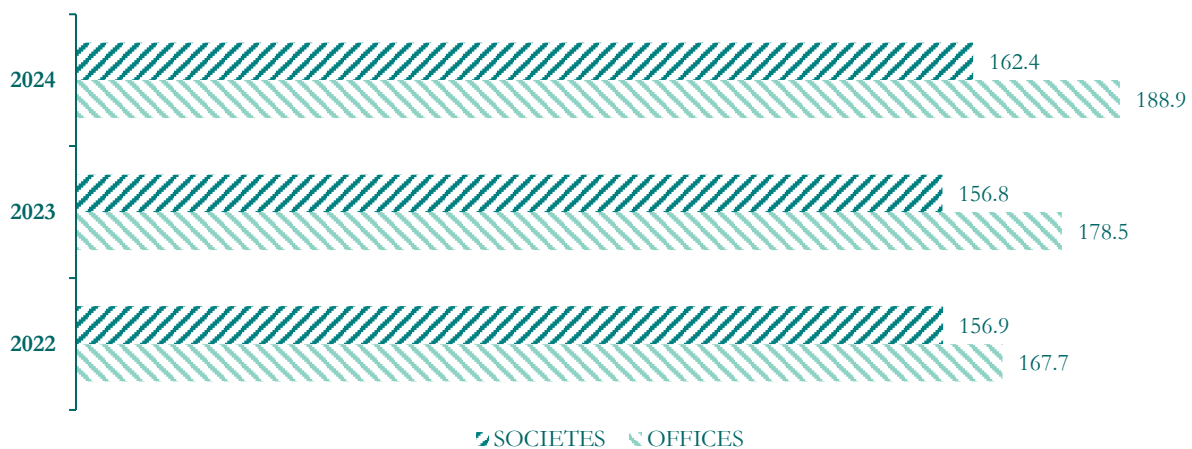


- i) le maintien de la maîtrise des charges d'exploitation et de la qualité des dépenses grâce à une gestion efficiente soutenue ;
- ii) le renforcement de l'effectif du personnel qualifié dans le domaine de la santé couplé à l'acquisition de matériels médicotechniques du plateau technique ;
- iii) l'augmentation des revenus issus des prestations de services et de la production/ventes de biens à travers le développement et la diversification des prestations/activités, la digitalisation des services et la redynamisation des politiques de recouvrement des impayés ;
- iv) l'amélioration du climat des affaires ; etc.

S'agissant des charges de personnel, elles resteraient contenues à l'instar des charges totales. Pour les offices, elles passeraient de 56,4 milliards FCFA en 2022 à 62,1 milliards FCFA en 2024, affichant ainsi une augmentation de 10,1%. Elles représenteraient 23,6% des charges totales des offices en 2022.

Pour les sociétés, les charges de personnel passeraient de 45,5 milliards FCFA en 2022 à 49,1 milliards FCFA en 2024, affichant ainsi une hausse de 7,8% entre 2022 et 2024. Elles représenteraient 10,6% des charges totales des sociétés en 2022.

Graphique 31 : Évolution prévisionnelle des subventions dans les établissements publics sur la période 2022-2024 (en milliards FCFA)

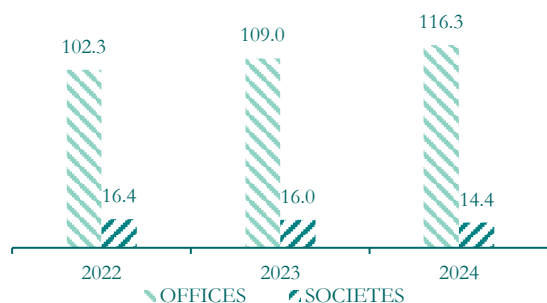


Source : DGAE-DGPED, avril 2021

Au niveau des subventions totales (sociétés et offices), les données disponibles montrent qu'elles resteraient soutenues à moyen terme. Elles s'établiraient à 351,3 milliards FCFA en 2024 contre 324,6 milliards FCFA en 2022, affichant une hausse de 8,2%.

Elles resteraient dominées au niveau des offices par les subventions d'exploitation tandis que les sociétés recevraient principalement des subventions d'investissement.

Graphique 32 : Évolution des subventions d'exploitation des établissements publics sur la période 2022-2024 (en milliards FCFA)



Graphique 33 : Évolution des subventions d'investissement des établissements publics sur la période 2022-2024 (en milliards FCFA)



Source : DGAE, DGPEP, avril 2021

Enfin, le niveau des impôts et taxes que paieront les établissements publics resterait globalement faible sur la période 2022-2024, mais dominé par la contribution des sociétés. En moyenne annuelle, ils ressortiraient inférieurs ou égaux à 0,5 milliard FCFA pour les offices et à 4,0 milliards FCFA pour les sociétés.

Graphique 34 : Évolution prévisionnelle des impôts et taxes des établissements publics sur la période 2022-2024 (en milliards FCFA)



Source : DGAE-DGPEP, avril 2021

### II.2.3 Perspectives financières des collectivités locales sur la période 2022-2024

Les défis et enjeux au niveau des collectivités locales sur la période 2022-2024 se résument notamment à : i) contribuer à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des cibles prioritaires des ODD par un meilleur accès des populations aux services socio-économiques de base (construction des infrastructures scolaires, sanitaires, hydrauliques, d'assainissement, marchandes, etc.) ; ii) faire une étude d'identification des sources potentielles des ressources endogènes dans les communes ; iii) améliorer le taux de



transfert des ressources financières aux collectivités locales pour la mise en œuvre des Plans de Développement Communaux (PDC) en vue de satisfaire les besoins de base des communautés ; iv) opérationnaliser les plans Décentralisation Déconcentration (2D) élaborés et adoptés ; v) transférer, d'ici 2030, 15% du Budget de l'Etat aux communes ; vi) renforcer l'assistance-conseil des Services Déconcentrés de l'État (SDE) aux communes dans un contexte de renforcement des appuis financiers aux communes pour l'exercice des compétences qui leur sont dévolues, en respect des orientations et normes techniques définies par chaque département ministériel ; vii) renforcer le suivi, l'audit et le contrôle de la gestion et de l'utilisation des fonds transférés et la mise en œuvre des sanctions ; et viii) respecter les critères de cofinancement/conditionnalités de décaissement des apports des PTF.

En se référant à ces défis et enjeux, il est attendu une amélioration de la situation financière des communes à moyen terme. Ainsi, les recettes totales des communes s'afficheraient à 98,0 milliards FCFA en 2022 et à 105,6 milliards FCFA en 2024, soit une hausse de 7,7%.

En ce qui concerne les dépenses, elles passeraient de 74,0 milliards FCFA en 2022 à 76,5 milliards FCFA en 2024, soit une progression de 3,4%.

Le détail des perspectives financières des communes sur la période 2022-2024 se présente comme suit :

Tableau 25 : Évolution prévisionnelle des recettes et des dépenses totales des communes de 2022 à 2024 (en milliards FCFA)

Postes	2022	2023	2024	Variation moyenne en %
<b>Recettes totales dont :</b>	98,0	102,7	105,6	2,6
Propres	51,0	51,5	52,0	1,0
Transferts <sup>17</sup>	47,0	51,2	53,6	4,3
<b>Dépenses totales dont :</b>	74,0	75,5	76,5	2,1
Fonctionnement	34,0	34,5	35,0	2,2
Investissement	40,0	41,0	41,5	2,1

Source : CONAFIL/MDGL, mars 2021.

En se référant au défi relatif à l'atteinte des 15% du Budget Général de l'Etat à l'horizon 2030 pour le transfert des ressources aux communes, il est attendu un accroissement des transferts de l'Etat aux collectivités locales les années à venir, notamment sur le triennal 2022-2024. Ils concernent aussi bien le FADeC affecté que celui non affecté.

<sup>17</sup> Ils comprennent les transferts affectés et non affectés qui sont retracés au niveau de la CONAFIL, ainsi que les transferts qui proviennent directement des Partenaires Financiers avec lesquels les communes sont en relation directe. Il faut ajouter à toutes ces ressources, les transferts fiscaux envoyés aux communes directement par les services de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique/MEF.

Tableau 26 : Évolution des transferts aux communes en perspective sur la période 2022-2024

En milliards FCFA	2022	2023	2024
<b>FADeC non affecté (Décentralisation)</b>	35,0	36,0	36,5
<b>FADeC affecté</b>	12,0	15,2	17,1
Santé	3,0	3,0	3,3
Énergie et eau	-	-	
Agriculture-élevage et pêche	2,0	2,0	2,1
Enseignement. Maternel et primaire	4,5	4,5	5,0
Enseignement secondaire technique et professionnel	0,1	0,1	0,1
Environ, assainissement / cadre de vie	1,5	1,5	2,0
Transport rural		3,6	3,8
Jeunesse, loisirs et sport	0,1	0,1	0,2
Action sociale	0,5	0,1	0,1
Commerce	-	-	
Promotion culture	0,3	0,3	0,5
<b>Total</b>	<b>47,0</b>	<b>51,2</b>	<b>53,6</b>

Source : DGAE, sur la base des données de la CONAFIL/MDGL, mars 2021

## II.2.4 Perspectives en matière de sécurité sociale sur la période 2022-2024

### II.2.4.1 Perspectives de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

L'objectif global de la politique de gestion de la CNSS consiste à assurer des prestations de qualité aux usagers-clients, à garantir la pérennité du régime général de sécurité sociale et à doter la CNSS d'une organisation performante. A cet effet, les actions de la caisse se pencheront spécifiquement sur : i) le renforcement des capacités institutionnelles de la CNSS ; ii) le renforcement de ses capacités afin de disposer de ressources humaines qualifiées et motivées ; iii) la refonte des procédures et des formulaires ; iv) l'octroi des services de qualité aux usagers-clients ; v) la déconcentration de la liquidation des prestations à long terme au niveau des agences ; vi) la notification, chaque année, aux assurés de l'état de leur compte individuel et aux employeurs, de leur situation cotisante ; vii) le renforcement du partenariat avec les usagers-clients de la CNSS et avec toutes les structures extérieures impliquées ; viii) le recouvrement d'au moins 97% des cotisations ; ix) la diversification des investissements ; x) l'accroissement du taux de couverture sociale ; xi) l'assurance d'une veille autour des paramètres du régime ; xii) la maîtrise des risques majeurs ; xiii) l'assurance d'un meilleur contrôle interne ; xiv) la mise en production d'un nouveau système informatique ; xv) la mise en œuvre des recommandations des études commanditées par la Caisse ; xvii) la mise en place d'un





dispositif de communication interne et externe et xviii) la modernisation du système d'archivage à partir de l'année 2021.

Sur cette base, il est attendu une augmentation, aussi bien des effectifs des assurés que des employeurs. Ainsi, l'effectif des assurés connaîtrait une progression de 9,6% en s'affichant à 500 962 en 2024 contre 457 153 assurés en 2022. Celui des employeurs s'afficherait en hausse de 16,0% en 2024 par rapport à 2021, conformément au graphique 35 ci-après.

Graphique 35 : Projection de l'effectif des assurés et des employeurs affiliés à la CNSS sur la période 2022-2024



Source : CNSS, février 2021

Au plan financier, en lien avec les réformes en cours et les objectifs de modernisation de la CNSS, les recettes et les dépenses enregistreraient une hausse sur la période 2022-2024. Il en résulterait une stabilisation des résultats nets à moyen terme.

Plus précisément, les recettes s'afficheraient à 128,2 milliards FCFA en 2024 contre 123,2 milliards FCFA en 2022, soit une augmentation de 4,1%. Du côté des dépenses, elles ressortiraient à 58,0 milliards FCFA en 2024 contre 55,1 milliards FCFA en 2022, affichant ainsi une progression de 5,3%. En somme, le résultat net ressortirait à 70,2 milliards FCFA en 2024 contre 68,1 milliards FCFA en 2022.

Le détail des projections de recettes et de dépenses de la caisse est présenté au tableau 27 ci-dessous.

Tableau 27 : Perspectives des recettes, des dépenses et des résultats de la CNSS sur la période 2022-2024 (en milliards FCFA)

Année	2022	2023	2024
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>123,2</b>	<b>125,7</b>	<b>128,2</b>
Produits techniques	85,3	87,1	88,8
Produits financiers	36,1	36,8	37,6
Immeubles	0,2	0,2	0,2
Autres produits	1,6	1,6	1,6
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>55,1</b>	<b>56,4</b>	<b>58,0</b>
Charges techniques	35,4	36,6	37,9

Année	2022	2023	2024
Autres charges	19,7	19,8	20,1
<b>RÉSULTAT (Produits-Charges)</b>	<b>68,1</b>	<b>69,3</b>	<b>70,2</b>

Source : CNSS, février 2021

## II.2.4.2 Perspectives financières du Fonds National des Retraites du Bénin (FNRB)

La politique de gestion des pensions, sur la période 2022-2024, sera axée sur la protection sociale efficace des agents de l'État ainsi que de leurs familles. De façon spécifique, l'État, à travers le FNRB, entend : i) faire un diagnostic actualisé du régime de retraite ; ii) réaliser une étude de la mise en place d'une retraite complémentaire au profit des agents de l'État ; iii) moderniser la gestion du régime par la refonte du système d'information et la dématérialisation du processus de gestion des pensions.

Au plan financier, les perspectives seront impactées aussi bien par les départs à la retraite que par les recrutements de nouveaux agents.

Sur les trois (03) prochaines années, 6 725 agents devraient partir à la retraite, pour une incidence financière totale de 6,4 milliards FCFA et une perte de ressources totale de l'ordre de 2,7 milliards FCFA (confer tableau 28).

Tableau 28 : Perspectives des départs à la retraite sur la période 2022-2024

Année	Effectif Total	Incidence Financière (en FCFA)	Incidence sur les Ressources (en FCFA)
2022	1 282	1 302 954 027	542 897 512
2023	1 474	1 183 279 863	493 033 276
2024	1 476	1 456 534 799	606 889 501
<b>Total</b>	<b>6 725</b>	<b>6 425 852 610</b>	<b>2 677 438 591</b>

Source : FNRB, février 2021

Sur cette base, le déficit du Fonds devrait se maintenir, avec toutefois une amélioration progressive. En effet, les produits passeraient de 55,5 milliards FCFA en 2022 à 60,7 milliards en 2024, soit une progression de 9,4%. S'agissant des charges, elles ressortiraient à 96,9 milliards FCFA contre 95,1 milliards FCFA en 2022, affichant ainsi une augmentation de 1,9% et reflétant les incidences des départs à la retraite. De l'évolution des produits et des charges, il se dégage un résultat négatif de 36,2 milliards en 2024 contre 39,6 milliards FCFA en 2022.

Tableau 29 : Perspectives des charges et des produits du FNRB sur la période 2022-2024 (en milliards FCFA)

Année	2022	2023	2024
<b>CHARGES</b>	<b>95,1</b>	<b>96,0</b>	<b>96,9</b>
Autres transferts courants	93,6	94,5	95,5
Dépenses de pensions	91,6	92,5	93,5
Soins et hospitalisation des pensionnés	2,0	2,0	2,0

Année	2022	2023	2024
Evacuation sanitaire	0,5	0,5	0,5
Fonctionnement FNRB	1,0	1,0	0,9
<b>PRODUITS</b>	<b>55,5</b>	<b>58,1</b>	<b>60,7</b>
Recettes de cotisations	54,5	57,2	60,1
Recettes issues de la validation des services	1,0	0,9	0,6
<b>RESULTATS (Recettes-Dépenses)</b>	<b>-39,6</b>	<b>-37,9</b>	<b>-36,2</b>

Source : FNRB, avril 2021

## II.2.5 Stratégie d'endettement sur la période 2022-2024

La Stratégie d'Endettement sur le moyen terme (SDMT) 2022-2024 reste ancrée dans la mise en œuvre de la SDMT 2020-2024.

Plusieurs événements ont marqué positivement la gestion de la dette publique ces dernières années et renforcent la crédibilité et la qualité de crédit du Bénin. Il s'agit de :

- la bonne mise en œuvre du Programme triennal FEC avec le FMI sur la période 2017-2020 ;
- l'évolution de la notation CPIA du Bénin en 2020, progressant pour la première fois en une décennie du score de 3,5 à 3,6 ;
- le passage du Bénin de *pays à faible revenu à pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure* à la faveur de la revue de la classification suivant le revenu des pays par la Banque Mondiale en 2020 ;
- les notes « B1, perspectives stable », « B+, perspective stable » ; « B, perspective positive » et « A-, stable » octroyées au Bénin respectivement par les agences de notations financières Moody's, Standard & Poor's, Fitch et Bloomfield. Le Bénin a ainsi réussi à améliorer sa notation financière, ou tout au moins à la maintenir, en dépit du contexte lié à la COVID-19 ;
- la qualité de la gestion de la dette publique du Bénin reconnue à travers la première place obtenue dans le classement des 76 pays IDA par la Banque Mondiale en matière de transparence des données de la dette publique ;
- le succès de l'émission d'Eurobond de 2019 et surtout de Janvier 2021.

Pour la période 2022-2024, le Bénin poursuivra ses efforts de mobilisations de ressources concessionnelles auprès des bailleurs de fonds multilatéraux traditionnels et de diversification de ses sources de financements. Le Bénin veillera à la qualité de son portefeuille de dette et maintiendra une approche proactive dans la gestion de la dette. A cet effet, le pays restera attentif aux évolutions sur les marchés financiers internationaux et se tiendra prêt pour se positionner pour les offres de financements les plus attractives et en phase avec la stratégie d'endettement.



Une attention particulière sera accordée à la mitigation des divers risques associés au portefeuille de la dette afin de déterminer très tôt les vulnérabilités et les mesures de mitigation appropriées. De façon spécifique :

- le risque de taux d'intérêt sera maintenu dans des proportions acceptables à travers un recours aux instruments de dette à taux fixe et présentant des caractéristiques en adéquation avec les projets financés et à la capacité de remboursement du pays ;
- le risque de taux de change sera maintenu dans les limites acceptables à travers le recours aux devises stables ;
- le risque de refinancement sera maîtrisé à travers un rallongement de la maturité des instruments du portefeuille de la dette publique.

En ce qui concerne le service de la dette, le Bénin veillera au respect à bonne date de ses échéances vis-à-vis de ses bailleurs et de ses partenaires. Le pays entend maintenir sa position de non-participation à l'Initiative de Suspension du Service de la Dette des pays pauvres initiés par les pays du G20, dans une perspective de maintien de la qualité de son crédit et de l'accès au marché des capitaux et de rassurer ses investisseurs quant à la solidité des fondamentaux macroéconomiques. Il convient de noter qu'en 2020, le Bénin avait salué l'initiative mais fut **le premier pays d'Afrique francophone** ayant souligné la nécessité de trouver des solutions alternatives et innovantes pour l'Afrique (comme ce fut le cas ailleurs dans le monde), afin de permettre aux pays africains de faire face à la pandémie de la COVID-19, compte tenu du fait que le moratoire ne permet pas de disposer des ressources financières urgentes.

La dynamique de transparence des données de la dette sera également poursuivie à travers la publication des informations portant sur l'évolution de la dette publique par les sites internet du Ministère de l'Economie et des Finances et de la Caisse Autonome d'Amortissement.

Se fondant sur cette stratégie, l'évolution prévisionnelle de la dette sera maîtrisée et les risques y relatifs atténués, comme le montre le tableau 30 ci-après :

Tableau 30 : Évolution de quelques indicateurs clés de coûts et risques du portefeuille de la dette publique sur la période 2021-2024

Année	Types	2021	2022	2023	2024
<b>Paiement d'intérêt (en % du PIB)</b>	Dettes extérieures	0,5	0,4	0,4	0,4
	Dettes intérieures	1,0	1,0	1,0	1,1
	Dettes publiques	1,5	1,4	1,4	1,4
<b>Taux d'intérêt pondéré (en %)</b>	Dettes extérieures	1,65	1,69	1,67	1,65
	Dettes intérieures	5,8	5,7	6,1	5,7
	Dettes publiques	3,3	3,4	3,6	3,6
<b>Dettes nominales (en % du PIB)</b>	Dettes extérieures	28,8	26,6	24,5	21,9
	Dettes intérieures	18,4	19,1	19,3	19,8



	Dettes publiques	47,2	45,7	43,7	41,7
<b>Valeur Actuelle de la dette (en % du PIB)</b>	Dettes extérieures	22,1	20,6	19,1	17,2
	Dettes intérieures	18,4	19,1	19,3	19,8
<b>Dettes amorties l'année prochaine (en % du total)</b>	Dettes publiques	40,5	39,7	38,4	37,0
	Dettes extérieures	2,9	3,4	5,0	5,2
	Dettes intérieures	17,1	19,3	7,3	13,3
<b>Dettes amorties l'année prochaine (en % du PIB)</b>	Dettes publiques	8,5	10,0	6,0	9,0
	Dettes extérieures	0,8	0,9	1,2	1,1
	Dettes intérieures	3,2	3,7	1,4	2,6
<b>Dettes restructurées durant l'année prochaine (% du total)</b>	Dettes publiques	4,0	4,6	2,6	3,8
	Dettes extérieures	4,5	4,8	6,4	6,5
	Dettes intérieures	17,1	19,3	7,3	13,3
<b>Dettes à Taux d'intérêt fixe (en % du total)</b>	Dettes publiques	9,4	10,9	6,8	9,7
	Dettes extérieures	98,2	98,3	98,4	98,4
	Dettes intérieures	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Dettes en devise<sup>18</sup> (en % du total)</b>	-	61,06	58,2	56,0	52,5
<b>Dettes en euro (en % du total)</b>	-	37,2	36,3	35,1	32,9

Source : Caisse Autonome d'Amortissement, avril 2021

<sup>18</sup> Elle inclut la dette en euro.





## CONCLUSION

---

**L'économie mondiale** est entrée en 2020 dans une récession due à une crise sanitaire et économique sans précédent, du fait de la pandémie de la COVID-19. Le taux de croissance de l'économie mondiale, selon le Fonds Monétaire International (FMI), s'afficherait à -3,3% en 2020 contre 2,8% en 2019 et 3,5% en 2018.

Le Bénin n'est pas resté en marge de cette crise d'ampleur planétaire. Le taux de croissance s'afficherait à 3,8%, contre une prévision initiale de 7,6%. Bien qu'en décélération par rapport au niveau anticipé, ce taux se trouve être l'un des meilleurs au monde. Le niveau appréciable de la croissance est la conséquence de la stratégie innovante de gestion de la pandémie mise en œuvre par le Gouvernement, d'une part, et, à la reprise rapide de l'activité économique au second semestre, d'autre part.

En 2021, l'économie devrait reprendre, soutenue par les anticipations d'une atténuation de la situation sanitaire, l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'Action du Gouvernement et des réformes structurelles. La croissance est alors prévue s'accélérer pour s'afficher à 6,0%.

Du côté des collectivités locales, les recettes ont connu un accroissement de 5,2% en s'établissant à 81,2 milliards FCFA en 2020 contre 77,2 milliards FCFA en 2018. Cette hausse est tirée par les transferts de l'Etat aux communes entre 2018 et 2019 et par l'accroissement des ressources propres en 2019 et 2020.

L'analyse de la situation financière des organismes de sécurité sociale indique une consolidation des excédents de la CNSS et une réduction progressive du déficit du FNRB. En ce qui concerne les établissements publics, il est également noté une amélioration de leur situation financière entre 2018 et 2020 suite aux réformes de renforcement de leur gouvernance entreprises par le Gouvernement depuis 2016.

Sur la période 2022-2024, la conduite de la politique économique sera conforme au Plan National de Développement (PND) 2018-2025 et aux priorités du Gouvernement sur la période 2021-2026. Elle sera orientée vers l'affermissement des acquis sur les secteurs phares du PAG 2016-2021 et le relèvement des chaînes de valeurs ajoutées pour le développement du secteur de la transformation, en particulier dans le domaine de l'agro-industrie.

Ainsi, l'activité économique restera vigoureuse avec un taux de croissance qui s'afficherait autour de 7,0% en 2022 et 7,5% à moyen terme. Au plan des finances publiques, l'État envisage de renouer avec la consolidation budgétaire, de manière à respecter le critère clé de convergence dès 2022. Ainsi, pour le budget 2022, les ressources du budget général s'afficheraient à 1 567,1 milliards FCFA contre 1 349,9 milliards FCFA en 2021, soit une hausse de 16,1%. Les charges s'afficheraient à 1 880,0



milliards FCFA en 2022 contre 1 780,2 milliards FCFA en 2021, montrant ainsi un regain de 5,6%. De l'évolution prévisible des recettes et des charges, il ressort un déficit budgétaire de 2,9% du PIB.

En somme, la stratégie d'endettement à moyen terme 2022-2024 sera conduite de manière à maintenir la viabilité de la dette et la soutenabilité des finances publiques.

